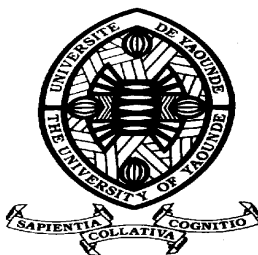


UNIVERSITE DE YAOUNDE I  
\*\*\*\*\*  
THE UNIVERSITY OF YAOUNDE I

CENTRE DE RECHERCHE ET DE  
FORMATION DOCTORALE EN  
SCIENCES HUMAINES, SOCIALES ET  
EDUCATIVES  
\*\*\*\*\*

UNITE DE RECHERCHE ET DE  
FORMATION DOCTORALE EN  
SCIENCES DE L'EDUCATION ET  
INGENIERIE EDUCATIVE  
\*\*\*\*\*



POSTGRADUATE SCHOOL FOR  
HUMAN, SOCIAL AND  
EDUCATIONAL SCIENCES  
\*\*\*\*\*

DOCTORAL UNIT OF RESEARCH  
AND TRAINING IN SCIENCE OF  
EDUCATION AND EDUCATIONAL  
ENGINEERING  
\*\*\*\*\*

**MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE DE L'ÉDUCATION  
INCLUSIVE ET INSERTION SOCIO-PROFESSIONNELLE DES  
ENFANTS HANDICAPÉS DES ÉCOLES PRIMAIRES  
PUBLIQUES DE YAOUNDÉ IV**

Mémoire présenté et soutenu le 9 mars 2023 en vue de l'obtention du Master en  
sciences de l'éducation

Rédigé par :

**ONGMASSIL Ruth Arielle**

Licence ès Lettres Bilingues

Spécialité : Management de l'éducation

Option : Planification des systèmes éducatifs

Matricule : 20V3201



**Jury**

Qualité	Nom et grade	Université
Président	MGBWA Vandelin, Pr	UY1
Rapporteur	BELINGA BESSALA Simon, Pr	UY1
Examineur	BANGA AMVENE Jean Désiré, CC	UY1

## SOMMAIRE

### SOMMAIRE

REMERCIEMENTS .....	iv
LISTE DES ABRÉVIATIONS.....	v
LISTE DES TABLEAUX.....	vii
LISTE DES FIGURES.....	ix
RÉSUMÉ.....	x
ABSTRACT.....	xi
INTRODUCTION.....	1
PREMIÈRE PARTIE : .....	6
PROBLÉMATIQUE ET CADRE THÉORIQUE DE L'ÉTUDE .....	6
CHAPITRE 1: PROBLÉMATIQUE DE L'ÉTUDE .....	7
CHAPITRE 2: CADRE THÉORIQUE DE L'ÉTUDE .....	22
DEUXIÈME PARTIE : CADRE MÉTHODOLOGIQUE ET OPÉRATOIRE.....	44
CHAPITRE 3 : CADRE MÉTHODOLOGIQUE DE L'ÉTUDE.....	45
CHAPITRE 4: CADRE OPÉRATOIRE.....	53
TROISIÈME PARTIE : TRAVAUX DE TERRAIN .....	62
CHAPITRE 5 : PRÉSENTATION DES RÉSULTATS ET ANALYSE DES DONNÉES ...	63
CHAPITRE 6: INTERPRÉTATION ET DISCUSSION DES RÉSULTATS .....	87
CONCLUSION .....	99
REFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES .....	100
TABLE DES MATIÈRES .....	106
ANNEXES .....	109

À

Ma maman

## REMERCIEMENTS

À travers ce travail de recherche, nous souhaitons adresser nos remerciements les plus sincères à toutes les personnes présentes pour nous durant notre parcours scolaire et académique, particulièrement lors de la rédaction de ce mémoire. C'est avec une profonde reconnaissance et une joie immense que nous exprimons nos sincères remerciements :

- A notre directeur de mémoire, le Professeur BELINGA BESSALA Simon pour son accompagnement scientifique, ainsi que pour toute l'aide qu'il nous a apporté et les connaissances transmises.
- A l'ensemble du corps enseignant et administratif de la faculté des sciences de l'éducation de l'université de Yaoundé 1. En particulier le Dr MBEH Adolf TANYI, Dr CHAFFI Ivan Cyrille, Dr BANGA AMVENE Jean Désiré pour leurs conseils avisés et leur soutien.
- Au aînés académiques pour leur apport et leur aide dans la réalisation de notre travail.
- A ma maman BALOUEK Anne-Marie pour son amour, ses conseils, ses encouragements, son encadrement et toutes ses prières.
- A mon grand frère BAYOKOLAK Armel pour avoir été toujours présent pour moi, pour son soutien inconditionnel tout au long de mon parcours scolaire et académique.
- A ma grande sœur ASSORANA Nathalie pour son soutien et ses conseils
- A tous mes frères et sœurs, mes beaux-frères et belles sœurs.
- A mes amis et camarades BOLIOKON SIL Estelle Flore et FEPEKAM Yannick ainsi qu'à toutes les personnes qui ont de près comme de loin contribué à la réalisation de ce projet de fin d'étude.

## **LISTE DES ABRÉVIATIONS.**

**AFD** : Agence Française de Développement

**CME** : Commission Médicale d'Établissement

**COP** : Conférence des Parties

**CTD** : Collectivité Territoriale Décentralisée

**DSCE** : Document de Stratégie pour Croissance et l'Emploi

**DSSEF** : Document de Stratégie du Secteur de l'Éducation et de la Formation

**ECAM** : Enquête Camerounaise Auprès des Ménages

**ENIEG** : École normale des Instituteurs de l'Enseignement Général

**ENIET** : École Normale des Instituteurs de l'Enseignement Technique

**EPT** : Education pour Tous

**HR.** : Hypothèse de Recherche

**IIDRIS** : Index International et Dictionnaire de la Réadaptation et de L'intégration Sociale

**IPE** : Institution Internationale pour la Planification de l'éducation

**INSEE** : Institut nationale de la statistique et des études économiques

**MINEDUB** : Ministère de l'éducation de base

**MINESEC** : Ministère de l'enseignement secondaire

**OCDE** : Organisation de Coopération et de Développement Economique

**ODD** : Objectifs du Développement Durable

**OIT** : Organisation Internationale du Travail

**OMD** : Objectifs du Millénaire pour le Développement

**OMS** : Organisation Mondiale de la Santé

**ONG** : Organisation Non Gouvernementale

**ONU** : Organisation des Nations Unies

**OS** : Objectif Spécifique

**PASEC** : Programmes d'Analyse des Systèmes Éducatifs de la CONFEMEN

**RGPH** : Recensement de la Population et de l'Habitat

**SND 30** : Stratégie Nationale de Développement 30

**UAPS/UEPA**: Union for Africa Population Studies/ Union pour l'Étude de la Population Africaine.

**UNESCO** : Organisation des Nations Unies pour l'Éducation la Science et la Culture.

**UNICEF** : Fonds des Nations Unies pour l'enfance.

## LISTE DES TABLEAUX

<b>Tableau 1 :</b> Effectifs des écoles primaires publiques de Yaoundé 4 .....	<b>14</b>
<b>Tableau 2:</b> Effectif des élèves en situation de handicap fréquentant dans les écoles ordinaires .....	<b>15</b>
<b>Tableau 3:</b> Grille VI/1 .....	<b>48</b>
<b>Tableau 4:</b> Grille VI/2 .....	<b>48</b>
<b>Tableau 5:</b> Grille VI/3 .....	<b>48</b>
<b>Tableau 6 :</b> Opérationnalisation de la VD : Grille VI/3 .....	<b>49</b>
<b>Tableau 7:</b> Tableau synoptique de l'étude .....	<b>50</b>
<b>Tableau 8:</b> effectifs des écoles et des enseignants de l'arrondissement de Yaoundé 4 .....	<b>55</b>
<b>Tableau 9 :</b> effectif des écoles de Yaoundé 4 .....	<b>56</b>
<b>Tableau 10:</b> table d'estimation de l'échantillon de la recherche .....	<b>57</b>
<b>Tableau 11:</b> Présentation des participants en fonction du sexe .....	<b>64</b>
<b>Tableau 12:</b> Répartition des participants selon l'âge .....	<b>64</b>
<b>Tableau 13:</b> Répartition des participants sur l'attention aux élèves en situation de handicap	<b>65</b>
<b>Tableau 14:</b> Répartition des participants sur la question inhérente à la politique de valorisation .....	<b>66</b>
<b>Tableau 15:</b> Répartition des participants sur la question d'un référentiel d'une politique d'employabilité spécialisée favorable à l'insertion socio-professionnelle des enfants handicapés des écoles primaires publiques. ....	<b>67</b>
<b>Tableau 16:</b> Répartition des participants sur la question de savoir si, la conception de la classe comme un tout contribue à une insertion socio-professionnelle des enfants handicapés des écoles primaires publiques de Yaoundé 4? .....	<b>67</b>
<b>Tableau 17:</b> Répartition des participants sur la question de savoir si la valorisation des compétences peut-elle influencer l'insertion socio-professionnelle des enfants handicapés des écoles primaires publiques de Yaoundé 4? .....	<b>68</b>
<b>Tableau 18:</b> Répartition des participants sur la question de savoir si la structuration des écoles a- elle un lien avec l'insertion socio-professionnelle des enfants handicapés des écoles primaires publiques de Yaoundé 4? .....	<b>69</b>
<b>Tableau 19:</b> Répartition des participants sur la question de la docimologie spécialisée .....	<b>70</b>

<b>Tableau 20:</b> Répartition des participants sur la question de l'accompagnement spécialisé ...	<b>70</b>
<b>Tableau 21 :</b> Répartition des participants sur la question de savoir si les aménagements administratifs et techniques spécialisés peuvent-ils favoriser l'insertion socio-professionnelle des enfants handicapés des écoles primaires publiques de Yaoundé4 au Cameroun?.....	<b>71</b>
<b>Tableau 22:</b> Répartition des participants sur la question de savoir si la reconfiguration de l'offre de formation incluant certains inputs professionnalisant peut-elle favoriser l'insertion socio-professionnelle des enfants handicapés des écoles primaires publiques de Yaoundé 4?.....	<b>72</b>
<b>Tableau 23 :</b> Distribution des répondants selon la collaboration entre les parties prenantes .	<b>73</b>
<b>Tableau 24:</b> Répartition des participants sur la question de savoir si la définition d'une équipe professionnelle adaptée est un facteur qui influence l'insertion socio-professionnelle des enfants handicapés des écoles primaires publiques de Yaoundé 4? .....	<b>73</b>
<b>Tableau 25:</b> Présentation des participants selon la question de savoir si la formation des professeurs d'éducation spéciale améliore l'insertion socio-professionnelle des enfants handicapés des écoles primaires publiques de Yaoundé 4? .....	<b>74</b>
<b>Tableau 26:</b> présentation des participants selon la question de savoir la participation des enfants et de la communauté dans la gestion des écoles spécialisées peut-elle influencer l'insertion socio-professionnelle des enfants handicapés des écoles primaires publiques.....	<b>75</b>
<b>Tableau 27:</b> Présentation des participants selon la question de savoir si, le recrutement d'un personnel administratif formé et spécialisé en inclusion scolaire peut être d'une plus-value à l'insertion socioprofessionnelle à l'issue du primaire au Cameroun .....	<b>76</b>
<b>Tableau 28:</b> Fréquences observées et théoriques relatives à HR1 .....	<b>79</b>
<b>Tableau 29:</b> Calcul du Khi carré ( $\chi^2$ ) pour HR1 .....	<b>80</b>
<b>Tableau 30:</b> Fréquences observées et théoriques relatives à HR2 .....	<b>82</b>
<b>Tableau 31:</b> Calcul du Khi carré ( $\chi^2$ ) pour HR2.....	<b>82</b>
<b>Tableau 32:</b> Fréquences observées et théoriques relatives à HR3 .....	<b>84</b>
<b>Tableau 33:</b> Calcul du Khi carré ( $\chi^2$ ) pour HR3.....	<b>85</b>



## LISTE DES FIGURES

<b>Figure 1:</b> les principes de l'école inclusive .....	<b>36</b>
---	-----------

## RÉSUMÉ

L'étude traite de la problématique de l'éducation inclusive dans l'enseignement primaire. Son objet porte sur la cohérence entre les politiques publiques de mise en œuvre d'une telle éducation et son incidence sur l'insertion socioprofessionnelle des enfants vivant avec un handicap à l'issue du cycle primaire au Cameroun. Ladite étude s'intéresse à un problème exploré sous l'angle épistémologique de la planification de l'éducation. Il s'agit de l'insuffisance dans la stratégie de mise en œuvre de la politique d'une éducation dite inclusive entraînant une difficile insertion socio-professionnelle des enfants handicapés après le cycle primaire au Cameroun. En explorant en guise d'objectifs les possibilités d'une telle corrélation, nous avons analysé les facteurs en modèle de projection susceptibles de favoriser l'insertion professionnelle de cette catégorie d'apprenants dans le département du Mfoundi, région du Centre-Cameroun. Les outils méthodologiques mobilisés ont été une analyse qualitative, descriptive et corrélationnelle. Un Test du Khi<sup>2</sup> de Pearson 1900 a été appliqué aux données nominales issues d'un échantillonnage aléatoire simple dans une logique probabiliste. Une minutieuse recension des écrits accompagnée d'une analyse critique des concepts opératoires et la théorie des partis prenantes (PP), inspirée de : (Dodd, 1932 ; Barnard, 1939 ; Freeman 1984) ont encadré l'aspect théorique de l'étude. D'où l'émission de l'hypothèse générale suivante ; la mise en œuvre de la politique de l'éducation inclusive comme résultat d'un management participatif favorise l'insertion socio-professionnelle des enfants handicapés au Cameroun. L'expérimentation de ladite hypothèse s'est appuyée outre les outils statistiques mobilisés, sur un échantillon de 139 enseignants du primaire à qui a été administré un questionnaire. En plus, un entretien a été administré à 6 responsables de la chaîne de supervision pédagogique piqués au hasard dans l'arrondissement de Yaoundé 4 à partir des thèmes centraux d'un guide préalablement élaboré dans les règles de l'art. L'étude dans une optique congruente est parvenue à la conclusion que : la planification du processus de mise en œuvre, l'attribution des ressources spécialisées et l'implication des parties prenantes dans le processus de mise en œuvre d'une éducation dite inclusive constituent des leviers essentiels d'une insertion socioprofessionnelle certaine chez les enfants vivant avec un handicap à l'issue du cycle primaire au Cameroun.

**Mots clés** : Mise en œuvre ; Politique éducative ; Inclusion scolaire ; Handicapé ; Insertion socioprofessionnelle.

## ABSTRACT

The study deals with the issue of inclusive education in primary education. It focuses on the coherence between public policies for the implementation of such education and its impact on the socio-professional integration of children living with a disability at the end of primary education in Cameroon. This study focuses on a problem explored from the epistemological perspective of educational planning. This is the inadequacy of the implementation strategy of the so-called inclusive education policy, which leads to a difficult socio-professional integration of children with disabilities after primary school in Cameroon. In order to explore the possibilities of such a correlation, we analyzed the factors in a projection model likely to favor the professional integration of this category of learners in the department of Mfoundi, Centre-Cameroon region. The methodological tools used were qualitative, descriptive and correlational analysis. A Pearson 1900 Chi-square test was applied to nominal data from a simple random sampling in a probabilistic logic. A thorough review of the literature with a critical analysis of the operational concepts and the stakeholder theory (PP), inspired by: (Dodd, 1932; Barnard, 1939; Freeman 1984) framed the theoretical aspect of the study. Hence, the following general hypothesis was put forward: the implementation of the inclusive education policy as a result of participatory management favors the socio-professional integration of disabled children in Cameroon. The testing of the said hypothesis was based, in addition to the statistical tools mobilized, on a sample of 139 primary school teachers who were given a questionnaire. In addition, an interview was conducted with six people in charge of the pedagogical supervision chain, randomly selected in the Yaoundé 4 district, based on the central themes of a guide previously drawn up according to the rules of the art. The study came to the conclusion that the planning of the implementation process, the allocation of specialized resources and the involvement of stakeholders in the process of implementing inclusive education are essential levers for the certain socio-professional integration of children with disabilities at the end of primary school in Cameroon.

**Key words:** Implementation; Education policy; School inclusion; Disability; Socio-professional integration

## INTRODUCTION

La mise en œuvre est considérée de manière générale comme une mesure qui permet d'assurer le respect des règles, c'est-à-dire une implémentation de ce qui doit être fait dans un domaine précis, tout en suivant les normes requises. Il existe plusieurs définitions selon les perspectives et les domaines de compétence des auteurs.

Dans le domaine de l'ingénierie et de l'informatique, la mise en œuvre est la création d'un produit fini à partir d'un document de conception, document de spécification voir directement depuis une version originelle ou un cahier de charge. Elle est un procédé juridique mis à la disposition des sujets de droit international pour remplir leurs engagements, exercer leurs droits ou assumer leurs obligations, (Combacau, 1995). C'est dire que la mise en œuvre dans le domaine juridique est considérée comme une méthode, ou comme un document servant de stratégie pour la réalisation des objectifs fixés dans le respect des normes régies par ce domaine de compétence.

Maljean (2003) pour sa part définit la mise en œuvre comme l'édiction des lois et la création des mécanismes qui garantissent à la fois l'effectivité et l'efficacité du droit de l'environnement ainsi que leur respect permanent. Elle perçoit ici la mise en œuvre comme un procédé prescrit et fondé sur l'application des règles de droit suivant des normes précises. Dans le même sens, Owono (2009) stipule que la mise en œuvre de la règle de droit ou d'une théorie s'effectue à travers l'adoption des lois et la définition des mécanismes garantissant l'effectivité et l'efficacité du droit ou de cette théorie dans le temps et dans l'espace. Dans Dictionnaire des politiques publiques (2010), Mégie quant à lui définit la mise en œuvre d'une politique publique comme un processus d'application de décisions. Dans le sens de Mégie, la mise en œuvre permet de caractériser un moment de l'action publique où la décision se confronte à la réalité à travers l'application des directives gouvernementales. Ceci dit, elle a pour but de définir une stratégie permettant d'adapter les actions publiques aux mesures prises par le gouvernement. Au vue de ces définitions sus élaborées, la mise en œuvre est un processus qui vient traduire dans les faits, des règles et des lois préalablement établies suivant des normes requises ou alors selon le respect d'un cahier de charges.

Au regard de ce qui précède, la mise en œuvre ouvre un large spectre d'analyse. Toutefois, le volet qui intéresse la présente étude est celle inhérente à la politique éducative.

La notion de politique éducative met en exergue les buts et les objectifs avoués du système éducatif. Bomba (2001, p.111) dans l'ouvrage intitulé [mémoire online], estime que

les politiques éducatives « *disent ou plus exactement expriment car, elles reposent sur beaucoup de non-dits, la façon dont une société se pense d'elle-même, se veut, se projette dans l'avenir. Elles expriment donc aussi les rapports de force dans la société, la domination socio-économique, mais également la domination symbolique et culturelle* ». Ces politiques éducatives sont basées sur les pensées et les initiatives, sur l'idée que la société développe dans le but de l'améliorer à long terme. Elles tendent à influencer sur le plan économique et social mais également dans la perception des individus au niveau éducatif. La politique éducative tire son essence dans le processus enseignement/apprentissage ; elle est la résultante du phénomène éducatif qui touche non seulement les enseignements mais aussi les acteurs proprement dits qui sont le personnel enseignant et les apprenants.

La politique éducative se définit comme des moyens mis en œuvre pour faciliter les chances des éducateurs et des systèmes scolaires en terme d'expériences et de résultats souhaités pour les apprenants. Ceci dit, chaque institution a le devoir de définir les buts et les objectifs de sa politique éducative tout en associant la communauté dans la coordination la vision du personnel enseignant. Toute politique éducative, qu'il s'agisse de promouvoir la pédagogie différenciée, le caractère mixte dans le domaine scolaire, ne peut être effective que si elle est réellement mise en œuvre par les acteurs concernés, ou encore les enseignants en cas de réforme pédagogique (Maroy, 2021). Elle se met en place dans les sociétés modernes à travers les différentes lois et autres décisions administratives telles que les lois d'orientation, les arrêtés, les décrets. Elle occupe une place importante dans tout le système d'enseignement en ce sens où ces politiques éducatives définissent les conditions d'existence et de fonctionnement de celui-ci. Elle est centrée sur les choix fondamentaux qui concernent l'éducation et soutient une idéologie par l'intérêt d'une nation qui peut être universel (Depover et Jonnaert, 2014). Pour ces différents auteurs, la politique éducative tournerait autour d'un certain nombre de choix qui caractérise la théorie selon laquelle tout système éducatif se doit de mettre sur pied des réformes pédagogiques nécessaires dans le but d'améliorer l'efficacité et l'efficience de celui-ci.

La mise en œuvre d'une politique éducative serait donc considérée comme l'implémentation de nouvelles réformes éducatives et pédagogiques pour favoriser non seulement l'équité scolaire mais aussi la bonne tenue des règles en vigueur, sa mission étant ancrée sur l'efficience, l'efficacité et le changement des stratégies de mise en œuvre.

C'est ce qui justifie au regard de ce qui précède le choix du thème de cette étude qui s'intitule **mise en œuvre de la politique de l'éducation inclusive et insertion socio-professionnelle des enfants handicapés des écoles primaires publiques de Yaoundé 4.**

L'inclusion née dans le but de mieux expliquer le terme de l'intégration a été élaborée avec pour objectif de pallier les inégalités, les discriminations ainsi que les marginalisations envers les enfants vivant avec handicap. Elle a été mise sur pied afin de répondre aux objectifs de l'éducation pour Tous (EPT), mais plus encore aux besoins éducatifs et sociaux des personnes à besoins particuliers.

L'inclusion est définie comme un processus qui aide à dépasser les barrières limitant la présence, la participation et la réussite des apprenants, l'éducation inclusive est considérée comme un processus de renforcement d'un système éducatif donné, à s'adresser à tous les apprenants. Unesco (2017).

Cette définition de l'Unesco signifie que, l'inclusion favorise le vivre ensemble dans la société quel que soit l'origine, le statut physique, mental ou intellectuel des individus ; elle a été élaborée dans le but de mettre un terme à l'exclusion dans les établissements scolaires ainsi que dans le milieu professionnel pour qu'il y'ait une société égalitaire dans les droits et les devoirs des individus. Dans cette même lancée, l'inclusion scolaire s'attache : « *à la façon de transformer les systèmes éducatifs et d'améliorer la qualité de l'éducation à tous les niveaux et dans les environnements, de manière à s'adapter à la diversité des apprenants et à promouvoir la réussite scolaire* » Unesco (2008). L'inclusion scolaire vise à renforcer les systèmes éducatifs face à de multiples contraintes rencontrées dans l'application de nouvelles perspectives visant à l'intégration scolaire. L'objectif de développement durable 4 à l'horizon 2030 (ODD4) a pour objectif d'assurer une éducation inclusive et équitable de qualité tout en promouvant l'accès à un apprentissage pour tous tout au long de la vie. C'est dire que tous les enfants ont droit à une éducation de qualité sans aucune forme de discrimination eu égard à leur condition physique, mentale ou psychologique.

Le MINEDUB a publié en 2016 un arrêté portant sur la transformation de certaines écoles ordinaires en écoles inclusive sur toute l'étendue du territoire national. En outre, l'article 33 alinéa 1-4 de la *loi n°2010/002 du 13 avril 2010* stipule que les bâtiments et institutions publics et privés ouverts au public doivent être conçus de façon à faciliter l'accès et l'usage des personnes handicapées, ce qui cadre avec la loi n° 95/1516 qui stipule que l'éducation des

jeunes enfants et adultes handicapés doit être assurée dans les écoles ordinaires et spécialisées et donc le gouvernement camerounais prend des mesures à travers plusieurs arrêtés pour aborder l'inclusion scolaire, Tchombe (2017). La déclaration des droits de l'homme de 1948 affirme que toute personne a droit à l'éducation quel que soit son statut. Selon la loi de l'orientation de l'éducation 98/004 du 14 Avril 1998 tout individu a droit à l'éducation en toute égalité de chance et d'accès sans discriminations de sexe, d'opinions politique, philosophique, religieuse, d'origine sociale, culturelle, linguistique ou géographique. En outre, la loi n°2010/002 du 13 Avril 2010 portant sur l'accès à l'éducation et la formation professionnelle des personnes handicapées stipule dans son article 28 que l'Etat devrait prendre des mesures particulières pour garantir l'accès des personnes handicapés à l'éducation et à la formation professionnelle. Ces mesures comprennent une prise en charge matérielle et financière et l'appui pédagogique. L'insertion socio-professionnelle des enfants handicapés a été une quête permanente pour de nombreuses organisations malgré l'existence des dispositions législatives et constitutionnelles, résultante de la marginalisation et des discriminations auxquelles les personnes ayant un handicap sont confrontés non seulement dans les institutions scolaires aux travers des enseignants et aussi des élèves valides qui les considèrent comme étant inférieurs. Cette discrimination se poursuit également en dehors des milieux scolaires, car les personnes ayant un handicap font face à de nombreuses difficultés pour être acceptées et intégrées dans le milieu professionnel.

Les sciences de l'éducation sont un domaine aussi vaste que varié. Le management apparait comme l'ensemble des techniques d'organisation et de gestion pour conduire et piloter l'action des individus. Selon Thévenet (2014), le management consiste à faire en sorte qu'une action collective soit efficace. Ce qui justifie le fait qu'une politique de mise en œuvre doit tout d'abord être pensée. Le management est aussi considéré comme « *un effort fourni pour coordonner l'ensemble des ressources humaines et matérielles, pour atteindre un ensemble d'objectifs* » Wako, (2003). Selon cet auteur, le management est un processus permettant de gérer les différentes ressources pour à des fins spécifiques en vue d'atteindre des buts précis.

La plupart des études ont été réalisées et modelées sur le volet de l'éducation inclusive ou de l'insertion socio-professionnelle des enfants handicapés, sans toutefois aborder le volet managérial ou celui de la mise en œuvre de la politique de l'éducation inclusive étant donné que cet aspect a toujours échappé aux politiques publiques ainsi qu'au regard des scientifiques. Les politiques publiques doivent instaurées des dynamiques servant de pont entre une éducation de qualité mais aussi leur insertion socio-professionnelle. Cette étude s'attèle donc à mettre en

lien une catégorie de personne marginalisée dans la société tant sur le plan éducatif que sur le plan socio-professionnelle.

L'insertion socio-professionnelle des jeunes a toujours été une problématique actuelle qui nécessite des investigations scientifiques mais celle des enfants en situation de handicap l'est d'autant plus dans les entreprises au Cameroun avec le taux de chômage qui s'accroît de jour en jour. La situation de l'enfant en situation de handicap est encore plus interpellante au regard des insuffisances des mécanismes qui sont mis en œuvre pour les accompagner et aussi de l'insuffisance dans l'application des lois et de la constitution qui stipule que tous les hommes sont égaux dans leurs droits et leurs devoirs. Ceci dit, il faudrait qu'il y'ait une politique publique qui met en œuvre une inclusion à la fois éducative ou socio-professionnelle où la société les prend en compte dans un système éducatif inclusif. Cette société inclusive leur permettra de participer à toutes les activités pédagogiques durant leur apprentissage ; pour qu'au sortie de leur formation, il y'ait des politiques d'accompagnement qui leur permettent d'être inséré dans le domaine socio-professionnelle. Dans cette optique, la vision et l'objectif de la SND 30 voudrait qu'il transformation structurelle de l'économie tout en opérant des changements fondamentaux dans les structures économiques et sociales afin de favoriser un développement endogène, inclusif et préservant les chances des générations futures.

Le présent travail s'articulera autour de trois grandes parties détaillées en six chapitres. Dans la première partie, il sera question de traiter de la problématique et du cadre théorique de l'étude qui impliquera l'élaboration de la question de recherche ainsi que la revue de la littérature. Dans la seconde partie, nous aborderons le cadre méthodologique et opératoire, le chapitre 3 qui aura pour but d'opérationnaliser les variables et dans le chapitre 4 qui traitera du cadre opératoire axé sur les éléments de terrain. Enfin il sera question dans la troisième partie d'analyser et interpréter les travaux de terrain.



**PREMIÈRE PARTIE :**  
**PROBLÉMATIQUE ET CADRE THÉORIQUE DE L'ÉTUDE**

## **CHAPITRE 1: PROBLÉMATIQUE DE L'ÉTUDE**

## 1.1-Contexte et justification de l'objet de l'étude

- **Constat**

L'éducation inclusive a toujours été une problématique d'une actualité brûlante. Le handicap est considéré dans la société comme l'une des principales causes d'exclusion et constitue un frein à l'éducation inclusive dans le cadre social, comportemental ou matériel. De nombreux enfants à travers le monde n'ont pas la chance d'être scolarisés ; mais ceux en situation de handicap sensoriel, physique et intellectuel ont encore moins de chance que leurs pairs d'être scolarisés ; ceci malgré la convention internationale relative aux droits des personnes handicapées qui stipule que : « *les personnes en situation de handicap ont le droit d'être protégées contre toute forme de discrimination et de violence en jouissant de leur droit à l'éducation et à la santé* ». Pour l'organisation mondiale de la santé (OMS), plus d'une personne sur sept dans le monde est en situation de handicap. Parmi les dizaines d'enfants concernés, beaucoup n'ont pas la chance d'aller à l'école. L'insuffisance des données et les besoins individuels de ces enfants font en sorte que de nombreux pays ont des difficultés en ce qui concerne l'inclusion de ces personnes dans leur système éducatif national à cause des stigmatisations qui ne cessent de s'accroître, de l'aménagement inapproprié des écoles, du manque de formation adéquat des enseignants et de leur préparation à une pédagogie dite inclusive ainsi que la ségrégation dont ils font face dans les salles de classe, plus encore de l'insuffisance de matériel adapté. Dans le but d'aider les organismes mondiaux, l'Institut International de la Planification de l'éducation (IIPÉ) a organisé deux tables rondes avec le soutien et la collaboration du fonds des Nations unies pour l'enfance (Unicef) afin d'évoquer les difficultés et les progrès de la planification en faveur d'un système éducatif plus équitable et plus inclusif en particulier pour les enfants en situation de handicap.

L'insertion socio professionnelle permet aux personnes en situation de handicap d'être accueillies dans le milieu professionnel afin de subvenir à leurs besoins et à ceux de leur famille afin de jouer un rôle actif dans la société. La marginalisation et les inégalités que rencontrent les personnes à besoins particuliers dans le secteur de l'éducation et dans la société, surtout dans le milieu professionnel, ont poussé les systèmes éducatifs et les organisations à mettre en œuvre une politique d'éducation dite inclusive qui facilitera l'épanouissement de ces personnes tant sur le plan éducatif, en militant pour permettre à ceux-ci d'être mieux accueillis dans les établissements scolaires au même titre que les personnes dites normales, que sur le plan socio-professionnel, en facilitant leur insertion et leur accès dans le milieu du travail à la faveur de la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté

des personnes handicapées complétées par la loi du 28 juillet 2011 et la loi du travail d'Août 2016. Ces lois ont objectif de répondre aux besoins des personnes handicapées dans le domaine de l'emploi. Cette politique volontariste concrétise des principes tels que la non-discrimination qui garantit l'égalité dans le traitement des personnes handicapées tout en mettant sur pieds des mesures qui permettent aux travailleurs handicapés d'obtenir et de conserver leur emploi. Qui entre en étroite ligne avec l'existence des textes juridiques et des lois parmi lesquelles la nouvelle loi du 2 Août 2021 sur la prévention en santé du travail qui renforce l'accompagnement des personnes en situation de handicap et la lutte contre la désinsertion professionnelle. Dans certains pays, le seul fait d'être handicapé peut doubler le risque pour un enfant de ne pas être scolarisé, en comparaison de ses camarades non handicapés, Walker (2016)

En Afrique et plus particulièrement en Africaine subsaharienne, l'éducation inclusive est mise en œuvre comme une stratégie permettant de rendre effective l'éducation pour tous (EPT), car elle a été mise sur pied pour favoriser les apprenants marginalisés et exclus dans les systèmes éducatifs. Les pays de l'Afrique subsaharienne ont validé les OMD et les objectifs fixés par l'EPT malgré la distance qui les éloignent de la réalisation de ces objectifs. Mais nous observons que ces objectifs ne peuvent être suivis si une catégorie de personnes continue de subir des inégalités et d'être exclus. L'inclusion scolaire consiste à inclure les personnes marginalisées et stigmatisées dans les écoles ordinaires. Ceci dit, l'inclusion des apprenants en situation de handicap a été réaffirmée lors de la conférence de Salamanque en 1994.

L'Afrique subsaharienne est considérée comme une région en retard dans de nombreux domaines incluant celui de l'éducation, ce qui fait que la scolarisation des enfants en situation de handicap dans cette région constitue de nombreux enjeux sur le plan politique, ethnique et économique ainsi que des défis financiers, matériels, humains et culturels. Les stigmatisations et les inégalités que rencontrent les personnes en situation de handicap ont poussé à rendre effective la mise en œuvre d'une politique inclusive. Ces inégalités se situent à plusieurs niveaux : familial, social, éducatif, professionnel et économique. Malgré leur volonté visant à l'inclusion des apprenants en situation de handicap dans le système scolaire, ceux-ci restent sous scolarisés comme le souligne l'Unesco (2009 : 11) « *les disparités profondes et persistantes fondées sur la richesse, le sexe, le lieu de résidence, l'appartenance ethnique et autres marqueurs du désavantage constituent un obstacle majeur aux progrès dans le domaine éducatif* ».

Face à cette situation d'exclusion des personnes en situation de handicap, plusieurs politiques ont été mises sur pied pour favoriser l'insertion socio-professionnelle de ces personnes. Toutefois, ces politiques doivent prendre en compte les réalités en fonction de la mobilité de ces personnes et l'écoute des bénéficiaires ; ceci contenu dans le numéro 4 du volume 41 « de la chronique des Nations Unies » de 2004. Le rapport de recherche publié par Handicap International en 2006 avait pour objectif de présenter les bonnes pratiques, des outils et des méthodes permettant de garantir l'efficacité et la viabilité des projets d'accès aux mécanismes de financement et l'auto-emploi des victimes de mines et des personnes handicapées en général ainsi que d'identifier des stratégies permettant de réduire la pauvreté chez ces personnes de 82%.

En Afrique subsaharienne et au Cameroun en particulier, la personne handicapée est considérée selon la loi camerounaise du 21 juillet 1983, relative à la protection des personnes handicapées comme : « *toute personne frappée d'une déficience physique ou mentale, congénitale ou accidentelle et qui éprouve des difficultés à s'acquitter des fonctions normales réservées aux personnes valides* ». Cette définition fait appel à l'influence sur l'intégration des personnes handicapées sur les personnes valides. Suite aux enjeux d'ordre humain, économique et social, le gouvernement camerounais a adopté des dispositifs juridiques favorables aux personnes en situation de handicap. Il s'agit de la loi n°2010/002 du 13 Avril portant protection et promotion des personnes handicapées notamment celle de la facilitation de l'accès à l'éducation, à la formation professionnelle, l'emploi, soins de santé, infrastructures et édifices publics ouverts au public, transport (en facilitant leur mobilité dans des services publics), l'élaboration de la monographie sur les métiers accessibles aux personnes handicapées par type de déficience. Ces mesures ont engendré de nombreuses initiatives tant dans le domaine éducatif que socio professionnel. Bien que ces textes juridiques visant la protection des personnes handicapées soient multiples, la scolarisation des enfants en situation de handicap n'est pas encore effective car pour y parvenir l'état camerounais devra s'assurer de la mise en place de certains dispositifs tels que : pourvoir pour des infrastructures adéquates, s'assurer de la formations d'un bon nombre d'enseignants qui seront en même d'accueillir l'inclusion, mettre des ressources matérielles nécessaires et surtout faciliter l'accès de ces personnes dans les écoles ordinaires. La descente sur le terrain dans certaines écoles primaires a permis de noter des insuffisances dans la mise en œuvre de cette politique inclusive ; des insuffisances au niveau de l'accessibilité de ces écoles, dans la construction des infrastructures qui ne répond pas aux

besoins du handicap, l'insuffisance dans l'attribution du matériel pédagogique et la formation des enseignants qui n'est prise en compte.

L'insuffisance dans la mise en œuvre de la politique de l'éducation inclusion conduit à une faible insertion socio professionnelle des personnes vivant avec handicap ; car ces mêmes insuffisances sont souvent rencontrées dans le milieu de professionnel où ils font face à de nombreuses discriminations. Dans ce sens, les personnes dites normales sont plus favorisées que ceux-ci, peu importe leur niveau de compétence dans le domaine requis ils sont exclus à cause de leur situation physique, mentale ou psychologique. Dans un autre sens, ils sont parfois disqualifiés par manque de compétence car n'ayant pas pu obtenir leur diplôme de fin d'étude, ils se trouvent dans l'incapacité de postuler pour un emploi en entreprise ou encore de faire un concours national qui sied à leur diplôme. Cette situation est dans certains cas liée aux difficultés qu'ils rencontrent au cours de leur scolarisation.

Sur le plan théorique, la population des personnes vivant avec handicap est estimée à près de 10% des 18 millions d'habitants au Cameroun. Il existe plusieurs types de handicap dans la société et ceux-ci subissent toutes formes de mauvais traitements de la part de leur pair. En 2005, le recensement général de la population et de l'habitat (RGPH) avait dénombré 262 119 personnes vivant avec au moins un handicap dont 127 381 femmes et 134 738 hommes ; pour des taux de prévalence de 1,5% pour les femmes et 1,6% pour les hommes. Ils les ont délimités par type de handicap, les sourds sont les plus nombreux de ceux vivant avec un handicap. Ils représentent 38% de l'ensemble de la population et sont suivis par les infirmes de membres inférieurs avec 15,3%, les muets qui représentent 14,3%, les aveugles 10,9%, les infirmes de membres supérieurs 6,3%, les malades mentaux 6,3% et les albinos 1,4%. Ces statistiques présentent le taux de prévalence du handicap au Cameroun de 1,5% en 2005 pour l'ensemble de la population et 5% en 2011.

Le bureau international de l'éducation de l'UNESCO a organisé en 2005 et 2006 à travers la communauté des pratiques pour le développement circulaire (COP) neuf ateliers régionaux pour la préparation de l'éducation inclusive. Les statistiques de l'organisation mondiale de la santé (OMS) montrent qu'au moins 15% de la population mondiale vit avec un handicap et les 80% vivent dans les pays à ressources limitées, Rapport OMS (2011). Elles sont des victimes d'inégalités, et des stigmatisations dans l'accès à l'éducation, aux soins de santé ainsi que la limite dans le domaine de l'emploi or, le ministère de l'éducation de Base MINEDUB (2016) a publié un arrêté portant sur la transformation de certaines écoles publiques

en écoles inclusives sur tout l'étendue du territoire national. L'Unesco (2005-2008) estime que 90% des enfants handicapés dans les pays en voie de développement n'ont pas accès à l'école et 30% des enfants en situation de rue vivent avec un déficit.

D'après l'enquête dans les ménages près de 90% de la population des personnes vivant avec handicap ne savent ni lire ni écrire et 90% sont sans emploi. Cette situation est d'autant plus relevée chez les personnes autistes qui subissent d'après la situation du Cameroun les taux d'emploi les plus élevés des personnes vivant handicap avec un taux variant de 76 à 90% et représentent également la population de ceux vivant avec handicap qui est limitée dans son accès à l'éducation à cause du manque de dispositions facilitant leur insertion. Tout ceci malgré l'existence de la loi n° 2010/002 du 13 avril 2010 portant protection et promotion des personnes handicapées qui est celle de faciliter leur accès et la formation professionnelle, l'emploi, soins de santé, infrastructures et édifices publics ouverts au public.

## **1.2- Problème de l'étude**

La déclaration universelle des droits de l'homme de 1948 affirme que toutes personnes a droit à l'éducation quel qu'en soit son statut. La loi d'orientation de l'éducation 98/004 du 14 Avril 1998 soutient l'Egalité des chances d'accès de l'éducation sans discriminations, d'opinions politiques, philosophiques, religieuses, d'origine sociale entre autres. Ceci dit, toutes personnes a droit à l'éducation quel que son milieu de vie, l'environnement dans lequel il a grandi ou sa condition physique sans qu'il n'y ait obstacle venant de l'opinion public. Dans cette même lancée, la loi n°2010/002 du 13 Avril 2010 portant sur l'accès à l'éducation et la formation professionnelle des personnes handicapées stipule dans son article 28 que l'état devrait prendre des mesures particulières pour garantir l'accès des personnes handicapées à l'éducation et la formation professionnelle. Ces mesures devront comprendre : une prise en charge matérielle et financière ainsi que l'appui pédagogique. En ce qui concerne l'accès aux infrastructures, à l'habitat et aux transports, l'article 33 de la section 3 alinéa 1-4 stipule que les bâtiments et institutions publics et privés ouverts au public doivent être conçus de façon à faciliter l'accès et l'usage des personnes handicapées. Ainsi, au moment de leur rénovation ou des transformations importantes, ces bâtiments devront être aménagés de façon à faciliter leur accès ; la construction des voies de communication devra prendre en compte tous les aménagements tels que : les rampes pour faciliter la mobilité des personnes en situation de handicap physique, l'installation des sanitaires adéquates pour leur utilisation, la construction des points d'eau appropriés pour leur usage afin de garantir leur mobilité et leur épanouissement

ainsi que leur chance de réussir dans les écoles ordinaires. C'est dans cette optique que, le ministère de l'éducation de Base MINEDUB (2016) a publié un arrêté portant sur la transformation de certaines écoles publiques en écoles inclusives sur tout l'étendue du territoire national ainsi que la loi n°95/1516 qui stipule que l'éducation des jeunes enfants et adultes handicapés doit être assurée dans les écoles ordinaires et spécialisées. C'est dans ce sens que, le gouvernement camerounais prend des mesures à travers plusieurs législations pour aborder l'inclusion scolaire (Tchombe 2017).

En Mai 2018, un partenariat a été signé entre le ministère de l'enseignement (MINESEC) et l'ONG sightsavers. Ce partenariat avait pour objectif de promouvoir la formation des enseignants dans les écoles normales des instituteurs de l'enseignement général (ENIEG) et les écoles normales des instituteurs de l'enseignement technique (ENIET) dans le domaine de l'éducation inclusive dans le but d'y ajouter des cours de formation afin de les outiller pour accueillir l'inclusive scolaire.

Malgré que le gouvernement camerounais ait pris des mesures au moyen d'énoncés des politiques publiques de 1983 à 2010, les droits de toutes les personnes et des enfants en situation de handicap en particulier, ne rentrent pas de façon précise dans les problèmes de l'inclusion scolaire car nous constatons que aucune mesure d'accompagnement en terme de réformes pédagogiques, structurelles encore moins organisationnelles n'a été mise sur pied.

Dans le domaine socio-professionnelle des personnes vivants avec handicap, des mesures ont été prises afin de faciliter l'accès des personnes vivant avec handicap au milieu professionnel avec la loi du 13 Avril 2010 portant sur l'accès à l'éducation et la formation professionnelle des personnes en situation de handicap. Ceci dit, la formation professionnelle des personnes handicapées leur permettra d'être outiller pour accéder au milieu professionnel afin d'obtenir un emploi stable qui leur permettra de subvenir à leurs besoins et ceux de leur famille ; avec le décret n°90/1516 du 26 novembre 1990 fixant les modalités d'application de la loi n°83/13 du 21 Juillet 1983 relative à la protection des personnes handicapées. Ce décret devra les accompagner non seulement pour leur intégration dans le milieu scolaire mais aussi pour l'insertion professionnelle avec l'obtention d'un emploi stable et des mesures visant à faciliter leur moyen de locomotion ainsi que leur accès dans les lieux publics et dans les édifices. La loi du 13 Juillet 1983, fixait une moyenne de 10% des personnes handicapées pour leur recrutement en matière d'emploi dans le public ainsi qu'au privé. Ce qui est en accord avec la vision à long terme du Document de Stratégie pour la Croissance et l'Emploi (DSCE) centré



sur l'accélération de la croissance, la création d'emplois formels et la réduction de pauvreté. Cette vision se veut dynamique en visant la réduction du taux de chômage par la création de multiples emplois car il ne peut y avoir insertion socio-professionnelle des personnes en situation de handicap s'il y a un manque d'emploi et surtout un taux de pauvreté élevé. Dans le même sens, les Nations Unies avaient créé un comité Ad hoc ayant tenu sa huitième session en Août 2006 et qui est chargé d'étudier les propositions sur l'élaboration d'une convention internationale globale et intégrée, visant à promouvoir et à protéger la dignité des personnes handicapées. L'article 22 de cette convention a pour but de promouvoir le droit des handicapées à gagner leur vie par le travail. Il met l'accent sur l'importance d'une indépendance économique, basée sur les principes d'égalité de chance et de traitement. Cet article vient rejoindre la convention 159 de l'Organisation Internationale du Travail (OIT) qui vise à promouvoir la réadaptation professionnelle, les opportunités d'emplois et l'égalité de traitement des personnes handicapées. Elle complète aussi la septième règle des Nations unies sur l'égalité des chances aux personnes handicapées d'avoir des emplois productifs sur le marché du travail.

L'objectif n°2 du Document de Stratégie du Secteur de l'Education et de la Formation (DSSEF) voudrait que l'offre de formation professionnelle soit diversifiée. C'est dire que, l'offre de formation professionnelle doit être accessible à tous les individus en toute égalité et ouvert sur plusieurs domaines d'activités.

**Tableau 1: Effectifs des écoles primaires publiques de Yaoundé 4**

	Nombre d'écoles			Effectifs des élèves			Nombre d'enseignants			Nombre de salles de classes
	PU	PRL	PR C	PU	PRL	PRC	PU	PRL	PRC	
Écoles primaires francophones	50	184	10	24643	25753	3255	546	1281	101	2028
Écoles primaires anglophones	4	129	3	1906	11754	246	26	680	19	24
<b>Total</b>	<b>54</b>	<b>313</b>	<b>13</b>	<b>26549</b>	<b>37507</b>	<b>3501</b>	<b>572</b>	<b>1961</b>	<b>120</b>	<b>2052</b>

**Source :** terrain 2022

Malgré toutes ces dispositions des textes juridiques, arrêtés et les normes sociales élaborés en matière d'éducation, on observe que Yaoundé 4 est constituée des écoles primaires publiques, des écoles privées laïques et des écoles privées confessionnelles. Toutes ces écoles comprennent le sous-système anglophone et francophone.

Cette étude s'articulera autour des écoles primaires publiques. Yaoundé 4 dispose de 54 établissements primaires publiques dont 50 établissements scolaires pour les sous-systèmes francophones et 4 établissements pour les sous-systèmes anglophones. On se rend compte que l'éducation est une priorité nationale ce qui entre en étroite ligne avec la loi d'orientation de 1998 article 2 qui dit que l'éducation est priorité nationale assurée par l'état. Cependant, on observe certaines limites dans le cas de l'inclusion scolaire car d'après les données recueillies sur le terrain, il en ressort que sur un effectif de plus de 40 milles élèves comprenant les garçons et les filles dans les deux sous-systèmes on distingue 20 élèves atteint de handicap moteur, 35 élèves atteint de handicap visuel, 10 élèves atteint de handicap intellectuel et 40 atteint de handicap auditif tous fréquentant dans les mêmes conditions que les enfants dits normaux. Avec l'évolution de la carte scolaire, l'offre de l'éducation s'agrandit et on remarque que l'état cherche tant bien que mal à résoudre le problème de l'offre de l'éducation.

**Tableau 2: Effectif des élèves en situation de handicap fréquentant les écoles ordinaires**

Handicap visuel	Handicap auditif	Handicap moteur	Handicap intellectuel	Total
35	40	20	10	105

**Source :** terrain 2022

Toutefois, il est observé que l'approche inclusive tarde à être effective au regard du nombre d'élèves fréquentant dans les mêmes conditions que les enfants en situation de handicap. L'ensemble des établissements est bâti sur une même architecture c'est-à-dire construit de manière normale disposant de 2052 salles classe avec une insuffisance de dispositifs tels que les rampes, l'accessibilité et les infrastructures adaptées, le manque de toilettes accessibles à ces personnes handicapées ; ceci malgré l'arrêté publié par le MINEDUB en 2016 portant transformation de certaines écoles ordinaires en écoles inclusives sur tout l'étendue du territoire national ; le personnel enseignant non formé en matière d'éducation inclusive sur les 2653 enseignants.

On constate également que ces personnes sont toutes victimes de marginalisations et de stigmatisations venant des enfants dits normaux dans les écoles ordinaires, elles subissent de nombreux rejets de par leur condition physique, intellectuelle, mentale ou psychologique. Cette situation vient donc s'opposer au texte de la convention internationale relative aux droits des personnes handicapées qui voudrait que toutes personnes en situation de handicap soient

protégées contre toute forme de discrimination et de violence tout en jouissant de leur droit à l'éducation et à la santé.

Au niveau de l'insertion socio-professionnelle des personnes handicapées on continue d'observer que l'état essaye tant bien que mal de pallier au problème de l'insuffisance dans l'insertion professionnelle des personnes handicapées, 90% de la population de ces personnes entre (15 à 64 ans) sont sans-emplois ce que révèle l'Enquête Camerounaise auprès des Ménages, ECAM (2007). Ce qui montre la difficulté dans leur insertion professionnelle. Ce constat est d'autant plus révélateur chez les personnes atteintes d'autisme dans ce sens qu'ils subissent le taux le plus bas d'emploi au Cameroun avec entre 76 et 90%. C'est dans ce sens que la convention 169 de l'Organisation Internationale du Travail (OIT) promeut la réadaptation professionnelle, les opportunités d'emplois et l'égalité des personnes handicapées. Pourtant, les statistiques révèlent que le taux de chômage des personnes handicapées est plus élevé que celui de l'ensemble de la population active. Mais ces derniers sont victimes de discrimination dans les services publics et font parfois face à de nombreux refus au moment des recrutements ; dans ce sens où les personnes dites normales sont plus privilégiées de par leurs aptitudes physiques. Tout ceci malgré l'existence de l'article 22 de la convention internationale relative aux droits des personnes handicapées qui reconnaît leur droit à gagner leur vie par un travail tout en mettant l'accent sur leur autonomisation économique basée sur le principe d'égalité des chances et de traitement. L'arrêté n°040/PM du 19 Mai 2022 vient compléter celle de la convention internationale des droits de l'homme en octroyant la dispense d'âge aux personnes handicapées lors des concours administratifs et des recrutements dans la fonction publique de l'état.

On constate à travers les données recueillies sur le terrain que l'État fait des efforts malgré les nombreuses insuffisances pour résoudre non seulement le problème relatif à l'inclusion scolaire mais également celui de l'insertion socio-professionnelle des enfants handicapés de Yaoundé 4.

Au regard de ce qui précède, cette étude soulève donc le problème **de l'insuffisance dans la mise en œuvre d'une politique de l'éducation dite inclusive entraînant une difficile insertion socio-professionnelle des enfants handicapés au Cameroun.**

### 1.3-Questions de recherche

#### 1.3.1- Question principale

En quoi la mise en œuvre de la politique de l'éducation inclusive favorise-t-elle l'insertion socio-professionnelle des enfants handicapés au Cameroun ?

- La planification du processus de mise en œuvre
- Le fonctionnement des systèmes scolaires inclusifs
- La formation des enseignants
- L'attribution des ressources spécialisées
- Les mesures d'accompagnement
- L'application du suivi / évaluation
- L'implication des parties prenantes
- La disposition des infrastructures professionnelles

- **Analyse factorielle**

- **Les facteurs pertinents**

⇒ La planification du processus de mise en œuvre

La planification est un processus qui vise à l'atteinte des objectifs. La planification du processus de mise en œuvre peut être considérée comme le fait de mettre en place des activités ou des actions dans le but d'atteindre les objectifs visés. Il s'agit ici d'organiser, de contrôler et de coordonner les actions, les tâches qui tournent autour de la mise en œuvre de la politique inclusive en vue de mener à bien l'exercice de cette politique.

⇒ L'attribution des ressources spécialisées

Peut être considérée comme l'allocation ou l'octroi des moyens qui permettraient la bonne tenue d'une action. Il s'agit de mettre à la disposition des acteurs concernés les différentes ressources matérielles, humaines et financières pour faciliter la bonne pratique de l'inclusion scolaire et l'insertion socio-professionnelle des personnes en situation de handicap.

⇒ L'implication des parties prenantes

Peut être perçue comme un processus d'identification des individus ou groupes de personnes dans le but de planifier et développer un plan d'action. Il s'agit de déterminer le niveau de participation des individus dans une action donnée ou un projet. C'est-à-dire la manière dont les acteurs accueillent la chose ; que ce soit dans les établissements scolaires ou

encore dans le milieu socio-professionnelle. Il s'agit ici de savoir s'ils accueillent cette politique et mettent tout en œuvre pour la bonne réalisation de celle-ci.

- **Les facteurs moins pertinents**

⇒ Les mesures d'accompagnement

Ce sont des dispositifs mis en place pour assurer la sécurité, l'épanouissement et qui servent surtout à aider des personnes dans l'incapacité d'être autonome en particulier ceux vivant avec un handicap. Ces mesures peuvent être sociales, administratives, éducatives ou professionnelles. Il s'agit ici de relever si les dispositions sont mises en place pour accueillir l'inclusion que ce soit dans les écoles ou dans les milieux professionnels. Ce facteur peut être inclus dans l'analyse du facteur pertinent qui est l'attribution spéciale des ressources.

⇒ La formation des enseignants

La formation peut être prise ici comme l'adaptation, le développement des compétences, du potentiel. Elle est aussi considérée comme l'action de former ou de se faire former. Il s'agit de savoir si les enseignants ont été formés pour accueillir l'inclusion, et si cette formation est effective. Ce facteur rejoint celui de l'attribution spéciale des ressources.

⇒ Le fonctionnement des systèmes scolaires inclusifs

Un système scolaire inclusif est système dans lequel les écoles, les infrastructures, les matériaux pédagogiques et le fonctionnement du personnel est adapté à tout type d'élèves. Dans cette environnement inclusif tous les élèves ont les mêmes droits et les mêmes devoirs sans discriminations ni stigmatisations. Il s'agit de savoir si les systèmes scolaires ont accueilli l'inclusion de manière effective. Ce facteur fait partie du facteur pertinent qui est la planification du processus de mise en œuvre

⇒ L'analyse socio-professionnelle des employés en situation de handicap

Il s'agit ici de savoir si les toutes les dispositions ont été prises dans le milieu professionnel pour favoriser l'accès aux personnes handicapés et surtout faciliter leur employabilité.

⇒ L'application du suivi/évaluation

Le suivi et l'évaluation dans les écoles sont considérés comme des éléments importants qui favorisent la continuité des pratiques inclusives. Il s'agit ici de savoir si dans établissements scolaires les enfants handicapés bénéficient d'un suivi approprié et si leur évaluation est faite en tenant compte de leur condition physique, intellectuelle, ou mentale.

Au regard de ce qui précède, les facteurs tels que :

- La planification du processus de mise en œuvre
- L'attribution des ressources spécialisées
- L'implication des parties prenantes ont été retenus comme facteurs pertinents après analyse.

Ces trois facteurs sont à l'origine de la formulation des questions de recherche suivantes :

### **1.3.2- Questions secondaires**

Le passage de la question principale aux questions secondaires est fait ici par une analyse dite factorielle. Elle s'appuie sur le modèle épistémologique de Reuchlin (2004). Il s'agit d'asseoir la base de la congruence. Elle favorise la justification inhérente au nombre de questions secondaires arrêtées, leur origine ainsi que la logique de la construction du cadre d'analyse.

- En quoi la planification du processus de mise en œuvre de l'éducation inclusive contribue-t-elle à l'insertion socio-professionnelle des enfants handicapés au Cameroun ?
- Comment l'attribution des ressources spécialisées facilite-t-elle l'insertion socio-professionnelle des enfants handicapés au Cameroun ?
- En quoi l'implication des parties prenantes garantit-elle l'insertion socio-professionnelle des enfants handicapés au Cameroun ?

## **1.4- Recherche exploratoire et hypothèse conceptuelle de l'étude**

### **1.4.1- Recherche exploratoire**

L'éducation inclusive au Cameroun a suscité beaucoup d'intérêt de la part des chercheurs. Après plusieurs lectures faites sur les droits fondamentaux en particulier celui de la déclaration universelle des droits de l'homme de 1948 qui stipulent que tous les hommes sont égaux et bénéficient des mêmes droits et devoirs dans la société, il en ressort toujours que la situation de l'éducation inclusive au Cameroun n'a pas encore été stabilisée. On se rend compte que la scolarisation des enfants handicapés dans les écoles ordinaires est très difficile suite à de nombreux facteurs tels que la stigmatisation, la marginalisation, et les inégalités que leur font subir leurs pairs. Il en ressort également que la tranche de la jeunesse souffrant de handicap est toujours en marge d'une insertion socio-professionnelle au regard des données sur le

pourcentage des personnes handicapées au chômage. Tout ceci montre que ces personnes handicapées sont lésées en matière d'offre d'éducation et aussi sur leur insertion socio-professionnelle. C'est donc ce qui nous amène à formuler l'hypothèse conceptuelle suivante.

#### **1.4.2- Hypothèse conceptuelle de l'étude**

**H<sub>c</sub>** : la mise en œuvre de la politique de l'éducation inclusive favorise l'insertion socio-professionnelle des enfants handicapés des écoles primaires publiques au Cameroun.

### **1.5- Objectifs de l'étude**

Ils obéissent au même principe que les questions de recherche de telle sorte qu'ils répondent à la congruence à savoir que l'objectif général doit viser la question principale et les objectifs spécifiques doivent viser les questions secondaires.

#### **1.5.1- Objectif général**

**O<sub>G</sub>** : Analyser le lien qui existe entre la mise en œuvre de la politique de l'éducation inclusive et l'insertion socio-professionnelle des enfants handicapés au Cameroun.

#### **1.5.2- Objectifs spécifiques**

- Montrer que la planification du processus de mise en œuvre de l'éducation inclusive contribue à l'insertion socio-professionnelle des enfants handicapés.
- Vérifier que l'attribution des ressources spécialisées facilite l'insertion socio-professionnelle des enfants handicapés au Cameroun.
- Comprendre en quoi l'implication des parties prenantes garantit l'insertion socio-professionnelle des enfants handicapés au Cameroun.

### **1.6- Délimitation de l'étude**

Au niveau spatial, il est question de s'intéresser aux écoles primaires publiques de l'arrondissement de Yaoundé 4. L'arrondissement de Yaoundé 4 est situé dans le département du Mfoundi, région du centre. Il est limité au nord par l'arrondissement de Yaoundé 5, au sud par le département de la Mefou Mefou et Akono, à l'est par la Mefou et Afamba et à l'ouest par l'arrondissement de Yaoundé 3. Il regroupe 59 quartiers.

Au niveau temporel, cette étude s'articulera autour de la spécialité planification de la politique de l'éducation, elle tend à explorer la corrélation entre la mise en œuvre de la politique de l'éducation inclusive et l'insertion socio-professionnelle des handicapés au Cameroun. Il

sera question de se focaliser sur le fait d'analyser le lien qui existe entre la mise en œuvre de la politique de l'éducation inclusive et l'insertion socio-professionnelle des enfants handicapés au Cameroun. Il s'agira également de montrer que la planification du processus de mise en œuvre contribue à l'insertion socio-professionnelle des enfants handicapés, ainsi que vérifier que l'attribution des ressources spécialisées facilite l'insertion socio-professionnelle des enfants handicapés et enfin de comprendre en quoi l'implication des parties prenantes garantit l'insertion socio-professionnelle des enfants handicapés au Cameroun.

## **1.7-Intérêt de l'étude**

### **1.7.1- Intérêt scientifique**

Cette étude a un but scientifique. Elle aidera à améliorer les mécanismes de mise en œuvre de la politique de l'éducation inclusive. Elle favorise l'insertion socio-professionnelle des enfants handicapés des écoles primaires publiques de Yaoundé 4. Ce travail fait une analyse du lien qui existe entre la mise en œuvre de la politique inclusive et l'insertion socio-professionnelle des enfants handicapés au Cameroun. Il permettra de développer des savoirs sur les pratiques inclusives non seulement dans les systèmes scolaires mais aussi dans le milieu professionnel.

### **1.7.2- Intérêt social**

Cette étude bénéficiera à la société dans ce sens où elle apportera un regard nouveau sur le handicap dans la société. Elle vise à l'inclusion des personnes handicapées dans les écoles ainsi qu'à leur insertion socio-professionnelle. Elle permettra de balayer les discriminations et les stigmatisations des handicapés en leur permettant d'avoir accès à tous au même titre que les personnes dites normales à l'éducation.



## **CHAPITRE 2: CADRE THÉORIQUE DE L'ÉTUDE**

Cette partie consiste à mobiliser l'épistémologie qui entre en étroite ligne avec la problématique mise en exergue dans cette étude. Cette épistémologie se décline en trois principales articulations qui sont : une revue critique de la littérature ou la recension des écrits qui consiste à mettre en exergue l'ensemble structuré de connaissances se rapportant au cadre d'analyse de la problématique soulevée dans cette étude. Elle s'appuie sur une approche méthodique enracinée sur la base des thèmes pertinents qui meublent le contexte de l'étude, d'où la méthode thématique. Le cadre conceptuel de référence dans une approche linéaire, renseigne sur les données opératoires de la conceptualisation de l'étude. La, et/ou les théorie(s) de référence enfin constitue la dernière articulation dudit cadre épistémologique mettant en analyse profonde, une mobilisation des outils opératoires à l'opérationnalisation de l'hypothèse générale de l'étude.

## **2.1- La revue critique de la littérature**

Il existe plusieurs méthodes d'élaboration de la revue de littérature entre autres : la méthode thématique, la méthode factorielle et la méthode structurale. Cette étude fera usage de la méthode thématique afin de mettre en revue l'ensemble des connaissances élaborées autour de la problématique de cette étude. Il sera donc question de s'appuyer sur les thèmes qui encadrent la planification de l'éducation en générale mais, davantage ceux liés à la problématique d'une inclusion en milieu scolaire susceptible de favoriser l'insertion future des apprenants vivants avec un handicap.

### **2.1.1- La planification comme aventure calculée**

La planification peut être perçue de différentes manières et s'appréhende en fonction des auteurs. Les devanciers tels que César, Colomb, Galilée, Luther et Michel-Ange abordent la planification comme une aventure calculée. Pour Massé (1965), la planification peut être assimilée à un plan ou un anti hasard, qui sous-tend une aventure calculée, C'est à dire qu'elle doit être au préalable pensée avant d'être mise sur pied. Selon cet auteur, l'homme est contraint d'agir même si ce dernier ne veut pas le faire car pour lui, « *L'action est une aventure, car elle s'accompagne presque sûrement de chances et de risques, d'espérances et de craintes. Cette aventure doit être calculée, pour permettre de savoir quelle partie étouffe l'autre* ». C'est dire que, le fait d'agir est considéré comme une entreprise hasardeuse qui implique de prendre des risques malgré ses craintes pour atteindre son but car cette aventure selon Massé doit être calculée (Ce calcul est toujours au cœur de l'espoir d'un résultat) ou encore mesurée pour que les résultats soient effectifs. À la base, cette aventure incarne tous les secteurs de la condition

humaine à savoir : l'économie, la politique, la science, la technologie et l'éducation ce qui veut dire que toute action menée vers une aventure devra être calculée. Celle-ci laisse penser que quelque chose dépend, des efforts que l'on fournit pendant les actions menées. C'est dans ce sens que David et Teodora (2014) analysent la planification comme un outil qui permet de « *Faire des choix politiques avisés en exigeant d'évaluer la situation présente, de fixer les objectifs, de mobiliser les moyens nécessaires pour les atteindre et de vérifier les résultats obtenus* ».

Ici, la planification est prise comme une analyse qui contraint l'homme à agir même quand il en a pas envie. Ceci dit, elle vise à atteindre des objectifs devant être définis par un plan d'action qui a été pensé et évalué en amont tenant compte des chances et des risques, des espérances et des craintes. C'est donc dans cette optique que Coombs (1970) perçoit la planification comme une analyse systématique et rationnelle appliquée au développement d'un secteur.

- **Visées de la planification**

**Masengesho, De Ketele et Bonami (2009)**, pensent que, dans la conception rationaliste, l'action de planification vise à la préparation rationnelle des actions futures. Elle a pour but l'ajustement aux aléas de l'action dans la conception incrémentaliste et l'adaptation aux variations de l'environnement dans la conception contingente (P. 12). Pour ces auteurs, plusieurs thèses permettent de cerner les visées permettant de rationaliser l'aventure dans une approche calculée, mesurée.

- **La thèse rationaliste dans la philosophie de la planification**

La thèse rationaliste vise à préparer les actions qui répondent aux objectifs fixés. Elle a aussi pour but de fixer une période donnée sur laquelle les parties prenantes devront s'attacher pour mener à bien leurs actions en vue d'atteindre leurs objectifs. Pour (**Masengesho, De Ketele et Bonami, 2009**), « *la thèse rationaliste prédomine dans huit des vingt-cinq documents qui constituent le corpus d'analyse. Dans chacun des huit documents, l'action de la planification de l'éducation pour tous (EPT) y est présentée comme une activité technique dont l'objet est la préparation des actions répondant à ses objectifs* ». C'est dire pour ces auteurs que, la thèse rationaliste se situe au sommet d'un certain nombre de recueils où l'EPT présente le fait de planifier comme une tâche qui nécessite une certaine maîtrise ayant pour but d'élaborer et de préparer les tâches qui permettront d'atteindre des objectifs précis.

Du point de vue philosophique, la conception du modèle rationaliste classique est appréhendée par Kaplan (1979) comme le « means/ends ». Cette conception est basée sur la rationalité anticipative, causale et conséquentialiste (Saint-Sermin et al, 1998). Ceci dit, le modèle rationaliste classique pour cet auteur tire sa source d'une rationalité qui se projette dans l'avenir. « *Ce modèle de pensée est construit sur une vision de l'homme rationnel capable d'anticiper son avenir et de transformer le monde selon ses objectifs* ». Selon ses penseurs, l'homme est un être rationnel doté de nombreuses capacités dont celle d'améliorer son existence en fonction de ses attentes en se projetant dans l'avenir et construit un espace propice pour son épanouissement.

Chez (Masengesho, De Ketele et Bonami, 2009), le modèle rationaliste classique perçoit la planification comme une méthode d'analyse illustrée sous une forme d'étapes reliées. Il est basé sur la théorie selon laquelle les décideurs murissent soigneusement leurs actes avant de les poser dans ce sens où s'ils posent des actions qui ont été au préalable pensées et muries, ils auront plus de chance d'agir efficacement. C'est un processus qui, la plupart du temps commence par évaluer la situation avant de fixer les objectifs dans le but de pallier aux problèmes existentiels afin de mettre sur pied une stratégie pour exécuter les tâches. Pour le modèle rationaliste classique, la planification intervient à trois niveaux qui sont : celui d'évaluer la situation qui se pose, fixer les objectifs de base et exécuter les tâches concrètes. Il a pour but de devancer dans l'exécution des tâches visant à atteindre les objectifs fixés en élaborant une feuille de route qui définit les dépenses et le calendrier des activités.

#### - **La thèse de la contingence**

La thèse de la contingence vient apporter des limites à celle de la rationalité. Ici, le planificateur ou l'être humain est considéré comme un individu faisant face à des obstacles dans la réalisation de ses actions, car celui-ci utilise son intuition, c'est-à-dire son jugement personnel pour poser un acte. Pour (Mintzberg 1982 : 28-30), « *la contingence conceptualise diverses modalités d'adaptation selon les contraintes contextuelles et prend en compte des variables comme, l'âge et la taille, l'organisation, les paramètres de conception et de coordination mis en place* ». Pour ce dernier, chaque organisation à son mode de fonctionnement et élabore des plans d'action en fonction de leur méthode d'exécution et surtout de la configuration de leurs facteurs clés. Selon (Mintzberg et al, 1999 : 306-351), la thèse de la contingence accorde plus d'importance à l'intuition c'est-à-dire qu'elle se focalise sur les

idées instantanées provenant du sentiment immédiat de l'être ou de sa spontanéité pendant ses activités.

#### - **La thèse de la dépendance**

Pour des auteurs comme (pfeffer et salancik, 2003, p. 31), la dépendance d'une organisation vis-à-vis d'instances qui détiennent des ressources cruciales pour elle, expose cette organisation au contrôle externe de ses activités réduisant ainsi la marge de discrétion ainsi que l'autonomie. Ces auteurs stipulent que la dépendance des organisations à des structures qui les ravitaillent en ressources que ce soit matérielles, financières ou humaines, ouvrent des brèches aux contrôleurs extérieurs à l'organisation, favorisant le manque de discrétion et ainsi ils seront dépendant de ces instances-là. Dans ce contexte où une organisation dépend d'une autre sur le plan financier, la préoccupation majeure des planificateurs sera donc de montrer leur crédibilité face à ces instances au lieu d'établir un programme qui favorisera les réalisations de projets à venir. C'est dans le sens que (Stone et Brush, 1996, p. 31), s'accordent pour dire que : « *dans une situation de forte dépendance vis-à-vis d'une instance pourvoyeuse de fonds, les planificateurs se focalisent sur la construction d'un plan crédible aux yeux de cette instance plutôt que de spécifier les réalisations futures* ». C'est donc dans cet élan de dépendance que ces planificateurs mettent sur pieds une stratégie ou une méthode qui servira à la demande des fonds. Cette thèse aura donc recours au rationalisme classique qui servira de couverture légale dans le fait de persuader les financiers de les inclure dans un projet qui a déjà été planifié au préalable.

#### - **La thèse discursive**

Dans la thèse discursive, « Les planificateurs sont préoccupés par le fait d'influencer positivement l'opinion des allocutaires-clés à propos du caractère participatif du processus de l'EPT. Par contre, dans le document visant les acteurs des services d'exécution, le ton utilisé suggère une description des directives qui dicte ou tout au moins clarifie la conduite à tenir ». C'est la thèse discursive qui a apporté une explication pertinente aux stratégies mises en œuvre par les planificateurs pour faire face à une telle situation qui est entre autres la manière de procéder des planificateurs pour maintenir une cohérence d'ensemble etc... Selon (Throgmorton, 1993, pp 8), le modèle discursive « *offre par la suite l'opportunité de présenter le processus d'élaboration du plan « EPT » comme une option du gouvernement et, par voie de conséquence, comme un cadre d'orientation des actions à entreprendre sur le terrain. Cette*

*façon de faire s'inscrit dans le cadre de la thèse discursive pour laquelle les planificateurs sélectionnent leurs arguments en fonction du public cible ».*

Comme la planification est considérée par des devanciers comme une aventure calculée qui s'applique à tous les secteurs (économie, politique, technologique éducatif etc...). Elle s'applique fondamentalement dans le cadre de cette étude dans le secteur de l'éducation, raison pour laquelle l'on abordera la question de la planification dans le secteur éducatif.

### **2.1.1 - La planification du secteur éducatif**

La planification de l'éducation est un concept aussi vaste que varié. Elle évolue au fil du temps en fonction de l'environnement avec pour but de s'adapter à des besoins spécifiques. Pour Coombs (1970), la planification de l'éducation *« est l'application d'une analyse systématique et rationnelle au processus de développement de l'éducation; son but est de mettre l'éducation à même de satisfaire de manière plus efficace aux besoins et aux objectifs des étudiants et de la société »*. Pour cet auteur, la planification de l'éducation est perçue comme une étude rationnelle des systèmes visant à l'amélioration des pratiques éducatives dans le but de mieux satisfaire les besoins des apprenants et également ceux de la société. Elle a pour but d'améliorer l'avenir en tenant compte des enseignements du passé.

Elle tire sa source des antécédents qui remontent jusqu'à l'Antiquité où des savants tels que les spartiates planifiaient l'éducation dans le but de l'adapter aux besoins sociaux, économiques et militaires. Platon quant à lui pour des besoins politiques et d'hégémonie avait proposé un plan d'éducation et la Chine, sous la dynastie des Han, et le Pérou des Incas ont planifié l'éducation pour servir spécialement leurs desseins nationaux. Tout ceci dans le but de montrer l'importance que la planification de l'éducation joue dans l'amélioration du système d'enseignement pour atteindre les objectifs fixés par une société. Pour certains, le recours à la planification de l'éducation se faisait pendant les périodes d'agitation intellectuelle et sociale et ainsi transformer la société afin qu'elle atteigne les objectifs fixés.

Au milieu du XVI<sup>e</sup> siècle, John Knox proposa un plan pour l'établissement d'un système national d'écoles et de collèges qui avait expressément pour fin d'assurer aux Ecosseis une heureuse combinaison, leur salut spirituel et leur bien-être physique. C'est donc ainsi que la tentative moderne de l'usage de la planification de l'éducation fut considérée comme le premier plan quinquennal de la jeune Union soviétique en 1923. Dans cette optique, Coombs (1970) déclare que la planification de l'éducation, telle que nous la connaissons aujourd'hui, est trop jeune encore; elle grandit trop vite et c'est une matière trop complexe et trop variée pour se laisser enfermer dans un concept rigoureux et définitif. Ainsi, il serait judicieux de dire que la

planification de l'éducation a fait, depuis quelque temps, de grands progrès sur les plans théorique et pratique. Il y a un grand nombre de points importants sur lesquels théoriciens et praticiens sont de plus en plus d'accord. C'est dans ce sens que (Malan 1986, pp 20) appréhende la planification de l'éducation comme « *un processus social au cours duquel les techniques et les méthodes utilisées sont l'objet non seulement de discussions et de choix méthodologiques et théoriques mais aussi de débats et d'utilisations politiques et pragmatiques* ». Ce qui justifie que la planification s'appuie sur plusieurs indicateurs tels que : la demande en éducation qui se décline en demande privée et demande publique ; l'offre en éducation qui se décline également en offre publique et offre privée ; le rendement en éducation qui donne également droit au rendement public et au rendement privé. Elle concerne en outre, les facteurs comme : le taux brut de scolarisation et/ou la démographie scolaire.

- **Les outils d'analyse de la planification de l'éducation**
- **Offre en éducation**

L'offre en éducation renvoie aux aptitudes liées aux institutions qui englobent les ressources humaines et matérielles offertes et à leur répartition quantitative et qualitative sur le territoire national. Elle s'appréhende et se dénomme de différentes manières en fonction des auteurs. Bellat et Van Zanten (1992) parlent de l'offre scolaire ou offre de formation. Pour Zanten (2009), l'offre de l'éducation se décline à plusieurs niveaux. Elle est caractérisée par la densité, l'accessibilité et la différenciation entre autres. En ce qui concerne (Kana, 2019, pp 3), l'offre d'éducation regroupe l'ensemble des structures physiques, locaux, équipements, matériels didactiques, des ressources humaines (personnels enseignants, encadrement) et institutionnelles qui concourent à l'organisation de l'enseignement de masse. Cette offre en éducation se décline non seulement en offre privée mais également en offre publique.

#### - **L'offre privée en éducation**

L'offre privée en éducation a été mis sur pied par l'Etat dans les années 1980 avec pour but de pallier aux difficultés financières. C'est dans ce sens que l'état à solliciter l'aide financière des familles en associant les parents dans la gestion quotidienne des écoles de l'enseignement primaire. Cette offre a donc contribué à l'essor des établissements privés qui a permis de soulager le budget public et l'offre globale en éducation. Elle est très diversifiée et dotée de diverses oppositions entre les écoles confessionnelles et laïques, rurales et urbaines, complémentaires ou concurrentes aux écoles publiques. Selon Gurgand (2005, p. 11), les parents qui doivent scolariser leurs enfants ou les étudiants qui souhaitent poursuivre leurs études font face à un ensemble d'établissements, d'intervenants, de règles, de possibilités de

financement qui déterminent les conditions dans lesquelles l'apprentissage va être possible et les connaissances validées. En Haïti, les établissements privés représentent 90% du système scolaire, et entre 60 et 85% au Cameroun et en République démocratique du Congo (CME, 2018).

#### - **L'offre publique en éducation**

L'offre publique en éducation est toujours prédominante à celle de l'offre privée. Dans l'offre publique, l'enseignement public favorise l'accès de plusieurs enfants et de jeunes à l'éducation. Mais, dans de nombreuses régions en développement, le nombre d'écoles publiques est insuffisant pour faire face à la demande de scolarisation (Colclough, 1996, p. 03). Ceci dit, à cause des contraintes budgétaires et de financement public restreint, certains gouvernements ne peuvent pas augmenter l'offre scolaire. Eboue et Dudjo Yen (2021, p 04), stipulent que, depuis quelques années, le Cameroun est confronté à une crise financière sans précédent dont les ramifications empêchent le développement de l'éducation publique et occasionnent un déficit budgétaire chronique. Ainsi, la part du budget consacrée à l'éducation ne suffit plus à créer des infrastructures et à faire fonctionner les écoles publiques. Au regard de ces différents points de vue, l'offre privée a été mise sur pieds dans le but de pallier aux problèmes rencontrés dans l'offre publique par l'état.

#### • **Demande en éducation**

La demande en éducation est appréhendée par (Makoudjou Tchendjou, 2011, p. 03), comme l'ensemble des facteurs que les individus ou les groupes sociaux prennent en compte dans leurs pratiques de scolarisation. Ces facteurs scolaires, économiques, sociaux, démographiques, sociaux, démographiques, culturels, religieux et politiques conditionnent la mise à l'école, l'itinéraire scolaire et la durée de la scolarité. Pour Coombs, il existe un décalage considérable entre la demande d'éducation et l'offre suite à l'explosion démographique qui a entravé la réalisation des objectifs fixés ce qui a conduit les autorités scolaires à réduire l'accès à l'école aux enfants ayant un besoin d'éducation. La demande en éducation a donc été considérée comme démesurée face à l'offre de celle-ci. On observe également un accroissement de la demande suite à l'exigence de scolarisation des administrateurs d'établissements dans ce cas elle devient fonction de la démographie car, la demande peut être influencée par ce que le coût d'éducation représente pour les élèves mais aussi pour les parents. Elle correspond aux besoins en main d'œuvre formée par le marché de l'emploi.

#### - **La demande privée en éducation**



Pour Mingat (1977, p. 30), l'analyse faite par la théorie du capital humain consiste à considérer que la demande privée d'éducation est la résultante d'un calcul économique rationnel de la part de l'individu. Ce calcul économique suppose que les agents privés considèrent l'éducation comme un investissement qu'ils cherchent à rendre le plus « rentable » possible. D'après la Banque mondiale (2015), des études montrent que l'enseignement privé a la capacité de favoriser la réussite scolaire c'est-à-dire que le milieu d'enseignement privé facilite le processus enseignement/apprentissage des apprenants, apporte une autonomie assez considérable à la mise en œuvre de nouvelles pratiques pédagogiques. Le développement de l'enseignement doit son émergence aux parties prenantes (les pouvoirs publics ainsi que les parents d'élèves). Selon Boll et alii (2011), les familles défavorisées sont celles qui ont recours le plus souvent aux écoles privées pour scolariser leurs enfants. Ceci dans le but de pallier aux manquements des écoles publiques en recherchant un système scolaire proactif qui rendra des comptes ou une éducation qui répondra à leur attente.

- **Le rendement en éducation**

Le rendement d'un système éducatif se situe à deux niveaux (interne et externe). Le rendement interne désigne la mesure du rapport entre les résultats et les moyens, les produits obtenus scolaire et les ressources engagées entre autres. Le premier aspect désigne le rapport entre les connaissances, les attitudes, les aptitudes acquises et les objectifs pédagogiques. Sur le plan économique, le rendement est la production, le fruit de l'efficacité. Selon l'UNESCO, on considère généralement qu'un système éducatif est efficace s'il fournit, pour un cout minimum la production escomptée en termes de jeunes gens munis des connaissances et du savoir-faire prescrit par la société.

- **Le rendement privé**

Selon Fotso Simo (2008), le rendement privé en éducation est le rapport entre les bénéfices(revenus) que retire un individu de son parcours éducatif et les coûts directs et indirects qui y sont liés. Celui-ci correspond à l'individu qui paye des frais de scolarité et des frais accessoires pour acquérir d'autres connaissances dans l'optique d'avoir des gains supplémentaires. Ce niveau concerne les acquéreurs potentiels du capital humain en leur permettant de faire leurs choix d'investissements.

- **Le rendement public**

Pour Fotso Simo (2008), l'aspect public du rendement concerne les gouvernements qui subventionnent les études des individus dans le but de prélever des impôts plus tard sur le supplément de gains perçus par les instruits. Cet auteur stipule que le rendement social est le rapport entre les bénéfices que retire la société de l'élévation du niveau scolaire de la population et les coûts de financement du système éducatif. Selon l'Agence Française de Développement (AFD), les bénéfices sociaux prennent en compte les bénéfices privés mais également les facteurs externes résultant de l'éducation en terme de santé, d'hygiène, de respect de l'environnement, d'intégration sociale ou de comportement citoyen. Cet aspect du rendement concerne particulièrement les acteurs du système éducatif qui prennent en compte les bénéfices.

- **La démographie**

La démographie est un aspect de la planification qui étudie des populations humaines dans leur dimension, leur structure, leur évolution ainsi que leurs caractères généraux. L'étude de la démographie est intéressée à la situation actuelle de la population ce que l'on appelle statistique de la démographie c'est-à-dire l'état de la population, sa structure et sa composition mais aussi à l'évolution de cette population qui dépendra des éléments démographiques tels que les mariages, les naissances, les décès.

- **La structure de la population**

La structure de la population peut être déterminée par ce qu'on appelle recensement. Celui-ci peut être classé par types comme les recensements totaux de la population et les enquêtes par sondages. Pour (Ta-Ngoc, 2002), les recensements totaux de la population constituent la méthode qui permet d'avoir les renseignements les plus précis et les plus détaillés. Ces recensements ont lieu tous les dix ans et aussi pendant les périodes inter censitaires des enquêtes par sondage. Pour cet auteur, l'étude de la population par âge est très importante en démographie car elle résume non seulement le passé démographique mais aussi l'évolution future de la population. Celle-ci permet d'apprécier l'importance de la population scolarisable ainsi que de mesurer le taux de scolarisation.

- **Le taux de scolarisation**

Le taux de scolarisation est le rapport entre le nombre d'apprenants (élèves, d'étudiants) en formation initiale d'un âge déterminé, inscrits dans un établissement d'enseignement, et le nombre de jeunes de cet âge Insee (2019). Ta-Ngoc (2002, p. 31), stipule que dans les pays en voie de développement, le taux de scolarisation est calculé en rapportant les effectifs totaux d'un niveau d'enseignement (enseignement primaire par exemple) au groupe d'âge correspondant aux âges officiels de ce niveau d'enseignement. Ceci dit, à raison des entrées

tardives à l'école et des redoublements beaucoup d'enfants dépassent officiel de la population scolarisable qui de 6 à 13 ans pour le primaire et le secondaire. Les données recueillies par l'UNESCO (2018), montrent que 8% des enfants ne sont pas inscrits à l'école primaire dans le monde malgré qu'ils aient l'âge requis.

#### - **Le taux de natalité**

Chez l'Institut nationale de la statistique et des études économiques Insee (2020), le taux natalité ou encore le taux brut de natalité est pris comme le rapport du nombre de naissances vivantes de l'année à la population totale moyenne de l'année. Le taux de natalité dépend de plusieurs facteurs comme l'environnement, la connaissance que la population a des méthodes contraceptives existantes, les conditions culturelles, socio-économiques, religieuses et le nombre de personnes en âge de procréer. Il en résulte par conséquent que, selon la structure par sexe et par âge de la population, c'est-à-dire selon la proportion des femmes en âge de procréer par rapport à la population totale, le taux brut de natalité peut varier (Ta-Ngoc, 2002).

#### - **Le taux de mortalité**

On distingue deux types de mortalité selon Ta-Ngoc (2002) qui sont la mortalité endogènes et exogènes. La mortalité endogène concerne les enfants nés avec des malformations et qui meurt suite à ces malformations-là, alors que la mortalité exogène concerne les mort suite d'accidents, de maladies infectieuses et/ ou de carences alimentaires.

### **2.1.2- L'éducation dans sa dimension inclusive**

#### • **L'inclusion scolaire**

Le concept d'inclusion scolaire est apparu dans les années 1990 comme prolongement naturel du courant d'intégration scolaire amorcé durant les années 1970 (Dionne & Rousseau, 2006). La notion d'inclusion a été nouvellement mis sur pieds pour mieux expliquer le désir de scolariser les enfants atteint d'handicap. L'éducation inclusive se traduit par l'insertion des élèves en situation de handicap dans les écoles ordinaires. Pour Grant Lewis (2019), Les données manquent sur la scolarisation des enfants en situation de handicap. Cependant, alors qu'on compte 93 à 150 millions d'enfants en situation de handicap dans le monde, le rapport « *la génération d'apprenants* » considère que, dans les pays à revenus faibles ou intermédiaires, au moins 33 millions ne sont pas scolarisés. Ceci dit, les enfants en situation de handicap sont plus disposés à ne pas finir leur étude primaire encore moins secondaire par rapport aux enfants normaux. Elle n'est pas seulement concernée par les apprenants porteurs des déficiences, mais

aussi les obstacles à l'apprentissage et à la participation de tous les apprenants vulnérables à l'exclusion de la pleine participation à l'éducation (UNESCO, 2005).

Selon les (Nations Unies, 2018), les personnes en situation de handicap ont un taux d'alphabétisation moins élevé que les personnes sans handicap. (UNESCO, 2017) pense que, pendant que les pays s'orientent vers une éducation davantage inclusive, les écoles spécialisées et leurs personnels peuvent jouer un rôle essentiel en agissant comme des référents spécialisés soutenant les écoles ordinaires dans leurs démarches pour plus d'inclusion. Pour eux, les écoles spécialisées devraient être un soutien pour les écoles ordinaires dans leur quête pour l'inclusion. C'est dans ce sens que (Doudin, 2007), pense que l'inclusion serait « *le fait de scolariser dès le début et tout au long de sa scolarité obligatoire et post obligatoire l'élève ayant des besoins particuliers dans l'école de son quartier et en classe régulière* ». Pour cet auteur, les enfants en situation de handicap ont droit tout comme les enfants normaux à l'éducation et celle devrait même obligatoire pour faciliter leur accès et leur acceptation dans les écoles ordinaires.

D'après Antoine Baby (2005, p. 85), c'est l'école qui doit s'adapter à l'élève. Le matériel pédagogique et les pratiques de l'enseignant devront être adaptés aux besoins de chaque élève. C'est dans cette optique que Petit (2001) stipule que, l'inclusion ne désigne en fait qu'une variante de l'intégration.

Néanmoins, elle l'institut de façon plus radicale et plus systématique, et met en évidence une notion qui renvoie à l'éducation de tous les élèves dans les classes et les écoles de quartier. Elle suppose donc l'abolition complète des services ségrégués et le transfert de l'ensemble des ressources dans la classe ordinaire. Cette classe devient le lieu principal ou exclusif de scolarisation des élèves en difficulté, en partant du principe que tous les enfants doivent être inclus dans la vie sociale et éducative de leur école et pas seulement placés dans le cadre scolaire normal.

Celui-ci soutient que l'inclusion est née dans le but de mettre un terme aux ségrégations non seulement dans les systèmes éducatifs mais également dans la société. Ces systèmes devraient être exclusivement inclusifs pour faciliter l'insertion des enfants en situation de handicap tout en abolissant les discriminations et les stigmatisations et en ne laissant personne à l'extérieur des écoles ordinaires. Pour L'OCDE (2000 ; 2003), l'inclusion vise à répondre aux besoins des enfants à besoins éducatifs particuliers et porteurs des déficiences, présentant des difficultés d'apprentissage et des inconvénients dans leur contexte. Elle met l'accent sur les enfants à

besoins particuliers qui se trouvent dans l'incapacité d'être scolarisés à cause de leur condition. Chez (Pye, 2018), l'éducation inclusive peut améliorer la réussite scolaire enfants, renforcer leur développement socio-émotionnel, favoriser l'acceptation de l'autre et donc contribuer à des sociétés elles-mêmes plus inclusives. C'est dans ce sens que Unesco (2017), affirme qu'elle a pour but d'en finir avec toute forme de discriminations et de favoriser la cohésion sociale. Pour ces différents auteurs, l'inclusion scolaire ou encore appelée éducation inclusion est un terme qui a vu le jour dans le but remplacer le terme de l'intégration car il explique mieux le désire pour les acteurs de la mise en œuvre de cette politique de pallier aux nombreuses discriminations, ségrégations et inégalités dans le monde. Celui-ci permet à tous les individus d'avoir accès à l'éducation quel que soit leur condition physique, mentale ou intellectuelle. Ce qui entre en étroite ligne avec l'objectif du développement durable (ODD4) à l'horizon 2035 publié en 2015 qui vise à promouvoir une l'égalité des chances ainsi qu'une éducation de qualité pour tous.

- **Le handicap comme obstacle à l'éducation inclusive**

Le handicap est une notion complexe qui peut être appréhendée à partir des approches biologiques et sociales (OMS et Banque mondiale, 2012). Pendant le XVIII<sup>e</sup> et le XIX<sup>e</sup> siècle, les personnes handicapées n'avaient pas la possibilité de sortir de chez eux de peur d'être confronté à la société. Mais cela n'a pas empêché au philosophe des lumières d'avoir un impact sur les personnes atteintes de déficience au cours du XVIII<sup>e</sup> siècle (2014, P.7).

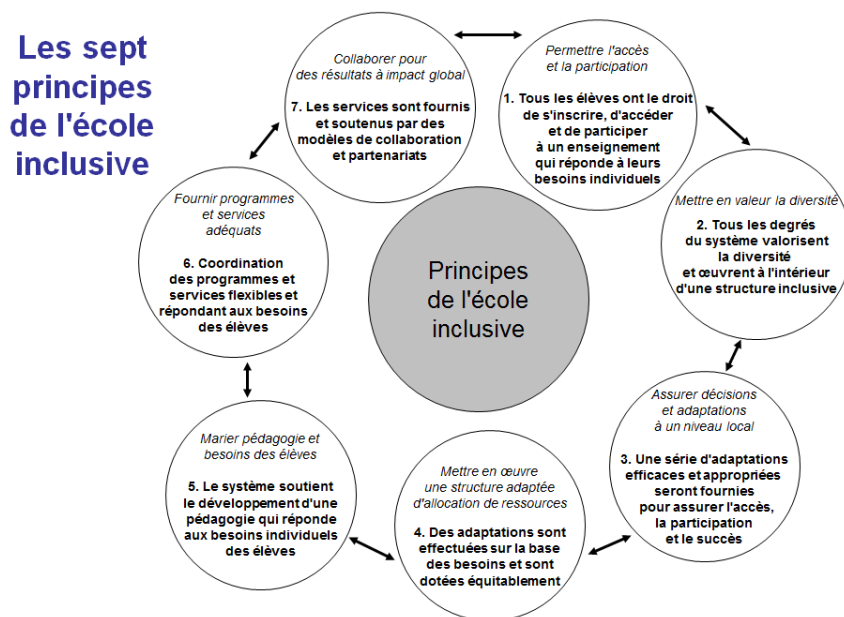
La notion de « handicap » a vu le jour en fonction des époques, les lieux, les contextes et les sociétés. Elle est appréhendée de diverses manières par différents auteurs tels que Hamonet, (1990, 2004) ; Gallard, (1991) ; Ndayisaba et De Grandmont, 1999). Pour eux, le terme handicap vient du domaine hippique et remonterait au début du XVII<sup>e</sup> siècle. A cette époque, le handicap « concernait alors le meilleur cheval, le plus rapide et le plus fort, dont il s'agissait de diminuer les chances afin de le rendre équivalent aux autres. » (Gallard, 1991, p.3). Les obstacles à l'inclusion scolaire peuvent être situés à plusieurs niveaux que ce soit physique, intellectuel, financier. Ils sont souvent dus au manque d'adaptation des mesures requises par l'état. Les personnes handicapées font face à de nombreux obstacles physiques dans les services éducatifs tels que l'absence des rampes dans certaines écoles qui possèdent des escaliers, des portes très lourdes, des toilettes non accessibles, l'insuffisance de moyen de transport scolaire adaptés au handicap ainsi que les difficultés pour ces personnes à trouver des logements accessibles dans les résidences estudiantines. Pour Caraglio (2019, p. 16), l'élève en situation

de handicap est un élève comme les autres et, avec les aménagements et les adaptations nécessaires il devra avoir accès aux mêmes savoirs et être soumis aux mêmes exigences que les élèves dits normaux. Cette éducation qui implique les personnes handicapées s'assure que les obstacles physiques, comportementaux et financiers ne les empêchent pas d'avoir accès à l'éducation d'autant plus que l'article 24 de la convention relative aux droits des personnes handicapées insiste sur le droit à l'éducation inclusive sans discriminations des personnes en situation de handicap. Selon (Singal, 2015) dans le Glossaire (2021), il existe une différence en fonction du handicap à l'exemple de l'an alphabétisation qui est un obstacle important chez les enfants atteints de déficience visuelle, des troubles mentaux ou multiples que pour les enfants en situation de handicap moteur. D'après les évaluations des apprentissages du PASEC, les enfants en situation de handicap lorsqu'ils sont à l'école obtiennent de moins bons résultats en mathématiques et au test de lecture (Banque mondiale, 2019 ; wodon et al, 2018). Tandis que pour (Alquraini et Gut, 2012), des études faites ont montré que les élèves en situation de handicap obtiennent de meilleurs résultats scolaires et une meilleure intégration sociale lorsqu'ils étudient en milieu ordinaire que les élèves scolarisés dans des classes séparées ou spécialisées.

- **Les principes de l'inclusion scolaire**

L'école inclusive est un milieu qui prend en compte les besoins de tous les élèves quel que soit leur condition tout en leur permettant d'évoluer considérablement dans les écoles ordinaires en bénéficiant de l'enseignement régulier. Elle a pour but d'adapter l'enseignement public aux besoins de chaque élève en apportant des réponses à des élèves d'une certaine catégorie sociale : les besoins particuliers, ceux en situation de handicap, à situation socio-économique précaire entre autres. D'après Fry (2015), il existe sept principes qui ont permis de déployer l'école inclusive. Ceux-ci décrivent un système éducatif qui offre des programmes de qualité et qui cherche à adapter le processus enseignement/apprentissage aux besoins particuliers des élèves.

**Figure 1: les principes de l'école inclusive**



**Source :** les valeurs et principes de l'école inclusive (Fry, 2015)

Les principes de l'école inclusive selon Fry (2015) se développent en sept étapes distinctes qui montrent l'évolution et l'apport de celle-ci dans le système éducatif. La première étape donne le droit d'accès et de participation à tous les élèves à un processus enseignement/apprentissage qui répond aux besoins individuels de chacun, elle concerne une offre en éducation qui donne droit à l'éducation pour tous. La seconde étape favorise la diversité d'un système éducatif qui œuvre dans des structures inclusives. Dans la troisième étape, l'école inclusive œuvre à s'adapter de manière efficace dans le processus d'accès, de participation et du succès des élèves. La quatrième étape concerne l'adaptation des besoins dans l'équité. Ce que correspond à l'égalité dans la mise en œuvre des programmes scolaires qui inclut les méthodes d'évaluation qui tiennent compte du handicap. Il s'agit ici d'une demande d'éducation qui se veut équitable et égalitaire. Dans la cinquième étape, le système éducatif soutient la pédagogie qui s'adapte aux besoins particuliers en fonction de leurs attentes.

Dans ce sens, l'état met à la disposition des ressources pour faciliter l'inclusion et l'intégration des enfants en situation de handicap en construisant des écoles susceptibles d'accueillir le handicap, formant certains enseignants et recrutant d'autres, fournissant des matériaux didactiques/pédagogiques entre autres. La sixième étape vise à la coordination des programmes et des services adéquats et enfin dans la dernière étape qui est la septième, les services collaborent afin de fournir des résultats satisfaisant. Ceci concerne l'offre privée en

éducation où lors de l'élaboration des programmes tient compte de la stratification de la population d'étude ainsi que du handicap. Tous ces principes aident le système éducatif à mettre en œuvre une éducation inclusive qui vise à mettre un terme à l'exclusion scolaire des enfants à besoins spécifiques.

Lorsque l'étude met en exergue les outils de la planification, le cas échéant de l'inclusion scolaire, il faut se rendre compte qu'il existe à priori des facteurs tels que l'offre en éducation qui se doit d'être inclusive lorsque la demande est inclusive. L'aspect managérial de cette étude se veut anticipatif parce qu'il faudra émettre les politiques sur l'intégration et l'inclusion non seulement scolaire mais aussi au niveau de l'insertion socio-professionnelle pour qu'au sortie de l'école l'enfant bénéficie du rendement grâce à l'investissement public. La demande en éducation inclut qu'il y'ait également une offre et celle-ci devra être inclusive pour favoriser l'intégration ou l'inclusion des personnes vivants avec un handicap. S'il faut prendre en compte le cas de la natalité où avant la naissance, on ignore si l'enfant va développer une pathologie qui pourra le diminuer de certaines capacités pendant sa croissance, ce qu'il faudra anticiper dans le cadre de cette étude c'est une insertion socio-professionnelle qui se veut inclusive. Ceci pourra être fait par le canal de la planification de l'éducation c'est-à-dire qu'il faudrait mettre une éducation dite intégrative ou inclusive qui prend en compte toutes les composantes sociales sans exclusions. Ce qui veut dire que l'éducation à travers tous les éléments cités en amont permettent d'aboutir à une insertion socio-professionnelle qui se veut inclusive.

L'insertion concerne des stratégies qui permettent de mobiliser les ressources que ce soient matérielles, humaines ou financières dans le but d'atteindre les objectifs fixés. Suite à l'augmentation du taux de chômage dans le monde et en particulier au Cameroun, il devient difficile pour les populations d'obtenir un emploi. Cette difficulté est encore plus pour les personnes en situation de handicap que ce soit : visuel, physique, mental ou intellectuel. Dans le cas où ces personnes sont employées dans des entreprises ou des structures rentables, il est difficile voire impossible pour eux d'obtenir une promotion ou d'être affecté à des postes à responsabilité car ils sont considérés comme des personnes inutiles au sein de leur structure d'accueil et font face à d'énormes préjugés. Pourtant, la loi de 1990 portant sur la protection et la promotion de la personne handicapée couvre les aspects comme l'éducation, la santé, le travail tout en stipulant qu'une entreprise qui a à partir de 100 employés doit réserver 10% des postes aux personnes en situation de handicap, La voix du centre, (2020). Ces pratiques de discriminations continuent à s'accroître malgré que l'Etat ait mis sur pied des textes visant à



protéger et à insérer les personnes en situation de handicap à l'instar de la loi de 1990 entre autres. Dans le journal Cameroon Tribune, (2019), Aboutou stipule que « *le handicap ne devra plus être considéré comme une thématique isolée mais plutôt comme une question à intégrer dans la programmation du développement* ». Cela signifie que pour Aboutou, le handicap ne devrait plus être considéré comme un frein au développement de la société au contraire il devrait être inclut dans le processus de développement car les personnes dans cette constitue également une main d'œuvre dans le marché de l'emploi.

## **2.2- Analyse critique des concepts de l'étude**

- **La planification de l'éducation**

Dans le livre de Management de l'administration, Amiel et al, (2009, p.10), stipulent que la planification est le processus permettant d'identifier les objectifs et les moyens les plus appropriés pour les atteindre. Elle peut aussi être considérée comme étant un processus de mise en œuvre de stratégies et d'élaboration des programmes d'action destinés à les réaliser. D'après ces auteurs, la planification peut être considérée comme une étape permettant d'élaborer ou de mettre en place un plan d'action dans le but d'atteindre les objectifs fixés. Ces objectifs étant dans le cadre de cette étude d'anticiper un avenir inclusif qui inclura une offre inclusive ainsi qu'une demande inclusive dans le but d'aboutir à un rendement inclusif qui prendra en compte les personnes en situation de handicap.

- **La mise en œuvre**

Hill et Hupe, (2009, p.343) considèrent la mise en œuvre d'une politique publique comme un processus d'application des décisions. Alors dans ce sens, la mise en œuvre permet de caractériser un moment de l'action publique où la décision se confronte à travers l'application des directives gouvernementales.

- **L'offre en éducation**

Dans la Quatrième Conférence africaine sur la population, UAPS/ UEPA (2008), L'offre d'éducation renvoie aux capacités institutionnelles, aux moyens humains et matériels offerts et à leur répartition quantitative et qualitative sur le territoire national et entre les différents groupes sociaux. Elle dépend étroitement des politiques d'éducation et donc de l'environnement politique global (qu'il soit national ou international), mais aussi du dynamisme de certains groupes de la société civile (confédérations religieuses, mouvements associatifs ou syndicaux, communautés villageoises ou de quartier urbain) ou de l'initiative privée des individus. Cette

offre en éducation prévoit également une offre inclusive car l'état devrait mettre sur pied une éducation qui prend en compte les personnes en situation de handicap ce qui aboutira à un rendement inclusif.

#### - **La demande en éducation**

Selon Tchendjou, (2011), la demande d'éducation, renvoie à l'ensemble des facteurs que les individus ou les groupes sociaux prennent en compte directement ou indirectement, consciemment ou non, dans leurs pratiques de scolarisation. Ces facteurs scolaires, économiques, sociaux, démographiques, culturels, religieux et politiques conditionnent la mise à l'école, l'itinéraire scolaire et la durée de la scolarité. Ceci dit, lorsqu'il y'a une demande en éducation, il faudrait qu'il y'ait inclusion dans l'opérationnalisation de celle-ci c'est-à-dire qu'on pourra y opposer un concept de demande inclusive.

#### - **La démographie**

Ta-Ngoc, (1969) définit la démographie comme étant l'étude des ensembles humains. C'est un phénomène qui s'intéresse à la situation actuelle de la population ; c'est que l'on appelle encore l'étude statique de la démographie. Il peut aussi être intéressé par l'évolution de la population. C'est l'aspect dynamique de la démographie. Cette évolution de la population, on dit aussi ce mouvement de la population, va dépendre d'un certain nombre de facteurs et en particulier de ces événements démographiques que sont les naissances, les mariages, les décès. Ces phénomènes qui devront prendre en compte l'inclusion dans le cas on parle d'exclusion.

#### - **L'inclusion**

Petit (2001), pense que l'inclusion est l'abolition complète des services ségrégués et le transfert de l'ensemble des ressources dans la classe ordinaire. Cette classe devient le lieu principal ou exclusif de scolarisation des élèves en difficulté, en partant du principe que tous les enfants doivent être inclus dans la vie sociale et éducative de leur école et pas seulement placés dans le cadre scolaire normal. Celle-ci implique le fait de ne laisser personne en dehors de l'enseignement ordinaire. Pour cet auteur, l'inclusion suppose de mettre ensemble tous les individus quel que soit leur condition physique, intellectuelle ou mentale dans le cadre de l'éducation. Elle œuvre pour mettre un terme non seulement aux inégalités mais aussi aux discriminations des personnes en situation de handicap.

#### ✓ **L'éducation inclusion**

Elle désigne un système éducatif qui tient compte des besoins particuliers en matière d'enseignement et d'apprentissage pour tous les enfants et jeunes vulnérables et marginalisés. L'UNESCO définit ainsi l'éducation inclusive :

L'inclusion est considérée comme un processus visant à tenir compte de la diversité des besoins de tous les apprenants et à y répondre par une participation croissante à l'apprentissage, aux cultures et aux collectivités, et à réduire l'exclusion qui se manifeste dans l'éducation. Elle suppose la transformation et la modification des contenus, des approches, des structures et des stratégies, avec une vision commune qui englobe tous les enfants de la tranche d'âge concernée, et la conviction qu'il est de la responsabilité du système éducatif général d'éduquer tous les enfants.

Pour l'UNESCO, l'éducation inclusive est un processus qui tend à réduire voire même abolir les inégalités dont font face les personnes en situation de handicap non seulement dans les systèmes éducatifs mais aussi dans la société en leur octroyant des droits au même titre que les personnes dites normales.

#### ✓ **L'exclusion**

Le dictionnaire de pédagogie et de l'éducation (2007) définit L'exclusion comme une perte de lien avec la communauté. « Cette situation provoque l'isolement, le repli sur soi, la perte de sa propre identité. (...) C'est dans ce contexte social et historique que se développent notamment des politiques d'intégration de personnes handicapées, citoyens plus sensibles que d'autres aux situations d'exclusion ».

#### ✓ **Le handicap et la personne handicapée**

Le terme Handicap est d'origine anglaise. Pour certains auteurs, il représente une contraction de hand in cap (la main dans le chapeau). D'après la loi du 11 février (2005), le handicap correspond :

À toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant.

Dans le journal (Société, 2022) l'OMS définit le handicap comme la situation d'un individu dont l'intégrité physique et mentale est diminuée de façon passagère ou définitive ;

soit congénitalement, soit sous l'effet de l'âge, d'une maladie ou d'un accident afin de compromettre son aptitude à fréquenter l'école ou à occuper un emploi. Au regard de ces deux approches sur le handicap et la personnes handicapée, on comprend que ces termes sont plus ou moins liés en ce qu'ils représentent des incapacités que ce soient motrices, sensorielles, intellectuelles ou physiques retrouvés chez des personnes ayant des besoins particuliers. Ceux-ci dit, l'offre en éducation devrait prendre en compte le fait qu'il existe une demande inclusive qui tient compte du handicap c'est-à-dire que cette offre devra être inclusive.

#### ⇒ **L'insertion**

Pour Emmanuelli et al, (2003) l'insertion c'est le fait de permettre aux personnes exclues de retrouver autonomie et confiance en soi, par le travail, l'accès à un logement, la création d'un lien social entre autres. Ses trois piliers de l'insertion sont : l'éducation, le logement et l'emploi.

#### ⇒ **L'insertion professionnelle**

C'est l'ensemble des activités qui permettent à un individu d'accéder à un travail rémunérateur et décent. Leymat (2011). Dans le cadre cette étude, elle permet aux personnes en situation de handicap d'obtenir un travail dans le but de subvenir à leur propre besoin et à ceux de leur famille. L'insertion professionnelle par du postulat selon lequel tous les enfants en situation de handicap ont le droit à une demande en éducation, celle-ci étant inclusive car elle devra s'adapter aux besoins de chaque enfant. Étant donné qu'ils ont droit à l'éducation, ils devraient bénéficier de l'offre éducative que l'État met à la disposition de tous les individus cette offre devra être inclusive afin d'aboutir à un rendement inclusif qui est dans ce cas leur insertion professionnelle qui tient en compte le handicap.

#### ⇒ **L'insertion sociale**

L'index international et dictionnaire de la réadaptation et de l'intégration sociale IIDRIS (2014), définit l'insertion sociale comme une « *action visant à faire évoluer un individu isolé ou marginal vers une situation caractérisée par des échanges satisfaisants avec son environnement ; c'est également le résultat de cette action, qui s'évalue par la nature et la densité des échanges entre un individu et son environnement* ».

### **2.3 – Théorie de référence de l'étude**

Cette étude s'inscrit dans la dynamique de la mise en œuvre d'une politique d'éducation dite inclusive qui conduit à l'insertion socio-professionnelle des personnes vivants avec

handicap. Elle s'appuie sur des lois et textes juridiques nationaux et internationaux qui fondent les mécanismes de protection et d'encadrement des personnes en situation de handicap. Elle permet de retenir des références théoriques qui serviront de modèles explicatifs tels que la théorie des parties prenantes.

La théorie des parties prenantes est connue comme étant une théorie de l'entreprise ou alors une théorie des organisations. C'est une théorie provenant de la littérature anglo-saxonne centrée sur le terme de « stakeholder » qui se traduit souvent par l'expression « partie prenante » mais aussi par « partie intéressée ou encore « ayant droit ». Celle-ci porte sur le management stratégique d'une organisation, (Dodd, 1932 ; Barnard, 1939 ; Freeman 1984). Mercier (2001). Selon Freeman (1984, p. 31), elle a été employée pour sa première fois lors d'une communication au sein du Stanford research institute, Mercier (2001). Cette théorie tire son origine de la volonté de jouer avec le terme « stakeholder » qui (renvoie au mot actionnaire) pour montrer que d'autres parties ont un intérêt (« stake ») dans l'entreprise ou encore dans une organisation. Dès sa création, la théorie des parties prenantes a eu un impact considérable sur la théorie de la gouvernance.

Selon ses précurseurs, toute entreprise ou organisation doit être consciente de son environnement, mais aussi de sa responsabilité. Pour Freeman (1984), « *une partie prenante renvoie à tout individu ou groupe pouvant affecter ou être affecté par différents objectifs que toute organisation cherche à atteindre* ». Ces parties prenantes ici peuvent être considérées comme les (ONG, les pouvoirs publics, la communauté éducative toute entière, l'Etat entre autres), qui œuvrent ensemble pour atteindre leur objectif commun.

Dans le cadre de la présente étude, les écoles primaires publiques sont prises comme une organisation qui est par conséquent le siège de l'inclusion en milieu scolaire des personnes vivants avec handicap susceptibles d'être insérés dans le milieu professionnel au sortir de leur formation. Mercier (2001) stipule que la théorie du prenante fait l'objet d'une attention croissante dans la littérature managériale. Elle vise à démontrer que chaque dirigeant dans les organisations qui sont le milieu scolaire ont un rôle précis à jouer dans la société éducative. Dans la présente étude, on parle de théorie des parties prenantes parce qu'au départ est répertorié une variable indépendante qui est la planification du processus de mise c'est-à-dire qu'il faudrait intégrer plusieurs structures telles que le ministère de l'emploi et de la formation professionnelle susceptible de former et d'employer ces enfants vivants avec handicap après obtention de leur diplôme en intégrant la philosophie de certains métiers de formation pratique

qui ouvriront directement les portes à un emploi. C'est-à-dire intégrer dans les contenus éducatifs tels que la docimologie des offres pouvant de manière pratique leur permettre même étant au primaire d'avoir une vision pour la suite de leur cursus. Les ONG qui œuvrent pour apporter un appui sur les ressources matérielles et financières, ainsi que sur l'accompagnement pédagogique dans le cadre des formations continues et spécialisées. Celles-ci prenant en compte les besoins des personnes vivants avec handicap. Les collectivités territoriales décentralisées car les écoles primaires sont sous le jouc des mairies et des communes. D'après la loi de la décentralisation, les CTD ont la mission d'accompagner les écoles mais, il faudrait que cette mission aille au-delà d'offrir des tables bancs, de construire des écoles entre autres c'est-à-dire qu'il devrait avoir une politique qui vise l'intégration où l'intégralité de la formation de l'homme dans sa dimension humaine, morale et physique afin de mieux l'accompagner vers insertion socio-professionnelle future.

**DEUXIÈME PARTIE : CADRE MÉTHODOLOGIQUE ET  
OPÉRAIRE**

## **CHAPITRE 3 : CADRE MÉTHODOLOGIQUE DE L'ÉTUDE**



D'après (Mourat et al, 2015) « *la méthodologie est un ensemble de règles et de démarches adoptées pour conduire une recherche. Elle est importante dans l'histoire de la structuration des disciplines scientifiques.* En d'autres termes, la méthodologie est l'ensemble des méthodes et des règles qui conduisent à la bonne réalisation d'une étude scientifique grâce à des outils d'analyses et méthodes permettant l'enquête. Le choix méthodologique sera fait en fonction des objectifs de recherche. Ainsi, après avoir rappelé les éléments de structures de l'étude, nous présenterons dans ce chapitre le site de recherche, les caractéristiques de la population de l'étude et de l'échantillonnage, l'instrument de collecte des données, la considération éthique de la recherche et enfin la méthode qui sera adoptée pour le traitement et l'analyse des données.

### **3.1. Rappel des éléments de structure de l'étude**

Pour Dépelteau, (2000), le rappel des éléments de structure de l'étude consiste à rappeler à priori la congruence qui structure l'objet mis en analyse. Il s'agira de la question principale, des questions secondaires. Une étape qui explique l'origine des hypothèses émises dans une approche hypothético-déductive permettant d'opérationnaliser l'hypothèse générale de cette étude.

#### **- Rappel de la question principale de l'étude**

En quoi la mise en œuvre de la politique de l'éducation inclusive favorise-t-elle l'insertion socio-professionnelle des enfants handicapés de écoles primaires publiques de Yaoundé 4?

Cette question de par les facteurs pertinents retenus après opérationnalisation, ont permis de formuler les questions secondaires de recherche suivantes :

**QS1 :** En quoi la planification du processus de mise en œuvre de la politique de l'éducation inclusive contribue-t-elle à l'insertion socio-professionnelle des enfants handicapés au Cameroun ?

**QS2 :** Comment l'attribution des ressources spécialisées facilite-t-elle l'insertion socio-professionnelle des enfants handicapés au Cameroun ?

**QS3 :** En quoi l'implication des parties prenantes garantit-elle l'insertion socio-professionnelle des enfants handicapés au Cameroun ?

Au terme de la formulation de ces éléments de structuration, il en ressort l'objectif général qui est de :

- Analyser le lien qui existe entre la mise en œuvre de la politique de l'éducation inclusive et l'insertion socio-professionnelle des enfants handicapés au Cameroun.

### **3.2. Formulation et opérationnalisation des hypothèses de recherche de l'étude**

Les hypothèses de cette étude se divisent en deux volets. Une hypothèse générale et des hypothèses de recherche. L'hypothèse générale, qui tend est être posée ici, a été construite après avoir élaboré une revue de la littérature, la définition des concepts clés ainsi que la/les théories de références à la recherche. Quivy et Campenhoutd (2006, 113). Il faut rappeler que l'hypothèse est une réponse provisoire à une question préalablement posée. En tenant compte du rappel de la question principale de l'étude ci-dessus, l'hypothèse générale de cette étude sera formulée ainsi qu'il suit :

#### **- Hypothèse générale**

La mise en œuvre de la politique de l'éducation inclusive favorise l'insertion socio-professionnelle des enfants handicapés des écoles primaires publiques de Yaoundé 4.

#### **3.2.1- Opérationnalisation de l'hypothèse générale**

L'hypothèse générale de manière opératoire se décline en deux principales variables : une variable indépendante et une variable dépendante. Il est question à ce niveau d'opérationnaliser la variable indépendante qui est la politique de la mise en œuvre de l'éducation inclusive retenu comme cadre expérimental de l'étude.

#### **VI : La mise en œuvre de la politique de l'éducation inclusive**

- **Mode opératoire de la variable : analyse factorielle (Reuchlin, 2004)**

**Cette variable se décline dans cette étude en trois indicateurs :**

- La planification du processus de mise en œuvre de la politique de l'éducation inclusive
- L'attribution des ressources spécialisées
- L'implication des parties prenantes

- **Formulation des hypothèses de recherche**

**HR1.** La planification du processus de mise en œuvre de la politique de l'éducation inclusive contribue favorablement à l'insertion socio-professionnelle des enfants handicapés au Cameroun.

**HR2.** L'attribution des ressources spécialisées facilite l'insertion socio-professionnelle des enfants handicapés au Cameroun.

**HR3.** L'implication des parties prenantes garantit l'insertion socio-professionnelle des enfants handicapés au Cameroun.

### 3.2.2-Grille d'opérationnalisation des variables indépendantes des hypothèses de l'étude

**Tableau 3: Grille VI/1**

Variable VI/1	Indicateurs
La planification du processus de mise en œuvre	

**Tableau 4: Grille VI/2**

Variable VI/2	Indicateurs
L'attribution des ressources spécialisées	

**Tableau 5: Grille VI/3**

Variable VI/3	Indicateurs
L'implication des parties prenantes	

### **VD : L'insertion socio-professionnelle des enfants handicapés des écoles primaires publiques de l'arrondissement de Yaoundé 4**

Cette variable est indépendante dans le cadre de cette étude. Elle se manifeste par de nombreuses insuffisances qui s'observent au niveau de l'insertion socio-professionnelle des enfants handicapés des écoles primaires publiques au Cameroun. Elle se décline à cet effet par des modalités qui restent au cœur de la mesure des hypothèses qui ont été formulées en amont et qui constituent le cadre expérimental de cette étude. Lesdites modalités sont les suivantes:

- Oui
- Non
- Neutre

**Tableau 6 : Opérationnalisation de la VD : Grille VI/3**

<b>Variable</b>	<b>Modalités</b>
<b>L'insertion socio-professionnelle des enfants handicapés des écoles primaires publiques de l'arrondissement de Yaoundé 4</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Oui</li><li>- Non</li><li>- Neutre</li></ul>

**Tableau 7: Tableau synoptique de l'étude**

Questionnements	Objectifs	Hypothèses	Variables	Indicateurs	Modalités
<p><b>Question principale :</b> En quoi la mise en œuvre de la politique de l'éducation inclusive favorise-t-elle l'insertion socio-professionnelle des enfants handicapés au Cameroun ?</p>	<p><b>Objectif général :</b> Analyser le lien qui existe entre la mise en œuvre de la politique de l'éducation inclusive et l'insertion socio-professionnelle des enfants handicapés au Cameroun.</p>	<p><b>Hypothèse générale :</b> la mise en œuvre de la politique de l'éducation inclusive favorise l'insertion socio-professionnelle des enfants handicapés au Cameroun.</p>	<p><b>VI :</b> la mise en œuvre de de la politique de l'éducation inclusive.</p>		<p>///</p>
			<p><b>VD :</b> l'insertion socio-professionnelle des enfants handicapés des écoles primaires publique de l'Arrondissement de Yaoundé 4</p>		<p>1- Oui 2- Non 3- Neutre</p>

<p>- <b>Qs1</b> : En quoi la planification du processus de mise en œuvre de l'éducation inclusive contribue-t-elle à l'insertion socio-professionnelle des enfants handicapés au Cameroun ?</p>	<p>- <b>Os1</b> : Montrer que la planification du processus de mise en œuvre de l'éducation inclusive contribue à l'insertion sociale des enfants handicapés.</p>	<p><b>Hr1:</b> La planification du processus de la politique de mise en œuvre de l'éducation inclusive contribue favorablement à l'insertion socio-professionnelle des enfants handicapés au Cameroun. ..</p>	<p><b>VII:</b> La planification du processus de mise en œuvre de l'éducation inclusive</p> <hr/> <p><b>VD</b> : l'insertion socio-professionnelle des enfants handicapés des écoles primaires publiques de l'Arrondissement de Yaoundé 4.</p>		<p>1- Oui 2- Non 3- Neutre</p>
<p><b>Qs2</b> : Comment l'attribution des ressources spécialisées facilite-t-elle l'insertion socio-professionnelle des enfants handicapés ?</p>	<p><b>Os2</b> : Vérifier que l'attribution des ressources spécialisées facilite l'insertion sociale des enfants handicapés au Cameroun</p>	<p><b>Hr2</b> : L'attribution des ressources spécialisées facilite l'insertion socio-professionnelle des enfants handicapés au Cameroun</p>	<p><b>VI2</b> : l'attribution des ressources spécialisées.</p> <p><b>VD</b> : l'insertion socio-professionnelle des enfants handicapés des écoles primaires publiques de l'Arrondissement de Yaoundé 4.</p>		<p>1- Oui 2- Non 3- Neutre</p>

<p>- <b>Qs3</b> : En quoi l'implication des parties prenantes garantit-elle l'insertion socio-professionnelle des enfants handicapés au Cameroun ?</p>	<p>- <b>Os3</b> : Comprendre en quoi l'analyse des parties prenantes garantit l'insertion sociale des enfants handicapés au Cameroun.</p>	<p><b>Hr3</b> : L'implication des parties prenantes garantit l'insertion socio-professionnelle des enfants handicapés au Cameroun.</p>	<p><b>VI3</b>: L'implication des parties prenantes.</p> <hr/> <p><b>VD</b> : l'insertion socio-professionnelle des enfants handicapés des écoles primaires publiques de l'Arrondissement de Yaoundé 4</p>	<p><b>1-</b> Oui <b>2-</b> Non <b>3-</b> Neutre</p>
--	---	--	---	---

## **CHAPITRE 4: CADRE OPÉRATOIRE**



Le cadre opératoire est la résultante des travaux de terrain. Il consiste à mettre en lumière les éléments liés à la collecte et au traitement des données de l'étude. Ce chapitre traite des questions opératoires. C'est-à-dire qu'il va de la mise en œuvre de la base de sondage jusqu'à l'échantillonnage qui se doit d'être clairement défini. Il s'agit de la population qui accueille l'étude de terrain, de l'échantillonnage cible et accessible. De la construction de l'instrument de collecte de données sur lequel le chercheur s'appuie comme élément de théorie statistique. Ledit cadre s'étend sur les questions de validité interne et externe dudit instrument. Il circonscrit le site de l'étude dans sa limite géographique.

#### **4.1- Le site de l'étude.**

Cette étude s'effectue dans l'arrondissement de Yaoundé 4. Yaoundé IV est une commune d'arrondissement de la communauté urbaine de Yaoundé, département du Mfoundi dans la région du centre Cameroun. Elle a pour chef-lieu le quartier Kondengui avec une population qui s'élève à 77 350 d'habitants et couvre une superficie de 58,8km. Elle est constituée de 65 quartiers au total et de 2 marchés selon le knowledge Dialog, (2022). La commune de l'arrondissement de Yaoundé 4 a été instaurée en 1974 et mise sur pied en 1987. Elle s'étend du centre à la partie sud-est de la ville au sud de Yaoundé et est limitée à l'ouest par la rivière du Mfoundi qui la sépare de Yaoundé III. Cette commune compte deux chefferies traditionnelles de 2<sup>e</sup> degré reconnues par le ministère de l'administration territoriale et de la décentralisation.

- **Carte scolaire du Mfoundi**

Selon les données statistiques recueillies à la délégation départementale du Mfoundi concernant les écoles primaires publiques de l'arrondissement de Yaoundé 4, l'on dénombre 58 écoles primaires publiques dont 54 écoles Francophones et 4 écoles Anglophones. Ainsi que 178 enseignants fonctionnaires d'où 31 enseignants de sexe masculin et 147 de sexe féminin. L'on dénombre également 123 enseignants contractuels repartis de la même manière avec 8 enseignants de sexe masculin et 115 de sexe féminin. Enfin, l'on dénombre 308 enseignants contractualisés qui se déclinent en 36 enseignants masculin et 272 enseignants féminin.

**Tableau 8: effectifs des écoles et des enseignants de l'arrondissement de Yaoundé 4**

	Nombre d'écoles		Nombre d'enseignants fonctionnaires		Nombre d'enseignants contractuels		Nombre d'enseignants contractualisés	
	F	A	H	F	H	F	H	F
	54	4	30	140	8	112	30	270
<b>TOTAL</b>	<b>58</b>			<b>170</b>		<b>120</b>		<b>300</b>

**Source:** terrain 2022

L'étude de ce tableau permet de constater que l'effectif des écoles primaires publiques dans le département du Mfoundi est assez bas et ne peut accueillir un taux élevé d'apprenants en situation de handicap. Il permet également de souligner que le nombre d'enseignant formés susceptible d'accueillir le handicap dans les écoles ordinaires. Ce tableau permet de noter que les enseignants contractualisés sont les plus nombreux soit 300 enseignants par rapport aux enseignants fonctionnaires 170. Contrairement aux enseignants contractualisés, ceux-ci sortent des écoles de formation en pédagogie et sont les plus qualifiés pour gérer la situation de l'inclusion en milieu scolaire. Ceci dit, cette étude rend compte d'un réel déséquilibre dans la formation et le recrutement des enseignants par rapport à la situation d'inclusion.

#### 4.1.2. Description de la base de sondage

La base de sondage peut être définie comme l'ensemble de toute la population de mon étude. Au regard des statistiques, le terrain fait état d'une riche population cible. La base de sondage de cette étude concerne l'ensemble des enseignants fonctionnaires, contractuels et contractualisés des écoles primaires publiques de l'arrondissement de Yaoundé 4. Il s'agit globalement de prendre en compte tous les enseignants répertoriés et mentionnés dans le tableau sus représenté. Cette population représente la population cible de l'étude. C'est-à-dire l'ensemble des individus sur lesquels les résultats d'une étude peuvent être appliqués.

#### 4.1.3. Échantillon et Méthode d'échantillonnage.

- **Échantillon**

Pour Dépelteau (2000), l'échantillon est « un sous ensemble d'éléments d'une population donnée » tandis qu'une technique d'échantillonnage est « l'ensemble des opérations permettant

*de sélectionner un sous-ensemble d'une population en vue de constituer un échantillon* ». Dans la présente étude, il s'agit de deux techniques : technique d'échantillonnage et technique de tirage de l'échantillon. Dans cette étude, il s'agit des enseignants des écoles primaires publiques de l'Arrondissement de Yaoundé 4.

- **Base de sondage**

La base de sondage est un support qui délimite et identifie les éléments de la population observée. Dans cette étude, elle concerne l'ensemble des enseignants des écoles primaires publiques de l'arrondissement de Yaoundé 4. Il s'agit d'un échantillon de 219 enseignants répertoriés dans les 10 établissements primaires qui constituent notre site d'étude mentionnés dans le tableau ci-dessus.

**Tableau 9 : effectif des écoles de Yaoundé 4**

N°	Etablissements primaires publiques	Effectif d'enseignants		Total
		Hommes	Femmes	
1.	EP Ekie	5	10	15
2.	EP Ekoumdoum 2	5	6	11
3.	EP Ekounou IV		20	20
4.	EP Kondengui 2A	7	10	17
5.	EP Meyo 2	8	20	28
6.	EP Mimboman Disp 3	10	12	22
7.	EP Mimboman Plat 3	20	22	42
8.	EP Nkolndongo 4A	9	9	18
9.	EP Nkolo	13	15	28
10.	EP Nkomo 2A	5	13	13
<b>Total</b>	<b>10</b>	<b>82</b>	<b>137</b>	<b>219</b>

**Source:** terrain 2022

- **Technique de tirage de l'échantillon**

Dépelteau (2000), estime la taille d'un échantillon à deux niveaux : le niveau de confiance et le niveau de précision. Pour lui, le niveau de confiance s'élève à 95% et le niveau de précision à 5%. Ceci s'explique à travers le tableau ci-dessous.

**Tableau 10: table d'estimation de l'échantillon de la recherche**

<b>Population</b>	<b>Echantillon</b>	<b>Population</b>	<b>Echantillon</b>
10	10	300	169
15	14	320	175
20	19	340	181
25	24	360	186
30	28	380	191
35	32	400	196
40	36	420	201
45	40	440	205
50	44	460	210
55	48	480	214
60	52	500	217
65	56	550	226
70	59	600	234
75	63	650	242
80	66	700	248
85	70	750	254
90	73	800	260
95	76	900	269
100	80	1000	278
110	86	1200	291
120	92	1500	306
130	97	1800	317
140	103	2000	322
150	108	2200	327
160	113	2600	335
170	118	3000	341
180	123	4000	351
190	127	5000	357
200	132	10 000	370
220	140	20 000	377

240	148	50 000	381
260	155	75 000	382
280	162	1 000 000	384

**Source:** Dépelteau. (2000, p.233)

Selon la table d'estimation de la taille d'un échantillon, proposée par Dépelteau (2000, p. 233), ci-dessus, une population d'un intervalle numérique allant de 200 à 220 pose la base de son échantillon entre 132 et 140 sujets. La borne externe de cet intervalle dans le cadre de cette étude est de 190. Elle situe la recherche à un échantillon de 139 participants.

## **4.2. Description de l'instrument de collectes des données**

### **4.2.1. Construction de l'instrument de collecte des données**

Le questionnaire sera bâti à partir des indicateurs des variables de l'étude. Il est composé de trois parties principales : le préambule, la partie principale et l'expression de gratitude. Toutefois avant sa construction définitive, il est question de présenter ici la maquette qui sera déroulée et contenue par sa version finale au niveau des annexes du travail. Il s'agit de présenter uniquement le cas de la première variable indépendante de la première hypothèse de recherche qui constitue le thème 1 dans le questionnaire.

- **Le questionnaire**

#### **THEME1 : variable indépendante 1**

Cocher soit la case **1**  ; **2**  ; **3**

**Thème/VI1**

VIS1 Items	Thème1 : La mise en œuvre de la politique de l'éducation inclusive		VD Modalités De réponses
	Indicateurs	Formulation des questions	
Q1			<input type="checkbox"/> 1 (Oui) <input type="checkbox"/> 2 (Non) <input type="checkbox"/> 3(Neutre)
Q2			<input type="checkbox"/> 1 (Oui) <input type="checkbox"/> 2(Non) <input type="checkbox"/> 3(Neutre)
Q3			<input type="checkbox"/> 1 (Oui) <input type="checkbox"/> 2 (Non) <input type="checkbox"/> 3(Neutre)
Q4			<input type="checkbox"/> 1 (Oui) <input type="checkbox"/> 2 (Non) <input type="checkbox"/> 3(Neutre)

**4.2.2. Présentation générale de l'instrument de collectes de données**

Dans la présente étude, le type qui permettra de mener à bien la recherche est le type qualitatif et par conséquent la collecte des données s'opère à travers l'instrument de mesure à savoir : le questionnaire. Il est judicieux de rappeler que cet instrument de mesure suscité est un outil qui permettra de recueillir des informations sur le terrain concernant l'étude. Le choix de cet instrument s'explique par le fait qu'il permettra d'obtenir à la fois des informations assez objectives des sujets rencontrés. En outre, le questionnaire est rapide à diffuser à plus grande échelle à un temps réduit et préserve l'anonymat des enquêtés. Ledit instrument se structure ainsi qu'il suit:

- La VI1/HR1 constituera le thème 2 qui est : La planification du processus de mise en œuvre.
- La VI2/HR 2 constituera le thème 3 qui est : L'attribution des ressources spécialisées
- La VI3/HR 3 constituera le thème 4 qui est : L'implication des parties prenantes
- Le thème 5 qui est : L'identification du répondant.
- **La validation de l'instrument de collectes de données**

La validité de l'instrument de recherche est la recension de la pertinence et du degré de compréhension des questions pour les répondants. Elle permet de se rassurer de l'efficacité et de la sensibilité dudit instrument. Il existe deux types de validité du questionnaire à savoir : la validité interne et la validité externe.

#### - **Validité interne**

La validation interne est l'étape qui consiste à préciser les items qui permettent de collecter les données relatives à telle ou telle variable d'une hypothèse de recherche. C'est-à-dire s'assurer qu'il y a congruence entre les questions du questionnaire et les hypothèses. La présente étude montre la cohérence dans la manière dont les facteurs ont été utilisés. À cet effet, elle est la partie de la question principale de recherche. Ensuite, elle a été décomposée par une analyse factorielle, selon la méthode analytique de Reuchlin (2004). Cette analyse a permis de dégager trois facteurs pertinents parmi, il s'agit de :

- La planification du processus de mise en œuvre
- L'attribution des ressources spécialisées
- L'implication des parties prenantes

Ces facteurs sont à l'origine de la formulation des questions secondaires de recherche, des objectifs et des hypothèses de l'étude. Ils ont été à l'origine de la construction de notre principal outil de collecte des données (le questionnaire).

#### - **Validité externe**

Le pré-test qui précède l'enquête proprement dite est utilisé dans la validation externe de l'instrument de mesure. Cette étape consiste à s'assurer que l'outil d'investigation est adéquat et peut être validé. Cet exercice a permis de reformuler certains items en éliminant tout malentendu et incongruité de manière à atteindre nos objectifs. Il a également permis de valider le questionnaire en le soumettant à un nombre restreint de répondants de la population accessible. Ceux-ci ne participeront pas à l'enquête.

### **4.2.3- Les difficultés de terrain**

Tous les travaux de recherche scientifique menés sur le terrain font face à des difficultés de différents types. Dans le cas de cette étude, les difficultés ont été rencontrées au niveau de la documentation. Il a été difficile de répertorier les différents articles, ouvrages ou revues nécessaires à l'élaboration de ce travail de recherche. Les difficultés ont aussi été d'ordre financière car il faut noter qu'un travail de recherche dûment mené nécessite un investissement considérable. Il n'a pas également été facile de couvrir le terrain surtout avec l'inégale répartition géographique des établissements scolaires choisis dans le Mfoundi et surtout le tirage de l'échantillon qui a fait l'objet de cette étude. La rencontre de certains responsables également nous a soumis à des conditions peu encourageantes sauf notre détermination nous y a conduit. Il y'a également eu des difficultés d'ordre méthodologique avec nos connaissances insuffisantes dans l'approche expérimentale. La documentation n'est pas en reste de nos peines. Il était donc question de faire usage de manière abondante des outils numériques qui ont servi de cadre de référence documentaire dans la grosse investigation de cette étude.

- **Administration du questionnaire**

Lors des activités liées à la collecte des données, le questionnaire a été administré en deux phases. La première phase a été menée durant le mois de juillet 2022 auprès de certains enseignants contractuels et fonctionnaires des écoles primaires de l'Arrondissement de Yaoundé 4. Il s'agissait au préalable de rencontrer certains responsables au niveau départemental qui nous ont fait des recommandations auxquelles nous avons associé notre lettre et autorisation de recherche délivrées par l'instance administrative de la faculté des sciences de l'éducation de l'université de Yaoundé I au Cameroun. La seconde phase a été menée durant le mois d'août 2022.



## **TROISIÈME PARTIE : TRAVAUX DE TERRAIN**

## **CHAPITRE 5 : PRÉSENTATION DES RESULTATS ET ANALYSE DES DONNÉES**

## 5.1- présentation des résultats et analyse des données descriptives de l'étude

Il est question de faire une présentation des données à partir d'une présentation faite dans le tri à plat des items. Cette analyse s'appuie sur la technique des extrêmes. Lesdites données seront représentées en fréquence observées et théoriques.

- **Tri à plat des items de la variable indépendante et de la variable dépendante**

### Item 1

**Tableau 11: Présentation des participants en fonction du sexe**

#### Q1: Sexe

Catégorie	Fréquence	Pourcentage (%)
Masculin	49	35,3
Féminin	90	64,7
<b>Total</b>	<b>139</b>	<b>100</b>

Source: terrain 2022

L'observation descriptive faite à cette première analyse démontre un effectif fortement actif par les participants issus du sexe féminin. En fréquence observée, elles représentent 90 participants, soit une fréquence théorique de 64,7%. Alors que le sexe masculin est estimé à 49 participants en fréquence observée soit 35,3% en fréquence théorique. Au regard de ces données, on peut déduire une forte corrélation entre le métier d'instituteur et le sexe féminin.

### Item 2

**Tableau 12: Répartition des participants selon l'âge**

#### Q2 : âge

Catégorie	Fréquence	Pourcentage (%)
20-25ans	50	35,97
25 ans et plus	89	64,02
<b>Total</b>	<b>139</b>	<b>100</b>

Source: terrain 2022

Les données observées dans le tableau ci-dessus nous renseignent sur les résultats issus de l'analyse descriptive. Selon le cas, il ressort que, la tranche d'âge la plus représentative reste celle de 25 ans et plus. Une donnée qui explique que, la profession d'enseignant/instituteur au Cameroun est fortement représentée par une tranche d'âge avancée. L'on note aussi une importante majorité, soit 35,97% de l'échantillon en fréquence théorique. Un effectif qui varie

entre 20 et 25 ans, soit 50 participants de l'effectif total. L'observation globale desdites données peut expliquer la maturité et/ou de la moyenne d'âge qui se veut assez raisonnable. Une sorte d'issue favorable pour la qualité de la fiabilité à la fois des résultats et de l'instrument de collecte de données.

### Item 3

- **Distribution des répondants selon la planification du processus de mise en œuvre de l'éducation inclusive**

**Tableau 13: Répartition des participants sur l'attention aux élèves en situation de handicap**

Catégories		Effectifs	Pourcentages (%)
Q3. Selon vous, la focalisation de l'attention aux élèves en situation de handicap peut-elle faciliter l'insertion socio-professionnelle des enfants handicapés issus de cette école ?	Oui	71	51,1
	Non	68	48,9
	Neutre	0	0
<b>Total</b>		<b>139</b>	<b>100</b>

**Source:** terrain 2022

La présentation ci-dessus nous permet de comprendre que les avis des participants à l'étude sont partagés en ce qui concerne la question de savoir si la focalisation de l'attention aux élèves en situation de handicap peut faciliter l'insertion socio-professionnelle des enfants handicapés issus d'une école primaire publique. Au regard des données, 48,9%, soit 68 participants en fréquences observée ont répondu par la négative à cette question tandis que, 51,1% de participants partagent ce point de vu soit 71 participants. Il est donc fort probable que l'indicateur « *l'attention aux élèves en situation de handicap* » pèse sur cette hypothèse.

#### Item 4

- **Distribution des répondants selon la politique de valorisation**

**Tableau 14: Répartition des participants sur la question inhérente à la politique de valorisation**

Catégories		Effectifs	Pourcentages (%)
Q 4. À votre avis, la définition d'une politique de valorisation peut-elle favoriser l'insertion socio-professionnelle des enfants handicapés des écoles primaires publiques?	Oui	72	51,8
	Non	67	48,2
	Neutre	0	0
<b>Total</b>		<b>139</b>	<b>100</b>

**Source:** terrain 2022

D'après la présentation ci-dessus, les données présentent une variation relative. Ceci étant, 51,8% de participants sont d'accord par la modalité « Oui ». Ce qui traduit ici que, la définition d'une politique de valorisation favorise l'insertion socio-professionnelle des enfants handicapés des écoles primaires publiques. Par contre, 48,2% participants ne partagent pas cet avis, ils ont donc répondu par la négative. On retient donc que les avis sont partagés sur cette question. Dans la partie discursive des résultats, ces données serviront d'outils d'analyse. L'on observe également une neutralité marquée par le bas de l'échelle avec un score de 0 participant.

### Item 5

- Distribution des répondants selon la politique d'employabilité

**Tableau 15: Répartition des participants sur la question d'un référentiel d'une politique d'employabilité spécialisée favorable à l'insertion socio-professionnelle des enfants handicapés des écoles primaires publiques.**

Catégories		Effectifs	Pourcentages (%)
Q5 : Représenter un référentiel d'une politique d'employabilité spécialisée permet-il l'insertion socio-professionnelle des enfants handicapés des écoles primaires publiques?	Oui	135	97,1
	Non	4	2,9
	Neutre	0	0
<b>Total</b>		<b>139</b>	<b>100</b>

**Source:** terrain 2022

À l'observation, la majorité des participants, soit 97,1% en fréquence théorique pour un effectif de 139 participants de l'échantillon pensent que, le référentiel d'une politique d'employabilité spécialisée permet l'insertion socio-professionnelle des enfants handicapés des écoles primaires publiques. Par contre, seul 2,9%, soit seulement 4 participants de l'échantillon pense le contraire. Il est également à noter que les deux avis majeurs ont totalement absorbé la modalité neutre qui donne un sentiment que l'instrument a été monté avec une certaine cohérence ou validité interne et externe.

### Item 6

- Distribution des répondants selon la conception de la classe

**Tableau 16: Répartition des participants sur la question de savoir si, la conception de la classe comme un tout contribue à une insertion socio-professionnelle des enfants handicapés des écoles primaires publiques de Yaoundé 4?**

Catégories		Effectifs	Pourcentages (%)
Q6 : la conception de la classe comme un tout contribue-elle à une insertion socio-professionnelle des enfants handicapés des écoles primaires publiques de Yaoundé 4 ?	Oui	108	77,7
	Non	31	22,3
	Neutre	0	0
<b>Total</b>		<b>139</b>	<b>100</b>

**Source:** terrain 2022

L'observation du tri à plat des données ci-dessus, présente des caractéristiques binaires. Selon l'observation faite, la majorité des participants de l'échantillon, soit 77,7% s'est penché en accord avec la modalité « Oui ». Ce point de vue ne fait pas du tout l'unanimité, car seul 22,3% de l'échantillon ont exprimé un désaccord sur la question, puisqu'ils ont penché pour le « Non ». Toutefois, les divers items ont été parfaitement pris en compte par les participants à l'étude. La modalité neutre restant de ce fait sans apport participatif au regard des données présentées. On peut déjà voir une courbe qui tend à valider cette hypothèse. Par cette observation, on peut anticiper la conclusion selon laquelle, la conception de la classe comme un tout contribue à une insertion socio-professionnelle des enfants handicapés des écoles primaires publiques au Cameroun.

#### Item 7

- Distribution des répondants selon la valorisation des compétences

**Tableau 17: Répartition des participants sur la question de savoir si la valorisation des compétences peut-elle influencer l'insertion socio-professionnelle des enfants handicapés des écoles primaires publiques de Yaoundé 4?**

Catégories		Effectifs	Pourcentages (%)
Q7 Selon vous, la valorisation des compétences peut-elle influencer l'insertion socio-professionnelle des enfants handicapés des écoles primaires publiques de Yaoundé 4?	Oui	94	68,3
	Non	43	30,7
	Neutre	2	1
<b>Total</b>		<b>139</b>	<b>100</b>

**Source:** terrain 2022

La lecture de la présentation ci-dessus nous renseigne sur le point de vue des participants de cette étude au regard des trois modalités de recherche exploitées par l'instrument de collecte de donnée. L'outil d'analyse étant la technique des extrêmes. Il en ressort de ces résultats que, la majorité des participants a répondu par l'affirmative à cette question. A l'observation, il s'agit de 68,3%, soit 94 participants de l'échantillon total de l'étude. Selon les données observées, la définition d'une politique de valorisation des compétences peut influencer favorablement l'insertion socio-professionnelle des enfants handicapés des écoles primaires. D'un avis contraire, 30,7%, soit 41 participants en fréquence observée de l'échantillon ont répondu par la négative à cette question. Si l'on s'en tient à la borne inférieure, seuls deux participants, soit

1% de ladite population est resté neutre à cette question. Ce qui marque la complexité de l'échantillon de l'étude et ressource pour la suite de l'analyse discursive.

### Item 8

- **Distribution des répondants sur la question de la structuration des écoles**

**Tableau 18: Répartition des participants sur la question de savoir si la structuration des écoles a- elle un lien avec l'insertion socio-professionnelle des enfants handicapés des écoles primaires publiques de Yaoundé 4?**

Catégories		Effectifs	Pourcentages (%)
Q8 À votre avis, la structuration des écoles a- elle un lien avec l'insertion socio-professionnelle des enfants handicapés des écoles primaires publiques de Yaoundé 4?	Oui	77	55,4
	Non	62	44,6
	Neutre	0	0
<b>Total</b>		<b>139</b>	<b>100,0</b>

**Source:** terrain 2022

D'après la présentation ci-dessus, on remarque que 77 participants en fréquence observée, soit 55,4% en fréquence théorique de l'échantillon pensent que la structuration des écoles a un lien avec l'insertion socio-professionnelle des enfants handicapés des écoles primaires publiques de Yaoundé 4. Par contre, 44,6% de l'échantillon pensent qu'il n'existe pas de lien entre ces deux variables, d'où leur désaccord à cet item. La neutralité observée démontre une fois de plus que tous les participants ont eu à réagir à propos de cette question mais avec un certain désintéressement de la part de cette catégorie. Toutefois, la suite de l'analyse pourra y apporter certaines précisions sur la pertinence de cet indicateur.



## Item 9

**Tableau 19: Répartition des participants sur la question de la docimologie spécialisée**

Catégories		Effectifs	Pourcentages (%)
Q9 : Selon vous, la définition d'une docimologie spécialisée peut-elle influencer l'insertion socio-professionnelle des enfants handicapés des écoles primaires publiques de Yaoundé 4?	Oui	107	77
	Non	32	23
	Neutre	0	0
<b>Total</b>		<b>139</b>	<b>100</b>

**Source:** terrain 2022

Selon ce tableau, les trois catégories représentatives de l'échelle de mesure mobilisée présentent des avis mitigés de l'échantillon de cette étude. Cette présentation permet de remarquer que 77% en fréquence théorique, soit 107 participants de l'échantillon de l'étude penchent fortement sur l'avis favorable du caractère essentiel de cet indicateur. Selon cette donnée descriptive, *la définition d'une docimologie* comme prime d'une éducation dite inclusive favorise le relais de l'insertion socioprofessionnelle des enfants en situation de handicap après leur cycle primaire au Cameroun. Par contre, 23%, soit 32 participants seulement de l'échantillon ne sont pas cet avis. Cet item marque pour eux une impertinence au regard de la fréquence représentée à cet effet. Il est également à observer que persiste la neutralité auprès de la modalité neutre. Soit 0 participant. Un outil d'analyse qui favorise l'ouverture au débat dans la suite de l'étude.

## Item 10

- **Distribution des répondants selon la question de l'accompagnement spécialisé et son rapport à l'insertion socioprofessionnelle des enfants vivant avec un handicap au cycle primaire au Cameroun**

**Tableau 20: Répartition des participants sur la question de l'accompagnement spécialisé**

Catégories		Effectifs	Pourcentages (%)
Q10: Pensez-vous que, l'accompagnement spécialisé dans la formation continue des enseignants garantit-il l'insertion socio-professionnelle des enfants handicapés des écoles primaires publiques de Yaoundé 4?	Oui	90	64,7
	Non	49	35,3
	Neutre	0	0
<b>Total</b>		<b>139</b>	<b>100</b>

**Source:** terrain 2022

Le tri à plat de la présentation ci-dessus nous renseigne sur le point de vu des participants sur la question de savoir si soulevée. La technique des extrêmes employées pour ladite description décline les fréquences observées et théoriques selon les différentes opinions des adhérents. Nous remarquons que la majorité des participants a répondu par l’affirmative, soit 64,7% représentant 90 participants de l’échantillon total. Une observation qui s’étend également sur la modalité « Non » qui affiche par contre, 35,6% de l’échantillon soit 49 participants qui déclinent malheureusement ce fait. La forte mobilisation des adhérents sur la modalité « Oui » laisse croire que cette hypothèse aura une suite favorable dans la mobilisation mathématique de l’analyse corrélacionnelle. L’accompagnement spécialisé dans la formation continue des formateurs ne saurait à propos et au regard des données échapper à la politique de formation des enfants vivants avec de tels particularismes.

### Item 11

- **Distribution des répondants selon**

**Tableau 21 : Répartition des participants sur la question de savoir si les aménagements administratifs et techniques spécialisés peuvent-ils favoriser l’insertion socio-professionnelle des enfants handicapés des écoles primaires publiques de Yaoundé4 au Cameroun?**

Catégories		Effectifs	Pourcentages (%)
Q11 : À votre avis, les aménagements administratifs et techniques spécialisés peuvent-ils favoriser l’insertion socio-professionnelle des enfants handicapés des écoles primaires publiques de Yaoundé 4?	Oui	71	48,9
	Non	68	51,1
	Neutre	0	0
<b>Total</b>		<b>139</b>	<b>100</b>

**Source:** terrain 2022

La présentation ci-dessus nous renseigne sur le point de vu des participants relatif à la question de savoir si les aménagements administratifs et techniques spécialisés peuvent-ils favoriser l’insertion socio-professionnelle des enfants handicapés des écoles primaires publiques de Yaoundé4. Il en ressort donc que, comme les précédentes analyses, les avis sont partagés, car 48,9% en fréquence théorique, soit 71 participants de cet échantillon partagent ce point de vue en s’appuyant sur la modalité « Oui » à cette question. Une réalité qui présage déjà

une bonne lecture de l'hypothèse expérimentée ici. Il faut néanmoins soulever que, 68 participants, soit 51,1 % dudit échantillon sont restés septiques sur cet avis en se penchant sur la modalité contraire à cet avis, soit « Non » à cette même question. Il s'agira dans la suite de l'analyse corrélative et de la discussion des résultats d'approfondir cette observation.

#### Item 12

- **Distribution** des répondants selon l'introduction de certains inputs professionnalisant

**Tableau 22: Répartition des participants sur la question de savoir si la reconfiguration de l'offre de formation incluant certains inputs professionnalisant peut-elle favoriser l'insertion socio-professionnelle des enfants handicapés des écoles primaires publiques de Yaoundé 4?**

Catégories		Effectifs	Pourcentages
Q12: Selon vous, la reconfiguration de l'offre de formation incluant certains inputs professionnalisant peut-elle favoriser l'insertion socio-professionnelle des enfants handicapés des écoles primaires publiques de Yaoundé4?	Oui	68	48,9
	Non	69	49,6
	Neutre	2	1,4
<b>Total</b>		<b>139</b>	<b>100</b>

**Source:** terrain 2022

Le tri à plat des données issues de l'analyse descriptive de cette étude sont relativement équitables entre la modalité « Oui » et la modalité « Non ». À l'observation, Il ressort de la présentation ci-dessus que sur les 139 participants interrogés, 68 pensent que qu'il est possible que la reconfiguration de l'offre de formation incluant certains inputs professionnalisant favorise l'insertion socio-professionnelle des enfants handicapés des écoles primaires publiques de Yaoundé4. Par contre, chez 69 autres participants, une légère différence supérieure pense plutôt un avis contraire à cette alternative, en s'appuyant sur la modalité « Non » qui prend le dessus ici. Il y'a d'après cette observation, matière à discussion car sur ce même échantillon, 2 participants sont restés neutre sur la question. La partie discursive de l'échantillon approfondira cette analyse qui donne un contenu assez consistant pour la suite de l'étude.

### Item 13

**Tableau 23 : Distribution des répondants selon la collaboration entre les parties prenantes**

Catégories		Effectifs	Pourcentages
Q13 : Pensez-vous que, la réalisation collaborative des parties prenantes influence l'insertion socio-professionnelle des enfants handicapés des écoles primaires publiques de Yaoundé 4?	Oui	106	76,3
	Non	31	22,3
	Neutre	2	1,4
<b>Total</b>		<b>139</b>	<b>100</b>

**Source:** terrain 2022

D'après cette présentation des données issues de l'analyse descriptive, on remarque par la technique des extrêmes que 76,3%, soit 106 participants ont répondu par l'affirmatif « Oui » à la question de savoir si la réalisation collaborative des parties prenantes influence l'insertion socio-professionnelle des enfants handicapés des écoles primaires publiques de Yaoundé 4? Par contre, 22,3% en fréquences théorique, soit 31 participants de l'échantillon en fréquence observée sont restés septiques « Non » à ce même item. Selon les caractéristiques de la borne inférieure, 1,4%, soit 2 participants à cette étude ne se sont pas prononcés sur cette question en soutenant la modalité (neutre).

### Item 14. Distribution des répondants selon l'équipe professionnelle d'encadrement

**Tableau 24: Répartition des participants sur la question de savoir si la définition d'une équipe professionnelle adaptée est un facteur qui influence l'insertion socio-professionnelle des enfants handicapés des écoles primaires publiques de Yaoundé 4?**

Catégories		Effectifs	Pourcentage
Q14: Selon vous, la définition d'une équipe professionnelle adaptée est un facteur qui influence l'insertion socio-professionnelle des enfants handicapés des écoles primaires publiques de Yaoundé 4?	Oui	125	89,9
	Non	10	7,2
	neutre	4	2,9
<b>Total</b>		<b>139</b>	<b>100</b>

**Source:** terrain 2022

En faisant une lecture globale de cette présentation, et par voie des extrêmes, on remarque que 89,9%, soit 125 participants de cette étude ont penché sur la modalité « Oui » ce

qui en d'autres termes traduit selon eux que, la définition d'une équipe professionnelle adaptée est un facteur qui influence l'insertion socio-professionnelle des enfants handicapés des écoles primaires publiques. Selon les données observées, ces deux variables sont liées. Une réalité qui se voudrait contraire chez, 7,2% de l'échantillon qui ne partage pas cet avis, soit 10 participants uniquement qui pensent le contraire car, ils se sont appuyés sur la modalité « Non » à cette question. Par ailleurs, 2,9% participants n'ont pas voulu se prononcer et, par là, ils sont restés « Neutres » sur ce point. La partie réservée à la discussion des résultats nous permettra d'approfondir la pertinence de cette analyse observée.

### Item 15

**Tableau 25: Présentation des participants selon la question de savoir si la formation des professeurs d'éducation spéciale améliore l'insertion socio-professionnelle des enfants handicapés des écoles primaires publiques de Yaoundé 4?**

Catégories		Effectifs	Pourcentage
Q15: Pensez-vous que, la formation des professeurs d'éducation spéciale améliore l'insertion socio-professionnelle des enfants handicapés de Yaoundé 4?	Oui	103	74,10
	Non	17	12,23
	Neutre	10	7,19
	<b>Total</b>	<b>139</b>	<b>100</b>

**Source:** terrain 2022

À la question de savoir si la formation des professeurs d'éducation spéciale améliore l'insertion socio-professionnelle des enfants handicapés, les données issues du tri à plat dans le précédent tableau sont remarquables. Selon l'analyse descriptive qui se décline en fréquences théoriques et observées, 74,10, soit 103 participants à l'étude sont d'avis que ces deux variables ont une véritable liaison car, ils ont manifesté leur intérêt par un avis « Oui ». La borne inférieure des données observées par la modalité neutre reste largement inférieure car seuls 10 participants sont restés en marge de cet avis à partir de l'observation faite sur la modalité « Neutre ». Ce qui suppose que le reste de l'échantillon, soit les 10 participants observés sont pour cette catégorie contre cet avis. La discussion des résultats pourra s'atteler sur l'approfondissement de cette analyse.

- **Item 16**

**Tableau 26: présentation des participants selon la question de savoir la participation des enfants et de la communauté dans la gestion des écoles spécialisées peut-elle influencer l'insertion socio-professionnelle des enfants handicapés des écoles primaires publiques**

Catégories	Effectifs	Pourcentage (%)
Q16: À votre avis, la participation des enfants et de la communauté dans la gestion des écoles spécialisées peut- elle influencer l'insertion socio-professionnelle des enfants handicapés des écoles primaires publiques de Yaoundé 4?		
Oui	108	77,69
Non	17	12,23
Neutre	5	3,59
<b>Total</b>	<b>139</b>	<b>100</b>

**Source:** terrain 2022

A l'observation, les données issues de ce tableau répondent selon les participants à la question relative au lien qui pourrait exister entre la participation des enfants et de la communauté dans la gestion des écoles spécialisées et leur insertion socioprofessionnelle. Il en ressort que, sur les 139 participants à l'étude, plus de la moitié, soit 108 pour une équivalence théorique de 77,69% ont été favorables à cet item. Ce qui traduit que le reste de participants est relativement départagé entre 17, soit 12,23 ayant penché pour la modalité « Non », et les 5 participants restants pour la modalité Neutre. Il s'agira pour nous dans la suite de la discussion des résultats de s'atteler sur la pertinence de cet indicateur, encore plus sur sa causalité.

- **Item 17**

**Tableau 27: Présentation des participants selon la question de savoir si, le recrutement d'un personnel administratif formé et spécialisé en inclusion scolaire peut être d'une plus-value à l'insertion socioprofessionnelle à l'issue du primaire au Cameroun**

Catégories		Effectifs	Pourcentage (%)
Selon vous, le recrutement d'un personnel administratif formé et spécialisé en inclusion scolaire peut-il garantir l'insertion socio-professionnelle des enfants handicapés des écoles primaires publiques de Yaoundé 4?	Oui	104	74,83
	Non	15	10,78
	Neutre	20	14,39
<b>Total</b>		<b>139</b>	<b>100</b>

**Source:** terrain 2022

Le tri à plat des données issues de cette présentation est assez mitigé. Pour la grande majorité des participants soit 104 en fréquence observée, pour une fréquence théorique de 74,83%, le recrutement d'un personnel administratif formé et spécialisé en inclusion scolaire peut être d'une plus-value à l'insertion socioprofessionnelle à l'issue du primaire au Cameroun. Un fait descriptif qui présage déjà les préférences émises au départ avec le choix de cet indicateur. L'on observe par la technique des extrêmes que la borne inférieure reste la modalité « Non » qui affiche le bas de l'échelle avec une fréquence observée de 15 participants pour une fréquence théorique de 10,78%. Or la modalité « Neutre », qui relève de l'ensemble des participants donc le choix reste indécis nous invite à prévoir une analyse pertinente autour de la discussion des résultats. Il est donc probable que, cet indicateur ait été embarrassant

## **5.2- Présentation des résultats et analyse corrélationnelle des résultats**

Ce chapitre est consacré à la présentation des données corrélationnelle de l'étude. L'outil d'analyse exploité ici est le test statistique est fait par le Kh2 de Pearson 1900. Il consiste uniquement à montrer le lien qui existe entre les différentes variables.

### **5.2.1- Etapes de calcul du khi carré dans une recherche**

Le test du khi carré ( $\chi^2$ ) a été créé en 1900 par Pearson. Il est utilisé pour étudier le lien existant entre deux variables nominales.

Les données relatives à chaque hypothèse de recherche sont présentées dans un tableau correspondant. L'utilisation du test de Khi-carré implique le respect des étapes suivantes:

- **1<sup>ère</sup> étape:** la définition de l'hypothèse alternative ( $H_a$ ) et de l'hypothèse nulle ( $H_0$ );
- **2<sup>ème</sup> étape:** la définition du seuil de signification qui sert à indiquer la marge d'erreur. Dans notre étude, nous définissons le seuil de signification à 5% ( $\alpha = 5\%$  ou  $\alpha = 0.05$ );
- **3<sup>ème</sup> étape :** le calcul du ( $\chi^2$ ). Pour faire ce calcul, il faut d'une part déterminer les fréquences observées ( $F_o$ ), d'autres part les fréquences théoriques ( $F_e$ ) et donc l'expression est la suivante:

$$F_e = \frac{T_L \times T_C}{N}$$

**Tc** = Le total des individus par colonne      **Tl** = le total des individus par ligne

**N** = l'effectif total des réponses

Ainsi une fois que les fréquences sont calculées ou déterminées, on peut poser et appliquer la formule du  $\chi^2$ .

$$\chi^2 = \sum \frac{(F_o - F_e)^2}{F_e}$$

$\chi^2$  = Khi-carré

$F_o$  = Fréquence observée

$F_e$  = la fréquence théorique

Si la moitié des effectifs théoriques sont inférieurs à la 5 alors, on effectue la correction de continuité de Yates en appliquant la formule du Khi-carré corrigé:

$$\chi^2_{\text{cor}} = \sum \frac{(F_o - F_e)^2 - 0.5}{F_e}$$

- **4<sup>ème</sup> étape:** la définition du nombre de degré de liberté qui s'obtient par la présente formule: ddl = (Nombre de colonnes - 1) (Nombre de lignes - 1). Dans cette formule il s'agit du nombre de colonne et du nombre de lignes du tableau de contingence;
- **5<sup>ème</sup> étape:** la lecture du Khi carré calculé dans le tableau de  $\chi^2$  en fonction de ddl et  $\alpha$ . Le résultat obtenu est noté  $\chi^2_{lu}$  (Khi carré lu) ;



- **6<sup>eme</sup> étape:** comparaison et prise de décision. Pour y parvenir on compare le  $\chi^2$  calculé au  $\chi^2$  lu en tenant compte du nombre de degré de liberté et du seuil de signification retenus :

Si le  $\chi^2$  calculé est inférieur  $\chi^2$  lu ; on rejette l'hypothèse alternative (Ha) et on confirme l'hypothèse nulle (H0). A la fin on tire la conclusion selon laquelle il n'existe pas un lien significatif entre les variables.

Si le  $\chi^2$  calculé est supérieur au  $\chi^2$  lu ou critique on confirme l'hypothèse alternative et on rejette l'hypothèse nulle. Ainsi on dira qu'il existe un lien significatif entre les deux variables. Si l'hypothèse de recherche est validée alors on passe à la 7<sup>eme</sup> étape

- **7<sup>eme</sup> étape:** Calcul du coefficient de contingence

Le coefficient de contingence exprime le degré ou la force du lien entre deux variables. La formule de calcul du coefficient de contingence est la suivante:

$$CC = \sqrt{\frac{\chi^2 \text{ cal}}{N + \chi^2 \text{ cal}}}$$

### 5.2.2- Présentation de l'analyse corrélacionnelle de l'étude

- **Analyse corrélacionnelle de l'hypothèse de recherche 1**
- **Rappel de l'hypothèse:**

**HR1.** La planification du processus de mise en œuvre de la politique de l'éducation inclusive contribue favorablement à l'insertion socio-professionnelle des enfants handicapés au Cameroun

#### **Formulation des hypothèses statistiques**

La formulation des hypothèses statistiques consiste à définir l'hypothèse alternative (Ha) et de l'hypothèse nulle (H0)

**H0:** La planification du processus de mise en œuvre de la politique de l'éducation inclusive ne favorise pas l'insertion socio-professionnelle des enfants handicapés au Cameroun.

**Ha:** La planification du processus de mise en œuvre de la politique de l'éducation inclusive contribue favorablement à l'insertion socio-professionnelle des enfants handicapés au Cameroun.

### Choix de $\alpha$

La définition du seuil de signification qui sert à indiquer la marge d'erreur. Compte tenu du fait que cette étude s'inscrit dans le domaine des sciences sociales et le seuil de signification retenu est de 5% ( $\alpha = 5\%$  ou  $\alpha = 0.05$ ).

- **Calcul du  $\chi^2$  relatif à la contingence des réponses des participants**

Pour calculer le khi carré, il est indispensable de présenter les fréquences observées et de calculer les fréquences théoriques. Le tableau suivant présente la contingence des réponses des participants. Les fréquences théoriques ont été calculé en appliquant la formule :  $Fe = \frac{TL \times TC}{N}$ . Ces différentes fréquences théoriques sont récapitulées dans le tableau ci-après.

**Tableau 28: Fréquences observées et théoriques relatives à HR1**

		l'insertion socio-professionnelle des enfants handicapés au Cameroun.						
		Oui		Non		Neutre		
		Fo	Fe	Fo	Fe	Fo	Fe	TOTAL
La planification du processus de la mise en œuvre	Q4	139	133,8	0	5,2	0	0	139
	Q5	138	133,8	1	5,2	0	0	139
	Q6	139	133,8	0	5,2	0	0	139
	Q7	138	133,8	1	5,2	0	0	139
	Q8	115	133,8	24	5,2	0	0	139
	<b>TOTAL</b>		<b>669</b>		<b>26</b>		<b>0</b>	

Pour calculer le khi carré général, nous avons procédé au calcul des différents khi-carré relatifs à chaque question, puis nous avons ensuite fait une sommation linéaire. Ces données sont présentées dans le tableau ci-dessus.

**Tableau 29: Calcul du Khi carré ( $\chi^2$ ) pour HR1**

	Fo	Fe	Fo-Fe	$\frac{(Fo - Fe)^2}{Fe}$
Oui	139	133,8	5,2	0,20209268
	138	133,8	4,2	0,13183857
	139	133,8	5,2	0,20209268
	138	133,8	4,2	0,13183857
	115	133,8	-18,8	2,64155456
Non	0	5,2	-5,2	5,2
	1	5,2	-4,2	3,39230769
	0	5,2	-5,2	5,2
	1	5,2	-4,2	3,39230769
	24	5,2	18,8	67,9692308
Neutre	0	0	0	0
	0	0	0	0
	0	0	0	0
	0	0	0	0
	0	0	0	0
<b>Total</b>				<b>88,46</b>

$$\chi^2_{\text{cal}} = 88,46$$

- **Calcul du degré de liberté**

Le calcul du degré de liberté s'obtient par la présente formule:

$$\text{ddl} = (\text{Nombre de colonnes} - 1) (\text{Nombre de lignes} - 1).$$

$$\text{Application numérique ddl} = (4-1) (3-1) = 6.$$

$$\text{ddl} = 6$$

- **Détermination du Khi-carré lu**

La lecture du Khi carré dans le tableau du  $\chi^2$

Avec  $\text{ddl} = 6$  et  $\alpha = 0.05$ , le Khi carré lu ( $\chi^2_{\text{lu}}$ ) est 12,59

- **Comparaison et prise de décision**

Le  $\chi^2$  cal (88,46) est supérieur au  $\chi^2$  lu (12,59) donc  $H_0$  rejetée et  $H_a$  acceptée ce qui traduit statistiquement qu'il existe un lien significatif. La conséquence statistique induit que; l'insertion socio-professionnelle des enfants handicapés au Cameroun.

- **Analyse corrélacionnelle de l'hypothèse de recherche 2**

### Rappel de l'hypothèse

**HR2.** L'attribution des ressources spécialisées facilite l'insertion socio-professionnelle des enfants handicapés au Cameroun.

- **Formulation des hypothèses statistiques**

La formulation des hypothèses statistiques consiste à définir l'hypothèse alternative ( $H_a$ ) et de l'hypothèse nulle ( $H_0$ )

**$H_0$ :** Il n'existe pas de relation significative entre l'attribution des ressources spécialisées et l'insertion socio-professionnelle des enfants handicapés au Cameroun.

**$H_a$ :** L'attribution des ressources spécialisées facilite l'insertion socio-professionnelle des enfants handicapés au Cameroun.

- Choix de  $\alpha$

La définition du seuil de signification qui sert à indiquer la marge d'erreur. Compte tenu du fait que cette étude s'inscrit dans le domaine des sciences sociales, le seuil de signification retenu est de 5% ( $\alpha = 5\%$  ou  $\alpha = 0.05$ ).

- **Calcul du  $\chi^2$  relatif à la contingence des réponses des participants**

Pour calculer le khi carré, il est indispensable de présenter les fréquences observées et de calculer les fréquences théoriques. Le tableau suivant présente la contingence des réponses des participants. Les fréquences théoriques ont été calculé en appliquant la formule :  $Fe = \frac{TL \times TC}{N}$ . Ces différentes fréquences théoriques sont récapitulées dans le tableau ci-après.

**Tableau 30: Fréquences observées et théoriques relatives à HR2**

l'insertion socio-professionnelle des enfants handicapés							
L'attribution des ressources spécialisées	Oui		Non		Neutre		TOTAL
	Fo	Fe	Fo	Fe	Fo	Fe	
	Q9	79		58		2	
Q10	68		71		0		139
Q11	67		72		0		139
Q12	13		4		0		139
	5						
<b>TOTAL</b>	<b>349</b>		<b>205</b>		<b>2</b>		<b>556</b>

Pour calculer le khi carré général, nous avons procédé au calcul des différents khis-carré relatifs à chaque question, puis nous avons ensuite fait une sommation. Ces données sont présentées dans le tableau ci-dessus.

**Tableau 31: Calcul du Khi carré ( $\chi^2$ ) pour HR2**

	Fo	Fe	Fo-Fe	$\frac{(Fo - Fe)^2}{Fe}$
Oui	79	87,25	-8,25	0,78008596
	68	87,25	-19,25	4,24713467
	67	87,25	-20,25	4,69985673
	135	87,25	47,75	26,1325215
	58	51,25	6,75	0,88902439
Non	71	51,25	19,75	7,61097561
	72	51,25	20,75	8,40121951
	4	51,25	-47,25	43,5621951
Neutre	2	0,5	1,5	4,5
	0	0,5	-0,5	0,5
	0	0,5	-0,5	0,5
	0	0,5	-0,5	0,5
<b>Total</b>				<b>102,32</b>

$$\chi^2_{\text{cal}} = 102,32$$

- **Calcul du degré de liberté**

Le calcul du degré de liberté s'obtient par la présente formule:

$$\text{ddl} = (\text{Nombre de colonnes} - 1) (\text{Nombre de lignes} - 1).$$

$$\text{Application numérique ddl} = (4-1) (3-1) = 6.$$

$$\text{ddl} = 6$$

- **Détermination du Khi-carré lu**

La lecture du Khi carré dans le tableau du  $\chi^2$

Avec ddl= 6 et  $\alpha = 0.05$ , le Khi carré lu ( $\chi^2_{\text{lu}}$ ) est 12,59

- **Comparaison et prise de décision**

Le  $\chi^2_{\text{cal}}$  (102,32) est supérieur au  $\chi^2_{\text{lu}}$  (21,03) donc  $H_0$  rejetée et  $H_a$  acceptée ce qui traduit statistiquement que, les deux variables sont corrélées. C'est-à-dire en termes statistiques que; L'attribution des ressources spécialisées facilite l'insertion socio-professionnelle des enfants handicapés au Cameroun.

❖ **Analyse corrélationnelle de l'hypothèse de recherche 3**

**Rappel de l'hypothèse:**

**HR3.** L'implication des parties prenantes garantit l'insertion socio-professionnelle des enfants handicapés au Cameroun.

- **Formulation des hypothèses statistiques**

La formulation des hypothèses statistiques consiste à définir l'hypothèse alternative ( $H_a$ ) et de l'hypothèse nulle ( $H_0$ )

**H0:** Il n'existe pas de lien entre l'implication des parties prenantes et l'insertion socio-professionnelle des enfants handicapés au Cameroun.

**Ha:** L'implication des parties prenantes garantie l'insertion socio-professionnelle des enfants handicapés au Cameroun.

- **Choix de  $\alpha$**

La définition du seuil de signification qui sert à indiquer la marge d'erreur. Compte tenu du fait que cette étude s'inscrit dans le domaine des sciences sociales, dans notre étude, le seuil de signification retenu est de 5% ( $\alpha = 5\%$  ou  $\alpha = 0.05$ ).

• **Calcul du  $\chi^2$  relatif à la contingence des réponses des participants**

Pour calculer le khi carré, il est indispensable de présenter les fréquences observées et de calculer les fréquences théoriques. Le tableau suivant présente la contingence des réponses des participants. Les fréquences théoriques ont été calculées en appliquant la formule:

$Fe = \frac{TL \times TC}{N}$ . Ces différentes fréquences théoriques sont récapitulées dans le tableau ci-après.

**Tableau 32: Fréquences observées et théoriques relatives à HR3**

l'insertion socio-professionnelle des enfants handicapés.								
		Oui		Non		Neutre		
		Fo	Fe	Fo	Fe	Fo	Fe	TOTAL
L'implication des parties prenantes	Q13	108	96,75	31	42,25	0	0	139
	Q14	95	96,75	44	42,25	0	0	139
	Q15	77	96,75	62	42,25	0	0	139
	Q16	107	96,75	32	42,25	0	0	139
<b>TOTAL</b>		<b>387</b>		<b>169</b>		<b>0</b>		<b>556</b>

**Calcul du Khi carré ( $\chi^2$ ).**

Pour calculer le khi carré général, nous avons procédé au calcul des différents khis carré relatifs à chaque question, puis nous avons ensuite fait une sommation. Ces données sont présentées dans le tableau ci-dessus.

**Tableau 33: Calcul du Khi carré ( $\chi^2$ ) pour HR3**

	<b>Fo</b>	<b>Fe</b>	<b>Fo-Fe</b>	$\frac{(\mathbf{Fo} - \mathbf{Fe})^2}{\mathbf{Fe}}$
OUI	108	96,75	11,25	1,30813953
	95	96,75	-1,75	0,03165375
	77	96,75	-19,75	4,03165375
	107	96,75	10,25	1,08591731
NON	31	42,25	-11,25	2,99556213
	44	42,25	1,75	0,07248521
	62	42,25	19,75	9,23224852
	32	42,25	-10,25	2,48668639
NEUTRE	0	0	0	0
	0	0	0	0
	0	0	0	0
	0	0	0	0
<b>Total</b>				<b>21,24</b>

$$\chi^2_{\text{cal}} = 21,24$$

- **Calcul du degré de liberté**

Le calcul du degré de liberté s'obtient par la présente formule:

$$\text{Ddl} = (\text{Nombre de colonnes} - 1) (\text{Nombre de lignes} - 1).$$

$$\text{Application numérique ddl} = (4-1) (3-1) = 6.$$

$$\text{ddl} = 6$$

- **Détermination du Khi-carré lu**

La lecture du Khi carré dans le tableau du  $\chi^2$

Avec  $\text{ddl} = 6$  et  $\alpha = 0.05$ , le Khi carré lu ( $\chi^2_{lu}$ ) est 12,59



- **Comparaison et prise de décision**

Le  $\chi^2$  cal (21,24) est supérieur au  $\chi^2$  lu (12,59) donc  $H_a$  acceptée et  $H_0$  rejetée. Selon la loi statistique, il ressort que, l'hypothèse alternative dans ce contexte se confirme. Par conséquent l'hypothèse expérimentée est validée. L'on peut ici statistiquement conclure que l'implication des parties prenantes garantit significativement l'insertion socio-professionnelle des enfants handicapés au Cameroun.

## **CHAPITRE 6: INTERPRÉTATION ET DISCUSSION DES RÉSULTATS**

## 6.1- Interprétation des résultats

Cette étude s'est appuyée sur un ensemble d'outils mathématiques enfin de ressortir les analyses faites au niveau descriptif et corrélationnel. Elle a mobilisé la statistique descriptive qui se déclinait en fréquence observée et en fréquence théorique. Il s'agissait de faire un examen analytique sur les différents indicateurs mobilisés à partir de l'opérationnalisation des variables des hypothèses de recherche. Une échelle qualitative réduite à trois niveaux compris entre: Oui, Non et Neutre selon le degré d'adhésion des participants à ladite étude. Les résultats issus de cette enquête peuvent être interprétés de la manière suivante.

- **La planification du processus de mise en œuvre de l'éducation inclusive**

Elle relève de la variable indépendante de la première hypothèse de recherche. Il s'agissait d'analyser son effet sur l'insertion socio-professionnelle des handicapés des écoles primaires publiques. Certains indicateurs ont permis une lecture causale entre ces deux variables. C'est le cas d'un référentiel d'une politique d'employabilité spécialisée qui renvoie au fait de mettre sur pied des normes effectives qui permettront aux personnes handicapées d'être insérées dans le milieu professionnel. Il s'agit également de former de manière qualitative et quantitative, quotidiennement et de façon permanente des hommes ayant des aptitudes et des emplois en entreprise afin de garantir le développement durable pour sécuriser le parcours professionnel. Ce développement durable qui devra prendre en compte le cas des personnes vivants avec un handicap et faciliter leur insertion socio-professionnelle. L'analyse descriptive faite de cette item démontre clairement le point de vue des enquêtés sur la question. L'étude s'est appuyée sur un échantillon de 139 personnes selon la base de sondage. L'observation théorique faite de cet item démontre que 97,1% des enquêtés soit 135 en fréquence observée sont d'avis que, la représentation d'un référentiel d'employabilité spécialisée facilite l'insertion socio-professionnelle des personnes en situation de handicap et les 4 participants observés restants soit 2,9% ont été en désaccord c'est-à-dire qu'ils ont opté pour le « Non ».

C'est également le cas de la question inhérente à *la conception de la classe comme un tout* qui veut que la salle de classe soit adaptée en fonction des besoins de l'enfant, celle-ci doit tenir compte des particularités de chaque enfant ou individu et des différences qui existe entre chacun d'eux. Parler de la conception de la classe comme un tout revient à la considérée comme un lieu d'épanouissement non seulement intellectuel mais aussi moral et social pour les enfants tout en tenant compte de leurs besoins particuliers. C'est un facteur très important dans la prise en compte des enfants handicapés dans les écoles primaires publiques. C'est ce qui justifie

d'ailleurs le fait que, dans sa majorité, l'échantillon exploité dans cette étude a voté en faveur du « Oui » ce qui signifie que sur les 139 participants de cette étude 108 en fréquence observée ont pensé que la conception de la classe comme un tout contribue à l'insertion socio-professionnelle des enfants handicapés des écoles primaires publiques. L'observation théorique de cette étude démontre qu'il s'agit d'un effectif de 77,7% qui s'est penché en faveur de cette modalité mais celle-ci ne fait pas en grande partie l'unanimité car on en dénombre un taux de 22,3% qui exprime leur désaccord sur la question c'est-à-dire qu'ils ont voté pour le « Non ». Les divers items ont été pris en compte dans cette étude toutefois la modalité « Neutre » reste sans apport participatif au vue des données collectées. On peut donc déduire de par les différentes réponses que cette hypothèse a bel et bien été validée.

L'étude a également convoqué comme item *la valorisation des compétences*, l'un des indicateurs qui avait une influence sur l'insertion socio-professionnelle des enfants handicapés des écoles primaires publiques de Yaoundé 4. Ce facteur permet de multiplier le rendement des personnes concernées dans quelque domaine que ce soit surtout dans le domaine de l'emploi et celui de l'éducation. Dans le contexte de cette étude, ceci permet aux personnes en situation de handicap de garder une certaine confiance afin de pouvoir accroître leur rendement scolaire et professionnel. Valoriser les compétences renvoie au fait de reconnaître le potentiel, les aptitudes et la capacité de chaque individu à faire des exploits. Pour un échantillon de 139 participants l'analyse descriptive renseigne que 68,3% des répondants ont été favorables à la question de savoir si la valorisation des compétences influence l'insertion socio-professionnelle des enfants handicapés. Tandis que 43 participants soit 30,7% de l'échantillon était en désaccord, 2 de ces 139 participants n'avaient aucun avis sur la question ce qui justifie que leur choix de réponse soit « Neutre ». Ce qui soutient l'hypothèse selon laquelle la valorisation des compétences influence l'insertion socio-professionnelle pour 94 participants à l'enquête faite. Cet aspect ouvre un large spectre d'investigation à la partie discursive de l'étude. Ainsi que l'item sur *l'attention aux élèves en situation de handicap*. Celle-ci fait appel au degré de concentration des élèves au moment de la dispensation du cours ainsi que la capacité qu'à leur cerveau de rester focaliser sur leur objectif qu'est la compréhension de la classe dispensée. Il s'agissait de savoir si la focalisation de l'attention aux élèves en situation de handicap peut faciliter l'insertion socio-professionnelle. Au regard des données recueillies, 48,9% soit 68 participants en fréquence observée ont répondu par la négation à la question tandis que 51,1% des participants soit 71 en fréquence observée partage ce point de vue; ce qui stipule que les avis des participants sont partagés sur ladite question.

- **L'attribution des ressources spécialisées**

L'attribution des ressources spécialisées correspond à la deuxième hypothèse secondaire de cette étude. Elle a été opérationnalisée à partir du facteur principal de la question secondaire de recherche, ensuite de la variable indépendante de l'hypothèse générale qui en découlait. Ce qui suppose méthodiquement que, l'attribution des ressources spécialisées facilite significativement l'insertion socio-professionnelle des enfants handicapés des écoles primaires publiques de Yaoundé 4. L'analyse des données de terrain obéit à une approche qualitative, descriptive et corrélacionnelle. Les enquêtés ont été soumis à un questionnaire constituant une échelle de Likert à 3 niveaux à savoir: « Oui », « Non », « Neutre ». L'opérationnalisation de cette variable nous a permis d'exploiter certains indicateurs de performance susceptibles de ressortir un lien de causalité avec l'insertion socio-professionnelle au sein du cadre géographique de l'étude. Cela permet de comprendre que l'attribution des ressources spécialisées qui vise l'insertion socio-professionnelle des personnes en situation de handicap doit nécessairement passer par *la définition d'une docimologie spécialisée* c'est-à-dire mettre sur pied une méthode d'évaluation pédagogique qui prendra en compte les enfants en situation de handicap. Ceci passe par l'adaptation des épreuves d'examens et de concours aux besoins de ces enfants. Selon la description des 139 enquêtés, 107 participants soit 77% en fréquence théorique de l'échantillon ont eu un avis favorable sur la question de savoir si la définition d'une docimologie spécialisée influence l'insertion socio-professionnelle des enfants handicapés des écoles primaires publiques de Yaoundé 4. Selon la description donnée, *La docimologie spécialisée* pris comme gage d'une éducation dite inclusive favorise l'insertion socio-professionnelle des enfants handicapés après leur cycle primaire. Ce même item dans un autre sens a mis 23% soit 32 participants en désaccord avec la question. Néanmoins, les résultats obtenus permettent de valider cette hypothèse-là.

Cette éducation dite inclusive susceptible d'aboutir à une insertion socio-professionnelle passe également par la *structuration des écoles*. C'est-à-dire que les écoles doivent être construites et structurées de manière à faciliter l'intégration des enfants en situation de handicap dans les écoles. Cette structuration devra passer par un l'implémentation d'un personnel administratif et le corps enseignant qui, au préalable ont été formés de façon à accueillir le handicap dans les établissements scolaires. D'après les enquêtés, *la structuration des écoles a un lien étroit avec l'insertion socio-professionnelle des enfants handicapés des écoles primaires publiques de Yaoundé4*. Dans ce sens, l'on observe le léger écart qui existe entre les répondants qui ont été d'accords sur le fait qu'il existe un lien entre la structuration des écoles et l'insertion

socio-professionnelle avec une différence de 10,8% soit une fréquence observée de 15 participants. C'est ce qui démontre qu'il existe une divergence d'opinion dans leurs réponses. Néanmoins, les répondants ayant optés pour la modalité « Oui » sont à prendre plus en considération car ils ont été 77 soit 55,4% en fréquence théorique à avoir validé l'hypothèse. Tandis que 62 soit 44,6% des participants ont été contre cette hypothèse. Il a été constaté que, de cette attribution des ressources spécialisées il en découle également des indicateurs tels que *l'accompagnement spécialisé dans la formation continue des enseignants* qui renvoie à la manière dont les enseignants sont pris en charge dans leur processus de formation afin de leur permettre d'acquérir des aptitudes pouvant leur permettre de gérer les enfants en situation de handicap dans les écoles ordinaires. Les résultats de la collecte des données de terrain laissent entrevoir que la majorité des participants ont répondu favorablement à la question soumise à leur analyse. Il s'agit de 64,7% de représentants, soit 90 participants de l'échantillon total. Par contre, une autre observation a permis de constater que 35,3% des participants soit 49 ont répondu par la modalité « Non » c'est-à-dire qu'ils sont contre l'hypothèse selon laquelle *l'accompagnement spécialisé dans la formation continue des enseignants garantit l'insertion socio-professionnelle des enfants handicapés des écoles primaires publiques de Yaoundé 4*.

Il s'agit également de la *reconfiguration de l'offre de formation incluant certains inputs professionnalisant*. Cet indicateur renvoie au fait de mettre en place une offre de formation capable de prendre en compte les besoins particuliers des individus, il est question de réadapter les modalités de formation, leur condition d'accessibilité afin de garantir une finalité professionnelle pour tous sans tenir compte des conditions de ceux-ci. Le résultat de la collecte de données pour cette hypothèse démontre que dans les 139 participants la majorité s'est penchée sur la modalité « Non » c'est-à-dire que sur les 139 participants 69, soit 49,6% en fréquence théorique pensent que la reconfiguration de l'offre de formation incluant un input professionnalisant ne favorise l'insertion socio-professionnelle des enfants handicapés des écoles primaires publiques de Yaoundé 4. On constate que l'écart entre les participants en accord et ceux en désaccord n'est pas considérable car, sur les 139 participants, 68 ont répondu par l'affirmatif à cette question, il s'agit d'un effectif de 48,9 en fréquence observée. La modalité « Neutre » ayant été prise en compte pour cet indicateur a suscité la réponse de 2 des participants soit 1,4% de l'échantillon total qui n'ont partagé aucun des deux avis.

- **L'implication des parties prenantes**

Elle représente une entrée thématique issue de l'analyse factorielle qui a été dégagée à partir de la question de recherche principale de l'étude. En guise de réponse provisoire à la question secondaire, cette thématique a été opérationnalisée comme variable indépendante de la troisième hypothèse expérimentale de recherche de cette étude. Une hypothèse qui stipule que, l'implication des parties prenantes garantit l'insertion socio-professionnelle des enfants handicapés des écoles primaires publiques de Yaoundé 4. Celle-ci, dans cette optique vise de manière opérationnelle dans cette perspective des indicateurs de performance qui ont été manipulé dans le cadre de cette étude. C'est le cas de *la collaboration entre parties prenantes*. Une partie prenante concerne tout acteur concerné par un projet, une action ou une décision dont les intérêts se rejoignent pour la bonne tenue de celui-ci. Dans le cadre de cette étude, la collaboration des parties prenantes suppose de mettre ensemble les idées, les suggestions et les pensées d'un groupe de personnes précises travaillant pour mener à bien un projet celui-ci étant lié à l'éducation. La perspective d'une éducation de qualité dite inclusive susceptible d'aboutir à une insertion socio-professionnelle des handicapés nécessite la collaboration de tous les acteurs (l'administration, les enseignants, le personnel d'appui, les parents, les chefs d'entreprise, les ONG, les ministères entre autres). La présentation des données issues de l'analyse descriptive démontre par la technique des extrêmes que 76,3%, soit 106 participants ont répondu par l'affirmatif « Oui » à la question de savoir si la réalisation collaborative des parties prenantes influence l'insertion socio-professionnelle des enfants handicapés des écoles primaires publiques de Yaoundé 4 ; par contre, 22,3% en fréquences théorique, soit 31 participants de l'échantillon en fréquence observée sont restés septiques « Non » au sujet du même item tandis que 1,4%, soit 2 participants de cette étude ne se sont positionnés sur aucun des avis en se penchant sur la modalité « Neutre ».

C'est aussi le cas de *la définition d'une équipe professionnelle adaptée* c'est-à-dire une équipe performante partageant des objectifs communs qui s'engage à produire des résultats significatifs. Ceci dit, cette équipe professionnelle devra être adaptée aux besoins des personnes en situation de handicap. À la question de savoir si la définition d'une équipe de professionnelle adaptée est un facteur qui influence l'insertion socio-professionnelle des enfants handicapés au sein des écoles primaires publiques de Yaoundé 4, les réponses ont été en grande majorité favorables c'est-à-dire que la plupart des participants s'est penchée sur la modalité « Oui » avec une fréquence observée de 125 participants, soit 89,9% en fréquence théorique. L'on observe également une minorité de participants ayant répondu par la négation « Non » à cette question,

avec 7,2% en fréquence théorique, 10 participants de l'échantillon total. Il faut aussi noter que, cet item n'a pas suscité l'intervention de la totalité des participants car 4 participants sur les 139 ont été d'un avis « Neutre » c'est-à-dire qu'ils n'ont pris aucune position concernant la question. Il en est de même pour *la formation des professeurs d'éducation spéciale* qui constitue l'un des items clés de cette étude. Il s'agit de former des enseignants capables de prendre en charge les besoins des enfants handicapés et être en même de les gérer, savoir comment s'y prendre avec eux. À la question de savoir si la formation des professeurs d'éducation spéciale améliore l'insertion socio- professionnelle des enfants handicapés au sein des établissements primaires publiques de Yaoundé 4, on se rend compte que la majeure partie des participants a répondu favorablement en suscitant un effectif de 74,10% en théorie ce qui fait 103 participants sur les 139 convoqués en fréquence observée. La borne inférieure des données observées par la modalité neutre reste largement inférieure car seul 10 participants sont restés en marge de cet avis à partir de l'observation faite sur la modalité « Neutre ». Ce qui suppose que le reste de l'échantillon, soit les 17 participants observés sont pour cette catégorie contre cet avis.

En résumé, l'interprétation des résultats reposant sur ces trois hypothèses sus mentionnées démontre pertinemment que le cadre méthodologique a été appliqué avec rigueur. Dans son étude expérimentale, lesdites hypothèses ont été opérationnalisées en suivant les normes. À partir de leurs variables, les différents indicateurs et modalités de réponses ont permis de formuler le questionnaire qui a été adressé à un échantillon considérable. La validité interne a obéi au principe de la pertinence, alors la logique du pré-test a permis de revoir les questions de formes auprès d'un léger échantillon qui a été exclu de l'enquête proprement dite. L'administration dudit instrument de collecte de données s'est faite sous les règles de l'art, tout en respectant l'anonymat des différents participants à l'étude. L'analyse descriptive ayant conduit à une interprétation des résultats à partir des fréquences observées et théoriques issues dudit cadre. Dans la partie discursive, la manipulation du test du Khi2 sera un élément central, afin de valider le lien entre les hypothèses et la théorie opératoire, le cadre conceptuel et la recension des écrits qui a précédé cette corrélation mathématique.

## **6.2- Discussion des résultats**

Bien que l'éducation inclusive soit une problématique qui suscite davantage l'intérêt de la communauté des chercheurs dans le domaine des sciences de l'éducation, Pye (2018) pense que « l'éducation *inclusive peut améliorer la réussite scolaire des enfants, renforcer leur développement socio-émotionnel, favoriser l'acceptation de l'autre et donc contribuer à des*



*sociétés elles-mêmes plus inclusives* ». La théorie des parties prenantes obéit de ce fait à la congruence avec l'hypothèse générale formulée dans cette étude. Selon Freeman (1984), « une *partie prenante renvoie à tout individu ou groupe pouvant affecter ou être affecté par différents objectifs que toute organisation cherche à atteindre* ». D'après ses précurseurs, toute entreprise ou organisation doit être consciente de son environnement mais aussi de sa responsabilité. Ces parties prenantes concernent les ONG, les communautés éducatives, les collectivités territoriales décentralisées (CTD) et l'état entre autres qui œuvrent pour atteindre un objectif commun. Cet objectif étant dans le cadre de cette étude l'implémentation d'une éducation de qualité dite inclusive pouvant aboutir à une insertion socio-professionnelle future visant les enfants handicapés des écoles primaires publiques de Yaoundé 4.

Ce qui justifie la problématique spécifique de cette étude qui a envisagé une réflexion sur la mise en œuvre d'une politique de l'éducation dite inclusive susceptible d'aboutir à une insertion socio-professionnelle des enfants handicapés au sein des écoles primaires publiques de Yaoundé 4. Pour l'Unesco (2008), l'inclusion scolaire concerne la façon d'améliorer la qualité de l'éducation à tous les niveaux, à s'adapter à la diversité des apprenants et à promouvoir la réussite scolaire. Cette analyse a dans cette perspective, envisagé une réflexion sans limite autour du paradigme de l'éducation dans une approche inclusive c'est-à-dire une éducation dite inclusive. Trois principales variables ont servi de cadre expérimental, dans le but de mieux opérationnaliser les indicateurs de performance, susceptible de rendre effective la question d'une éducation dite inclusive dans les écoles primaires publiques de Yaoundé 4. Chez Pye (2018), l'inclusion est un moyen d'améliorer la réussite scolaire et faciliter le développement socio-émotionnel et l'acceptation de l'autre.

Parler d'éducation inclusive, repose de manière théorique sur: **la planification du processus de mise en œuvre**. Pour Thietart (2017), la planification est un processus volontariste qui permet de se fixer des objectifs selon un calendrier donnant les étapes à franchir. Selon Allal (2007), le secteur de l'éducation y voit en elle, un outil de régulation et de pilotage. Il s'élabore à partir d'un cadre d'action structuré dans un plan. C'est un cadre d'action commune, un cadre vivant et un outil de travail. En tant que cadre d'action commun, il traduit le résultat du processus du consensus qui doit recueillir l'accord de tous les acteurs œuvrant dans les domaines ouverts, ainsi que d'autres parties prenantes contribuant à sa mise en œuvre. La planification du processus de mise en œuvre de l'éducation inclusive concerne non seulement la conception mais aussi le développement des écoles et des programmes scolaires en sorte que les méthodes d'apprentissage répondent aux besoins particuliers. Pour l'Unesco

(2020), la planification en ce qui concerne l'éducation inclusive implique de se pencher sur les données telles que les infrastructures et le matériel d'apprentissage ainsi que les politiques, les comportements, le financement, la direction et la gestion ; dans l'optique de mettre en place un système d'éducation inclusive planifiée, c'est-à-dire de mettre à la disposition un cadre adéquat qui permettra d'accueillir des enfants venant d'origines particulières.

La planification du processus de mise en œuvre s'inscrit dans le sillage d'un plan d'action dûment élaboré dans le but de réaliser des objectifs précis. Pour Thietart (2017), la planification est un processus qui englobe un plan d'action. C'est également un guide qui permet à chaque acteur de se situer et d'orienter son action par rapport aux objectifs visés au préalable. Pour qu'il y'ait une éducation inclusive de qualité il faudrait la planifier en amont. C'est dans ce sens que, Antoine baby (2005) pense que c'est à l'école de s'adapter aux besoins des élèves ainsi que le matériel pédagogique entre autres. L'analyse de contenu élaborée qui s'appuie sur le modèle qualitatif de Van cleeff, et Viel (1996) sur le thème 1 relatif à **la planification du processus de mise en oeuvre** abonde dans le même sens. Selon l'enquête;

### **Enquête #1**

*La planification du processus de mise en œuvre est le premier élément à prendre en compte dans l'implémentation de la politique d'une éducation dite inclusive car, il faudrait au commencement planifier ce processus avant qu'il soit opérationnel c'est-à-dire, mettre sur pied un plan d'action ayant pour objectif la réalisation dudit projet. Il faudrait donc au préalable mettre en place des stratégies. Élaborer les stratégies prendra en compte, la mise en place des dispositifs tels que : la construction de bâtiments adaptés, l'installation des moyens de locomotion approprié pour répondre à l'inclusion, un matériel pédagogique de pointe pouvant faciliter l'insertion et l'apprentissage des personnes à besoins particuliers dans les établissements ordinaires, ainsi que de faciliter leur accès dans ces établissements afin qu'ils puissent acquérir des savoirs éducatifs au même pied d'égalité que les enfants dit normaux. Celle-ci prendra également en compte la formation des enseignants capable de répondre aux attentes de la politique inclusive.*

Pour mieux répondre aux besoins d'une politique de l'éducation inclusive qui se veut planifier en amont, il est question de mieux comprendre les indicateurs tels que : *la conception de la classe comme un tout*. Selon Delcroix (2018), la classe est un espace où élèves et enseignants doivent réussir à vivre ensemble et à apprendre. C'est également un lieu de socialisation où l'enfant (élève) est en contact avec un environnement différent de celui dans lequel il est né et a grandi.

L'analyse corrélacionnelle inhérente à cette hypothèse nous a permis de vérifier en quoi *la planification du processus de mise en œuvre contribue à l'insertion socio-professionnelle dans enfants handicapés au sein des établissements étudiés*. Des hypothèses alternatives et nulles ont été formulées et le test du Kh<sup>2</sup> leur a été appliquées selon la norme. Ce qui a permis de ressortir la valeur mathématique de chaque indicateur sur la variable dépendante dans un tableau au niveau de l'analyse de données. Avec le ddl= 6 et le  $\alpha= 0,5$ , le Kh carré lu (X<sup>2</sup> lu) est 12,59 et le Xh<sup>2</sup> calculé 88,46. On constate donc que les Xh<sup>2</sup> cal est supérieur au Xh<sup>2</sup> lu; cela suppose que l'hypothèse nulle H<sub>0</sub> a été annulée et l'hypothèse alternative H<sub>a</sub> a été acceptée. La conséquence statistique valide donc automatiquement l'hypothèse H<sub>R1</sub>. On conclut donc que, il existe un lien entre la planification du processus de mise en oeuvre et l'insertion socio-professionnelle des enfants handicapés des écoles primaires publiques de Yaoundé 4.

L'attribution des ressources spécialisées a également été retenue comme variable indépendante de la deuxième hypothèse de recherche de cette étude. L'enquête menée sur le terrain nous a permis d'approfondir l'analyse des résultats soutenue par l'analyse descriptive et corrélacionnelle des données collectées avec le questionnaire. La thématique a été jugée très pertinente pour les enquêtés qui, par des entretiens directifs, nous a permis de capitaliser les échanges avec la chaîne de l'éducation inclusive au sein des écoles primaires publiques de Yaoundé 4. Elle a été faite sur le thème<sup>2</sup> relatif à la **l'attribution des ressources spécialisées**. Selon l'enquêté;

### **Enquêté # 3**

*Attribuer des ressources spécialisées dans les établissements scolaires voulant accueillir le handicap est nécessaire pour faciliter l'intégration des enfants à besoins particuliers car, mettre en œuvre une politique de l'éducation inclusive suppose la mise en place de certains dispositifs relatifs à cet effet. Les dispositifs tels que les ressources matérielles, financières et humaines qui entreraient en adéquation avec les besoins de ces enfants-là qui aideraient à améliorer la qualité de l'apprentissage et l'épanouissement intellectuel de ceux-ci.*

Pour l'Unesco (2017), les manuels qui sont la face la plus visible d'un programme d'étude sont souvent considérés comme le principal script qui régit les processus d'enseignement et d'apprentissage. Dans cette optique, Saury & al (2018) désigne l'inclusion scolaire comme l'effort visant à permettre l'éducation de tous les élèves dans les classes et établissements scolaires ordinaires. Ce qui signifie que l'attribution des ressources spécialisées doit être adaptée aux besoins des enfants en situation de handicap fréquentant les établissements

scolaires ordinaires. Cette logique a été soutenue par l'un des enquêtés et dont le contenu entre en étroite ligne avec la seconde hypothèse de recherche. Selon l'enquêté ;

#### **Enquêté #4**

*Les ressources attribuées pour la réalisation d'une politique éducative dite inclusive de qualité doivent être allouées de manière à répondre aux besoins du handicap dans les établissements scolaires. Cela nécessite de revoir certains dispositifs afin de les adapter à ce besoin précis.*

Ce contenu entre en étroite ligne avec l'analyse descriptive et corrélacionnelle qui entoure cette étude. Le modèle formulé par cette étude s'appuie sur des indicateurs tels que : *la structuration des écoles, la définition d'une docimologie spécialisée, l'accompagnement spécialisé, l'aménagement administratifs et techniques spécialisées et l'introduction de certains inputs professionnalisant*. L'application du Khi2 de pearson 1900 au test de cette hypothèse a permis de dégager des résultats concluants. Avec un ddl=6 et  $\alpha=0,5$ , le  $Xh2$  cal est de (102,32) ce qui a été largement supérieurs au  $Xh2$  lu (15,51).  $H_0$  est donc rejetée et  $H_a$  acceptée. Cette étude mathématique a permis de valider cette hypothèse de recherche. On peut donc conclure que *l'attribution des ressources spécialisées facilite l'insertion socio-professionnelle des enfants handicapés au sein des écoles primaires publiques de Yaoundé 4*.

L'étude s'est également penchée sur l'implication des parties prenantes qui reste l'une des variables les plus cruciales à la problématique de la politique d'une éducation dite inclusive dans ce sens où c'est d'elle que découle la théorie explicative utilisée dans le cadre de cette étude. Pour Freeman (1984), « *une partie prenante renvoie à tout individu ou groupe pouvant affecter ou être affecté par différents objectifs que toute organisation cherche à atteindre* ». Ces parties prenantes peuvent être les parents, les familles, les enseignants entre autres. Impliquer les parties prenantes dans le processus d'apprentissage des enfants en situation de handicap relève d'une importance capitale car elle accroît le taux de réussite et limite le taux de décrochage des élèves. Selon Avramov (2021), l'implication des parties prenantes dans le processus d'apprentissage surtout en milieu inclusif contribue à la réussite d'un enfant non seulement à l'école mais aussi dans la vie tout en favorisant un cadre d'apprentissage adéquat à la maison. Il faut également noter que les interactions entre les parents et les enseignants accentuent chez les enseignants le goût de leur travail. Dans le SchoolEducationGateway (2019), le groupe de travail en Education et Formation 2020 souligne à quel point il est important d'impliquer les parties prenantes dans les processus d'assurance de la qualité pour

améliorer la qualité de l'apprentissage et le bien-être de tous les enfants et jeunes dans les écoles en générale et en particulier dans les écoles inclusives.

La participation de ces parties prenantes dans l'éducation des enfants en situation de handicap a pour objectif d'améliorer l'éducation des enfants les établissements scolaires ainsi que d'augmenter leur chance de réussite et d'être acceptés en particulier ceux en situation de handicap.

Ces différentes parties prenantes sont d'une importance capitale pour l'épanouissement total de ces enfants vivants avec handicap dans les écoles ordinaires. C'est dans ce sens que l'OCDE (2017) pense que, la participation des parties prenantes est importante par principe et en pratique. Elle l'est par principe un pilier pour la bonne gouvernance et un facteur fondamental de la confiance public et en pratique dans ce sens où, elle améliore la qualité de l'élaboration des normes. La variable inhérente à l'implication des parties prenantes à été soumise à la même rigueur expérimentale que les deux autres hypothèses. Plusieurs indicateurs lui ont été attribués. C'est le cas de *la participation des parents et de la communauté à la gestion des écoles spécialisées*.

L'analyse corrélationnelle liée à cette hypothèse a permis de comprendre en quoi *l'implication des parties prenantes garantit l'insertion socio-professionnelle des enfants handicapés au sein des établissements primaires publiques de Yaoundé 4*. Cette hypothèse a été testée avec l'analyse descriptive et corrélationnelle de test de Kh2. Avec ddl=6 et  $\alpha=0,5$ , le kh2 lu ( $X^2_{lu}$ ) est 12,59 et le kh2 calculé ( $X^2_{cal}$ ) es 21,24. Le kh2 cal étant supérieur au kh2 lu, Ho est donc rejetée et Ha acceptée. Ce qui traduit de manière mathématique le lien entre l'implication des parties prenantes et l'insertion socio-professionnelle des enfants handicap au sein des établissements primaires publiques de Yaoundé 4.

## CONCLUSION

L'étude s'est appuyée sur une observation inhérente au problème de l'insuffisance dans la mise en œuvre d'une politique d'éducation dite inclusion entraînant une difficile insertion socio-professionnelle des enfants handicapés au terme de leur cycle primaire. En guise d'objectif général, elle a envisagé d'analyser les facteurs de la mise en œuvre d'une éducation dite inclusive susceptibles de favoriser l'insertion socio-professionnelle des enfants handicapés au sortir de leur cycle primaire. L'exploration de la théorie des parties prenantes (PP), développée par les auteurs tels que : Dodd (1932), Barnard (1939), Freeman (1984), qui stipulent que chaque partie prenante (acteur) à son rôle à jouer dans une organisation notamment dans les écoles inclusives. Un échantillon aléatoire simple dans une logique probabiliste a été employé afin de caler à 139 le nombre de participants à l'étude. L'étude a mobilisé au regard de la méthode qualitative employée, un questionnaire structuré sous un modèle qualitatif à partir des modalités nominales (Oui, Non, Neutre). Un guide d'entretien a également été administré à 6 responsables de la chaîne de supervision pédagogique piqués au hasard dans l'arrondissement de Yaoundé 4. Les outils statistiques mobilisés ont été une analyse descriptive et corrélationnelle d'une part et le test du  $\chi^2$  de Pearson 1900 d'autre part. Au demeurant, le cadre théorique, voir la recension des écrits sous une approche thématique, le cadre conceptuel et la théorie des parties prenantes qui ont été mobilisés ont permis à la fois, une formulation vérifiée après analyse mathématiques la conclusion selon laquelle, la mise en œuvre de la politique d'une éducation dite inclusive favorise l'insertion socio-professionnelle des enfants handicapés des écoles primaires publiques de Yaoundé 4. Elle repose ainsi sur : la planification du processus de mise en œuvre, l'attribution des ressources spécialisées et l'implication des parties prenantes. L'hypothèse de cette étude a ainsi par la rigueur été validée à 100%. Toute réserve faite, l'étude s'ouvre à de nouvelles perspectives sans prétention d'avoir fait le tour de la question.

## REFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- Ahanda, J.M. & Mbouyap, K. (2005, 30 Mars). Situation socio-économique des personnes vivant avec un handicap. Le Bucrep. Repéré à <https://www.bucrep.cm>
- Allal, L. (2007). Régulations des apprentissages : orientations conceptuelles pour la recherche et la pratique en éducation. In Allal & L. Mottier-Lopez, L. (dir), *Régulation des apprentissages en situation scolaire et en formation* (1-24). De Boeck
- Arrêté n° 040/PM DU 19 Mai 2022 *fixant les modalités d'octroi de la dispense d'âge aux personnes handicapées lors des concours administratifs et des recrutements dans la fonction publique de l'État*. <https://www.spm.gov.cm>
- Batty, M. (2012). *L'insertion socioprofessionnelle des adultes seniors handicapés dans le milieu ordinaire de travail à la réunion : Etat des lieux et perspectives* [Thèse de Doctorat en Sciences de l'éducation, Université de la réunion]. <https://www.theses.fr>
- Bonvin, P., Prudhomme, L., Duchesne, H. & Vienneau, R. (2016). *L'inclusion scolaire : ses fondements, ses acteurs et ses pratiques*. De Boeck supérieur. <https://www.researchgate.net/publication/309292164>
- Bossard, S. (2012). Politique d'intégration scolaire des enfants en situation de handicap et nouvelles politiques de l'emploi : une alliance innovante mais inadaptée. *Association française de sociologie*, 2012(2), 2-10. <https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-00688719>
- Caraglio, M. (2019). L'éducation inclusive : une dynamique internationale. *Dans les élèves en situation de handicap*. Presses Universitaires de France. (p. 37-56). <https://www.cairn.info>
- Caraglio, M. (2019). La scolarisation en milieu ordinaire. *Dans les élèves en situation de handicap*. Presses Universitaires de France. (p. 74-86). <https://www.cairn.info>
- Charbonneau, S., & Padioleau, J. (1980). La mise en œuvre d'une politique publique réglementaire : le défrichement. *Revue française de sociologie*, 21(1), 49-75.
- Colet, R. (2002). La planification pédagogique interdisciplinaire. Dans *Enseignement université et interdisciplinaire*. (p. 91-121). De Boeck. <https://www.cairn.info>
- Combacau, J. (1995). *Droit international public* (13<sup>e</sup> éd.). Montchrestien.

- Confemen. (2006). *La qualité de l'éducation un enjeu pour tous : constat et perspectives*. Dakar : CONFEMEN.
- Coombs, P. (1970). Qu'est-ce que la planification de l'éducation ? : les principes de la planification de l'éducation. Presses universitaires de Paris, (p. 17-25). <http://learningportal.iiep.unesco.org>
- Delcroix, C. (2018). La classe : un lieu de socialisation multiple. *Dans Les dossiers des sciences de l'éducation*. 2018(39), 151-165. <https://Journals.openedition.org>
- Dépelteau, F. (2000). *La démarche d'une recherche en sciences humaines : de la question de départ à la communication des résultats* (2<sup>e</sup> éd). Presses de l'université Laval de Boeck université.
- Depover, C. & Jonnaert, P. (2014). L'analyse des politiques éducatives. *Dans quelle cohérence pour l'éducation en Afrique*. (p. 61-91). <https://www.cairn.info>
- Depover, C., & Jonnaert, P. (2014). Quelle cohérence pour l'éducation en Afrique : des politiques aux Curriculum. *Politique et éducation* (2<sup>e</sup> éd). De Boeck
- Document de Stratégie pour la croissance et l'emploi*. (DSCE, 2010-2020). <https://minepat.gov.cm>dsce>
- Document stratégique du secteur de l'éducation et de la formation*. (DSSEF, 2013-2020). <https://www.globalpartnership.org>
- Dudjo Yen, G., & Eboue, R. (2021). L'impact de l'offre privée d'éducation sur le taux de scolarisation au secondaire : cas du Cameroun. *Revue économie, gestion et société*. 1(31), 1-4. <https://revues.imist.ma/journal>
- Ebersold, S., Plaisance, E & Zander, C. (2016). *Ecoles inclusive pour les élèves en situation de handicap : Accessibilité, réussite scolaire et parcours individuels* [Conférence de comparaisons internationales], paris. <https://www.cnesco.fr>
- Fopa, C, V. (2021). *Formation des personnels de gestion du centre scolaire Tom & John en* *Â « Â gestion du temps et efficacité organisationnelle Â »* [mémoire, Université Senghor d'Alexandrie]. <https://www.memoireonline.com>
- Fotso Simo, S. (2008). *Rendement de l'éducation sur le marché du travail au Cameroun* [Mémoire, Université d'ISSEA-Yaoundé]. <https://memoireonline.com>



- Fry. (2015). Valeurs et principes de l'école inclusive, édition 2009. Paris
- Gonzalez Jaque, L., Doudin P-A. (Dir). (2015). *L'inclusion scolaire : les conditions d'inclusion dans une classe régulière sont-elles toujours favorables ?* [Mémoire professionnel, Haute école pédagogique du canton de Vaud]. <https://www.memoireonline.com>
- Hadidja, A. (2006). *Arrêtés, circulaires et lois ministériels de l'éducation au Cameroun*. <https://www.minedub.cm>
- Hameni, B. (2005). *Les méthodes actives dans le système éducatif Camerounais : le cas de la NAP dans l'enseignement de la philosophie en classes de terminales à Yaoundé*. [Mémoire, Université de Rouen]. <https://www.memoireonline.com>
- Kana, C. (2018). L'inadéquation entre l'offre et la demande d'éducation au Nord Cameroun : le cas du Logone et du Chari. *Education et Socialisation*, 2(47), 1-3. [https://www.doi.org/10.4000/recherches\\_éducatives](https://www.doi.org/10.4000/recherches_éducatives).
- Kohout-Diaz, M. (2018). L'éducation inclusive : un processus en cours. Tous à l'école ! Bonheur, malentendus et paradoxes de l'éducation inclusive. *Revue française de pédagogie*. 2019(21), 137-145. <http://journals.openedition.org/rfp/8260>
- La loi n°2010/002 du 13 avril 2010 portant protection et promotion des personnes handicapées. <https://www.camerlex.com>
- Le Brazidec, C. (2014). *Inclusion scolaire d'élèves en situation de handicap au sein d'une classe élémentaire dans une école ordinaire*. Education [mémoire, Université de Nantes]. <https://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-01097480>
- Leymat, A. (2011). Insertion socio-professionnelle [Brief n°5]. Handicap international, France. <https://www.hi.org/document>
- Loi du 11 Février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et à la citoyenneté des personnes handicapées. <https://www.legifrance.gouv.fr>
- Loi du 2 Août 2021 relative au renforcement de la prévention en santé au travail. <https://www.vie-publique.fr>
- Loi du 8 Août 2016 relative au travail, à la modernisation du dialogue social et à la sécurisation des parcours professionnels. <https://www.travail-emploi.gouv.fr>

- Loi n°2011-901 du 28 Juillet 2011 *tendant à améliorer le fonctionnement des maisons départementales de personnes handicapées et portant diverses dispositions relatives à la politique du handicap*. <https://www.legifrance.gouv.fr>
- Loi n°83-013 du 21 Juillet 1983 relative à la protection des personnes handicapées. <https://www.ecommons.cornell.edu>
- Loi n°98/004 du 14 Avril 1998 *d'orientation de l'éducation au Cameroun*. <https://www.minedub.cm>
- Malan, T. (1974). L'évolution de la fonction de planification de l'éducation en France au cours des Ve et vie plans. *Revue française de pédagogie*. 26(2), 23-37. <https://doi.org/10.3406/rfp.1974.1843>.
- Martin, S. (2012). *L'inclusion scolaire des élèves à besoins éducatifs particuliers vue par les enseignants d'un établissement primaire*. [Mémoire professionnel, haute école pédagogique de Lausanne]. <https://www.core.ac.uk>
- Masengesho, K & Al. (2009). Les visées de l'action de planification en éducation. *Revue française de gestion*, 5(195), 85-100. <https://doi.org/10.4000/rfp.1450>
- Masengesho, K & Al. (2009). Modèle d'analyse des conceptions et pratiques de planification. *Revue française de gestion*. 5(195), 55-83. <https://www.cairn.info/revue-francaise-de-gestion>
- Massé, P. (1965). *Le plan ou l'anti hasard* (éd 11235), p. 9-11. Gallimard, France
- Mazereau, P.&Guirimand, N. (2016). Inclusion scolaire et professionnalisés enseignantes entre attentes et contradictions. *Carrefours de l'éducation*. 42(2), pp. 47-60. <https://www.cairn.info>
- Mégie, A. (2010). Mise en œuvre. *Dictionnaire des politiques publiques*. <https://doi.org/10.3917/SCPO/bouss.2010.01.0343>
- Mingat, A. (1977). *Essai sur la demande en éducation*. Tome1 [Thèse de Doctorat, Institut de recherche sur l'économie de l'éducation]. <https://www.shs.hal.science>
- Nations Unies. (2006). *Comité spécial chargé d'élaborer une convention internationale globale et intégrée pour la protection des droits et la dignité des personnes handicapées*. <https://www.un.org>

- Ndikumasabo, J., Evin, A., Saury, J. (2018). L'inclusion scolaire des élèves en situation de handicap au Burundi : ressources et obstacles du point de vue des acteurs du système éducatif. *Recherches en éducation*. 1( 31), p. 9-47. <https://www.apprendreeneps.files.wordpress.com>
- Nyirahabimana, B. (2011). *Contribution de l'éducation inclusive à l'intégration de personnes vivant avec handicap*. [Mémoire, Université libre de Kigali]. <https://www.memoireonline.com>
- Organisation Mondiale de la Santé & Banque Mondiale. (2011). *Le rapport mondial sur le handicap 2011*, New York. <https://apps.who.int/iris/handle/10665/44791>
- Oumari, L. (2022). La théorie des parties prenantes et ses limites. *Revue internationale des sciences de gestion*, 5(2), 994-1009.
- Péano, S. (2021, 17 juin). L'état doit accompagner le développement de l'offre privée d'éducation. *Le média du développement durable*. <https://www.ideas4development.org>
- Plaisance, E. & Schneider, C. (2013). L'inclusion des enfants handicapés comme révélateur des tensions éducatives. 2(2), 87-96. <https://doi.org/10.7202/1018076ar>
- Robo, P. (1996). Les politiques éducatives et l'éducation nationale. *Les politiques de l'éducation*, Paris. <https://probo.free.fr/>
- Same Toy, D. (2012). *La mise en œuvre des normes internationales de protection des droits de l'homme au Cameroun* [mémoire online, université catholique d'Afrique centrale]. <https://www.memoireonline.com>
- Sanseverino, V. (2019). *Améliorer l'inclusion socioprofessionnelle des jeunes adultes en situation de handicap mental : création d'un dispositif spécifique d'accompagnement* [mémoire, École des hautes études en santé publique].
- School Education Gate, (2019). *De l'importance d'impliquer les parties prenantes dans les processus d'assurance de la qualité : un nouveau rapport à l'intention des décideurs*. <https://www.hooleducationgateway.eu>
- Sightsavers. (2020). *Promouvoir l'éducation inclusive des garçons et des filles handicapées en Afrique de l'Ouest et centrale*. <https://www.education2030-africa.org>

- Stratégie Nationale de Développement, (SND 2020-2030). (2020). *Pour la transformation structurelle et le développement inclusive*. <http://www.cdnss.minsante.cm>
- Ta Ngoc, C. (1969). *Les aspects démographiques de la planification de l'enseignement : principes de la planification de l'éducation*. UNESCO : Institut International de la planification. <https://unesdoc.unesco.org>
- Taneyo Nde, K., Wamba, A., Maingari, D. (2018). *Pratiques éducatives, inclusion scolaire et développement des habilités communicationnelles et sociales chez les enfants autistes : perspectives psycho-socio-anthropologiques armée d'une analyse quantitative*, (p. 8-15). <https://www.researchgate>.
- Tchombe, T. (2017). *Analyse de l'éducation inclusive au Cameroun. Centre for Child and Family Development and Education*. UNESCO CHAIR. <https://www.minedub.cm>
- TemoTimene, P. (2009). *Réalisation d'un système d'information pour le management d'un établissement d'enseignement secondaire*. [Mémoire, Université de Yaoundé 1]. <https://www.memoireonline.com>
- Thévenet, M. (2014). *Les 100 mots du management*. Presses Universitaires de France, Paris. <https://editions.ellipses.fr>
- Thietart, R. (2017). La planification. Dans *Le Management* (14<sup>e</sup> éd), (p. 25-46). Presses Universitaires de France. <https://www.cairn.info>
- Tremblay, A. (1962). *Une théorie de la planification de l'éducation*, (p. 391-403). Presse de l'Université de Montréal, PUM Corpus. <https://www.books.openedition.org/pum/13348>
- UNESCO (2009). *Vaincre l'inégalité : l'importance de la gouvernance*. (p.9). <https://www.inesdoc.unesco.org>
- UNESCO (2015). *Comprendre l'objectif de développement durable- Education 2030*.
- UNESCO, (2020). *Planification de l'éducation inclusive : la formation s'étend à des nouvelles régions*. <https://iiep.unesco.org>
- UNESCO, (2021). *Education inclusive et apprentissage pour les élèves en situation de handicap*. <https://www.learningportal.iiep.unesco.org>

UNESCO, (2021). *Ressources d'enseignement et d'apprentissage*.  
<https://learningportal.iiep.unesco.org>.

UNESCO, (sd). *L'inclusion dans l'éducation*. <https://www.iiep.unesco.org>

UNESCO. (2005). *Principes directeurs pour l'inclusion : Assurer l'accès à l'éducation pour tous*. <https://www.unesco.org/education/inclusive>

UNESCO. (sd). *Education inclusive et apprentissages pour les élèves en situation de handicap*.  
[https:// https://www.learningportal.iiep.unesco.org](https://www.learningportal.iiep.unesco.org)

UNICEF. (2014). *Conceptualiser l'éducation inclusive et la contextualiser au sein des missions de l'Unicef*. Livret 1(webinaire). <https://www.inclusive-Education.org>

UNICEF. (2014). *Participation des parents, de la famille et de la communauté dans l'éducation inclusive*. Livret 13 (webinaire). <https://www.inclusive-Education.org>

## TABLE DES MATIERES

<b>SOMMAIRE</b> .....	<b>ii</b>
<b>REMERCIEMENTS</b> .....	<b>iv</b>
<b>LISTE DES ABREVIATIONS</b> . .....	<b>v</b>
<b>LISTE DES TABLEAUX</b> .....	<b>vii</b>
<b>LISTE DES FIGURES</b> .....	<b>ix</b>
<b>RÉSUMÉ</b> .....	<b>x</b>
<b>ABSTRACT</b> .....	<b>xi</b>
<b>INTRODUCTION</b> .....	<b>1</b>
<b>PREMIÈRE PARTIE</b> : .....	<b>6</b>
<b>PROBLÉMATIQUE ET CADRE THÉORIQUE DE L'ÉTUDE</b> .....	<b>6</b>

<b>CHAPITRE 1:</b> .....	<b>7</b>
<b>PROBLÉMATIQUE DE L'ÉTUDE</b> .....	<b>7</b>
<b>1.1-Contexte et justification de l'objet de l'étude</b> .....	<b>8</b>
<b>1.2- Problème de l'étude</b> .....	<b>12</b>
<b>1.3-Questions de recherche</b> .....	<b>17</b>
1.3.1- Question principale.....	17
1.3.2- Questions secondaires.....	19
<b>1.4- Recherche exploratoire et hypothèse conceptuelle de l'étude</b> .....	<b>19</b>
1.4.1- Recherche exploratoire .....	19
1.4.2- Hypothèse conceptuelle de l'étude .....	20
<b>1.5- Objectifs de l'étude</b> .....	<b>20</b>
1.5.1- Objectif général .....	20
1.5.2- Objectifs spécifiques.....	20
<b>1.6- Délimitation de l'étude</b> .....	<b>20</b>
<b>1.7-Intérêt de l'étude</b> .....	<b>21</b>
1.7.1- Intérêt scientifique .....	21
1.7.2- Intérêt social .....	21
<b>CHAPITRE 2: CADRE THÉORIQUE DE L'ÉTUDE</b> .....	<b>22</b>
<b>2.1- La revue critique de la littérature</b> .....	<b>23</b>
2.1.1- La planification comme aventure calculée .....	23
2.1.1 - La planification du secteur éducatif.....	27
2.1.2- L'éducation dans sa dimension inclusive .....	32
<b>2.2- Analyse critique des concepts de l'étude</b> .....	<b>38</b>
<b>2.3 – Théorie de référence de l'étude</b> .....	<b>41</b>
<b>DEUXIÈME PARTIE : CADRE MÉTHODOLOGIQUE ET OPÉRATOIRE</b> .....	<b>44</b>
<b>CHAPITRE 3 : CADRE MÉTHODOLOGIQUE DE L'ÉTUDE</b> .....	<b>45</b>
<b>3.1. Rappel des éléments de structure de l'étude</b> .....	<b>46</b>
<b>3.2. Formulation et opérationnalisation des hypothèses de recherche de l'étude</b> .....	<b>47</b>
3.2.1- Opérationnalisation de l'hypothèse générale.....	47

3.2.2-Grille d'opérationnalisation des variables indépendantes des hypothèses de l'étude .....	48
<b>CHAPITRE 4: CADRE OPÉRATOIRE .....</b>	<b>53</b>
<b>4.1- Le site de l'étude.....</b>	<b>54</b>
4.1.2. Description de la base de sondage .....	55
4.1.3. Echantillon et Méthode d'échantillonnage. ....	55
<b>4.2. Description de l'instrument de collectes des données.....</b>	<b>58</b>
4.2.1. Construction de l'instrument de collecte des données .....	58
4.2.2. Présentation générale de l'instrument de collectes de données .....	59
4.2.3- Les difficultés de terrain .....	61
<b>TROISIÈME PARTIE : TRAVAUX DE TERRAIN .....</b>	<b>62</b>
<b>CHAPITRE 5 : PRÉSENTATION DES RESULTATS ET ANALYSE DES DONNÉES .....</b>	<b>63</b>
<b>5.1- présentation des résultats et analyse des données descriptives de l'étude .....</b>	<b>64</b>
<b>5.2- Présentation des résultats et analyse corrélacionnelle des résultats .....</b>	<b>76</b>
<b>CHAPITRE 6: INTERPRÉTATION ET DISCUSSION DES RÉSULTATS.....</b>	<b>87</b>
<b>6.1- Interprétation des résultats .....</b>	<b>88</b>
<b>6.2- Discussion des résultats.....</b>	<b>93</b>
<b>CONCLUSION.....</b>	<b>99</b>
<b>REFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES.....</b>	<b>100</b>
<b>TABLE DES MATIERES .....</b>	<b>106</b>
<b>ANNEXES.....</b>	<b>109</b>

## **ANNEXES**



## Annexe 1 : Questionnaire

Cher(e)s participant(e),

Ce questionnaire contribue à une étude en sciences de l'éducation. Ce dernier dans son aspect managérial traite de la problématique de mise en œuvre d'une politique éducative inclusive et harmonieuse à l'insertion socio-professionnelle des enfants en situation de handicap au sein des écoles primaires publiques de l'Arrondissement de Yaoundé 4. Cette enquête est purement d'ordre académique. L'anonymat et le respect des enquêtés seront préservés. L'étude précise en outre qu'il y'a ni de bonnes ni de mauvaises réponses. Veuillez-vous exprimer en toute confiance et liberté.

### Consigne de remplissage

Veuillez exprimer votre opinion selon les modalités suivantes :

1  (Oui), 2  (Non), 3  (Neutre)

*Les chiffres placés à côté des cases correspondent à votre degré d'adhésion ou non, voir votre neutralité. Ils serviront juste à la saisie informatique des réponses.*

### THÈME 1 : Identification du répondant

Thème Items	Questions posées	Réponses et modalités
Q1	Quel est votre sexe ?	Masculin <input type="checkbox"/> ; Féminin <input type="checkbox"/>
Q2	Quel est votre tranche d'âge ?	20-25ans <input type="checkbox"/> ; 25ans et plus <input type="checkbox"/>

**THÈME 2 : la planification du processus de mise en œuvre de l'éducation inclusive**Cocher soit la case : **1(Oui)**  ; **2 (Non)**  ; **3(Neutre)** 

Thème Items	Indicateurs	Questions posées	Réponses et modalités
Q3	Focalisation de l'attention	Selon vous, la focalisation de l'attention aux élèves en situation de handicap facilite-t-elle l'insertion socio-professionnelle des enfants handicapés dans les écoles primaires publiques de Yaoundé 4?	1 2 3 <input type="checkbox"/> ; <input type="checkbox"/> ; <input type="checkbox"/>
Q4	Politique de valorisation	À votre avis, la définition d'une politique de valorisation peut-elle favoriser l'insertion socio-professionnelle des enfants handicapés des écoles primaires publiques de Yaoundé 4?	1 2 3 <input type="checkbox"/> ; <input type="checkbox"/> ; <input type="checkbox"/>
Q5	Politique d'employabilité	Pour vous, représenter un référentiel d'une politique d'employabilité spécialisée permet-il l'insertion socio-professionnelle des enfants handicapés des écoles primaires publiques de Yaoundé 4?	1 2 3 <input type="checkbox"/> ; <input type="checkbox"/> ; <input type="checkbox"/>
Q6	La conception de la classe	Pensez-vous que, la conception de la classe comme un tout contribue à une insertion socio-professionnelle des enfants handicapés des écoles primaires publiques de Yaoundé 4 ?	1 2 3 <input type="checkbox"/> ; <input type="checkbox"/> ; <input type="checkbox"/>
Q7	Valorisation des compétences	Selon vous, la définition d'une politique de valorisation des compétences peut-elle influencer l'insertion socio-professionnelle	1 2 3 <input type="checkbox"/> ; <input type="checkbox"/> ; <input type="checkbox"/>

		des enfants handicapés des écoles primaires publiques de Yaoundé 4 ?	
--	--	--	--

### THÈME 3 : *L'attribution des ressources spécialisées*

Cocher soit la case : (Oui)  ; 2 (Non)  ; 3 (Neutre)

Thème Items	Indicateurs	Questions posées	Réponses et modalités
Q8	La structuration des écoles	À votre avis, la structuration des écoles a- elle un lien avec l'insertion socio-professionnelle des enfants handicapés des écoles primaires publiques de Yaoundé 4 ?	1 2 3 <input type="checkbox"/> ; <input type="checkbox"/> ; <input type="checkbox"/>
Q9	Docimologie spécialisée	Selon vous, la définition d'une docimologie spécialisée peut-elle influencer l'insertion socio-professionnelle des enfants handicapés des écoles primaires publiques de Yaoundé 4?	1 2 3 <input type="checkbox"/> ; <input type="checkbox"/> ; <input type="checkbox"/>
Q10	Accompagnement spécialisé	Pensez-vous que, l'accompagnement spécialisé dans la formation continue des enseignants garantit l'insertion socio-professionnelle des enfants handicapés des écoles primaires publiques de Yaoundé 4 ?	1 2 3 <input type="checkbox"/> ; <input type="checkbox"/> ; <input type="checkbox"/>
Q11	L'aménagement	À votre avis, les aménagements administratifs et techniques spécialisés peuvent-ils favoriser l'insertion socio-professionnelle des enfants handicapés des écoles primaires publiques de Yaoundé4?	1 2 3 <input type="checkbox"/> ; <input type="checkbox"/> ; <input type="checkbox"/>
Q12	L'introduction de certains inputs professionnalisants	Selon vous, la reconfiguration de l'offre de formation incluant certains inputs professionnalisant peut-elle favoriser l'insertion	1 2 3

		socio-professionnelle des enfants handicapés des écoles primaires publiques de Yaoundé4?	<input type="checkbox"/> ; <input type="checkbox"/> ; <input type="checkbox"/>
--	--	--	--

**THÈME 4 : L'implication des parties prenantes**

Cocher soit la case : **1(Oui)**  ; **2 (Non)**  ; **3(Neutre)**

Thème Items	Indicateurs	Questions posées	Réponses et modalités
Q13	La collaboration	Pensez-vous que, la réalisation collaborative des parties prenantes influence l'insertion socio-professionnelle des enfants handicapés des écoles primaires publiques de Yaoundé 4?	1 2 3 <input type="checkbox"/> ; <input type="checkbox"/> ; <input type="checkbox"/>
Q14	Equipe professionnelle	Selon vous, la définition d'une équipe professionnelle adaptée est un facteur qui influence l'insertion socio-professionnelle des enfants handicapés des écoles primaires publiques de Yaoundé 4?	1 2 3 <input type="checkbox"/> ; <input type="checkbox"/> ; <input type="checkbox"/>
Q15	La formation des professeurs	Pensez-vous que, la formation des professeurs d'éducation spéciale améliore l'insertion socio-professionnelle des enfants handicapés de Yaoundé 4?	1 2 3 <input type="checkbox"/> ; <input type="checkbox"/> ; <input type="checkbox"/>
Q16	Participation des parents	À votre avis, la participation des enfants et de la communauté dans la gestion des écoles spécialisées peut-elle influencer l'insertion socio-professionnelle des enfants handicapés des écoles primaires publiques de Yaoundé 4?	1 2 3 <input type="checkbox"/> ; <input type="checkbox"/> ; <input type="checkbox"/>
Q17	Le personnel administratif formé et spécialisé	Selon vous, le recrutement d'un personnel administratif formé et spécialisé en inclusion scolaire peut-il garantir l'insertion socio-	1 2 3 <input type="checkbox"/> ; <input type="checkbox"/> ; <input type="checkbox"/>

		professionnelle des enfants handicapés des écoles primaires publiques de Yaoundé 4?	
--	--	---	--